Rapport d'activité
2023

Château de Fontainebleau



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU
ANNÉE 2023



ÉDITO

p. 8 UN RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE VISITE QUI PORTE PLEINENMENT SES FRUITS

p. 10 UNE AFFLUENCE RECORD TANT POUR LE CHÂTEAU QUE POUR LES JARDINS

CHIFFRES CLÉS

p. 11 UNE FRÉQUENTATION SUPÉRIEURE DE LA PRÉ-PANDÉMIE
p. 15 UN CHÂTEAU PORTES GRANDES OUVERTES
p. 19 UN ÉTABLISSEMENT PIONNIER EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DE DÉMOCRATISATION

p. 24 UNE OFFRE CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE QUI S'ENRICHIT ET SE RÉINVENTE

CHIFFRES CLÉS

p. 25 GRANDEUR NATURE, PREMIER PARCOURS D'ART CONTEMPORAIN
p. 28 DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES QUI SE DIVERSIFIENT
p. 31 DES RENDEZ-VOUS CULTURELS PLÉBISCITÉS

p. 36 UNE MUTUALISATION DES ACTIONS DE RESTAURATION AU SERVICE DU MONUMENT ET DE SES COLLECTIONS

p. 38 DES ACTIONS RÉGULIÈRES ET SOUTENUES POUR LA CONSERVATION DU CHÂTEAU

CHIFFRES CLÉS

p. 39 UN CHÂTEAU SÉCURISÉ
p. 42 UNE PRIORITÉ DONNÉE À LA GESTION DES COLLECTIONS
p. 46 DES TRAVAUX SANCTUARISÉS EN FAVEUR DES JARDINS
p. 48 UN PROGRAMME D'ENTRETIEN SOUTENU
p. 51 UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

p. 54 DES CAMPAGNES DE TRAVAUX AMBITIEUSES

CHIFFRES CLÉS

p. 54 LA POURSUITE DE LA PHASE 2 DU SCHÉMA DIRECTEUR ET PRÉPARATION DE LA PHASE 3
p. 56 DEUX OPÉRATIONS PHARES DU SCHÉMA DIRECTEUR : LA RÉNOVATION DU GRAND CANAL ET LA RESTAURATION DE LA COUVERTURE DE L'AILE DES PRINCES
p. 59 DEUX OPÉRATIONS DE RESTAURATION DES DÉCORS FINANCÉES GRÂCE AU MÉCÉNAT : LES FRESQUES DU VESTIBULE DE LA PORTE DORÉE ET LES TABLEAUX DE L'APPARTEMENT DES CHASSES
p. 61 L'ESCALIER EN FER-À-CHEVAL SUBLIMÉ PAR LA LUMIÈRE

p. 62 UN CHÂTEAU QUI AFFIRME SON RAYONNEMENT

p. 64 UNE RECONNAISSANCE NATIONALE ET INTERNATIONALE CONFORTÉE

CHIFFRES CLÉS

p. 64 DES PUBLICATIONS ET DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES DE GRANDE ENVERGURE
p. 67 UNE POLITIQUE D'ACQUISITION DYNAMIQUE
p. 69 DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE RENFORCÉES
p. 76 DES ÉCHANGES INSTITUTIONNELS DÉVELOPPÉS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

p. 80 UNE STRUCTURATION DES RESSOURCES PROPRES DU CHÂTEAU

CHIFFRES CLÉS

p. 81 LE DÉVELOPPEMENT DES RECETTES ISSUES DE LA BILLETTERIE
p. 86 LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DOMANIALE
p. 90 LE MÉCÉNAT AU SERVICE D'ACTIONS EMBLÉMATIQUES

p. 92 UNE RATIONALISATION DES FONCTIONS SUPPORTS

CHIFFRES CLÉS

p. 92 UN ÉTABLISSEMENT QUI SE RENOUVELLE
p. 94 L'ENGAGEMENT EN FAVEUR D'ACTIONS RSE
p. 94 LA STRUCTURATION DES PROCESSUS RH
p. 97 LA FIABILISATION DE LA CHAÎNE DE LA DÉPENSE
p. 99 LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

p. 100 ANNEXES

ÉDITO

La page de la période « post-pandémie » étant définitivement tournée, 2023 constitue une année charnière pour le château de Fontainebleau qui a développé une nouvelle dynamique, un nouveau regard, avec comme ambition d'accroître son rayonnement.

Grâce au travail accompli par l'ensemble des équipes de l'établissement public, qui œuvrent quotidiennement pour faire de cette demeure des rois, un domaine ouvert à tous les publics, la fréquentation du château et de ses jardins 2023 a dépassé les chiffres records de 2019. Ce succès repose à la fois sur la richesse de la programmation culturelle proposée depuis plusieurs années pour faire connaître et vivre ce monument, et également sur l'aboutissement de grandes campagnes de travaux qui contribuent à rendre le château, ses jardins et son parc plus attractifs et plus accueillants.

Fort de ces acquis, l'établissement public a élaboré un contrat d'objectif et de performance approuvé par le ministère de la Culture en mars 2023. Ce document structurant affiche des axes stratégiques visant à assurer la pérennité des missions du château et à le projeter aussi dans l'avenir. Que ce soient l'environnement international, le contexte économique ou les nouvelles attentes du public, tout conduit le château à sécuriser sa trajectoire de développement en préservant la plus haute exigence scientifique, bref à se réinventer !

L'attention portée aux publics est au cœur de nos priorités. L'établissement a encore prouvé en 2023, son engagement sans faille en faveur d'une large démocratisation des publics et a mené une politique active d'éducation artistique et culturelle. Je voudrais saluer la formidable mobilisation en faveur des jeunes et des publics éloignés de la culture, des musiciens de l'ensemble & chœur Balthasar Neumann et de leur chef Thomas Hengelbrock, dont la résidence au château est empreinte de générosité, de partage et de volonté de transmission.

Le public a plébiscité tout au long de l'année, les nombreux événements proposés par le château. Le succès du festival d'histoire de l'art, la vitalité des écoles d'art américaines, l'engouement pour le programme des journées européennes du patrimoine ont ponctué l'année 2023. Sans oublier l'exposition Fontainebleau en stéréo en hommage à Napoléon III, ou la célébration de la richesse des collections d'arts graphiques du château grâce à l'exposition Portraits d'un château.

Nous avons aussi souhaité mettre à l'honneur le précieux patrimoine paysager que recèle le domaine de Fontainebleau. Ainsi, pour la première fois pendant l'été, un parcours d'art contemporain a été élaboré en partenariat avec le musée de la Chasse et de la Nature. L'exposition Grandeur Nature a proposé aux visiteurs dans le jardin Anglais, des œuvres d'art mettant en valeur le travail des jardiniers d'art du château et créant une vision inédite du domaine. Ce fut un succès !

Enfin, la reconquête des visiteurs est renforcée par le déploiement d'un nouvel outil de gestion de relation client, visant à mieux cerner les besoins, attentes et comportements d'achat des différents publics.

La conservation et la mise en valeur des collections de ce château très richement meublé constituent un des enjeux fondamentaux de l'établissement, s'appuyant pour ce faire, sur le Projet scientifique et culturel adopté fin 2022. Celui-ci recommande aussi une politique d'acquisition active, ce qui a bien été le cas en 2023. En septembre 2023, une nouvelle étape a été franchie avec le démarrage du chantier d'aménagement du Centre de conservation des collections, qui accueillera dès 2025, une partie des œuvres d'art et du mobilier actuellement conservés dans les réserves internes du château.

Les actions en faveur de la préservation et de la restauration du patrimoine bâti et paysager du domaine national représentent évidemment un autre axe stratégique majeur. Le schéma directeur pluriannuel de rénovation, que finance le ministère de la Culture depuis 2015, est le véritable outil de préservation et de sauvegarde de ce patrimoine exceptionnel. Sa phase 2 est en cours et les effets bénéfiques déjà engrangés de la phase 1 du schéma directeur sont considérables. Ainsi les équipes du château se sont réjouies qu'en juin 2023, la commission départementale de sécurité ait enfin levé l'avis défavorable à la visite, qui pesait sur le château depuis 25 ans !

Un numéro spécial de la revue Monumental consacré au château de Fontainebleau a été édité en septembre 2023. Il permet de saisir l'ampleur du travail accompli dans le cadre du schéma directeur, détaille les grandes opérations de restauration menées grâce au mécénat, et évoque enfin les chantiers futurs, notamment en faveur des jardins, du parc et de leurs réseaux hydrauliques. Le chantier de restauration du Grand Canal, repris en juillet 2023, constitue la première étape de ce programme de grande envergure.

La transformation de l'établissement s'effectue également au travers de la modernisation de ses outils de gestion, de la structuration de son fonctionnement et de l'optimisation de la gestion de ses ressources humaines. Une attention particulière a ainsi porté en 2023 sur l'anticipation des nombreux départs à la retraite, avec un accompagnement des agents concernés et le développement de l'attractivité de l'établissement pour assurer le renouvellement des équipes. L'établissement a aussi accentué son engagement en faveur de la transition écologique, en renouvelant notamment ses installations techniques, démontrant ainsi sa capacité à innover face aux défis climatique et environnemental.

En conclusion, si le château a ainsi pu engager en 2023 de très beaux projets et attirer un visitorat toujours plus large, ce résultat remarquable est dû au travail sans relâche de toutes les équipes du château, à l'engagement de nos partenaires institutionnels et culturels ainsi qu'à la générosité de nos amis et de nos mécènes.
Qu'ils en soient toutes et tous chaleureusement remerciés !

Fontainebleau, avec ses « beaux et grands bâtiments d'éternelle structure », a tous les atouts pour rayonner largement et séduire toujours plus de visiteurs. Être un château à la fois ouvert, accueillant et généreux vis-à vis de toutes et tous, c'est notre ambition que, confortés par le bilan 2023, nous déploierons dès 2024, pour l'avenir.

Marie-Christine LABOURDETTE
Présidente de l'établissement public
du château de Fontainebleau



UN RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE VISITE QUI PORTE PLEINEMENT SES FRUITS

p. 10 UNE AFFLUENCE RECORD TANT POUR LE CHÂTEAU QUE POUR LES JARDINS

CHIFFRES CLÉS

p. 11 UNE FRÉQUENTATION SUPÉRIEURE DE LA PRÉ-PANDÉMIE
p. 15 UN CHÂTEAU PORTES GRANDES OUVERTES
p. 19 UN ÉTABLISSEMENT PIONNIER EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DE DÉMOCRATISATION

p. 24 UNE OFFRE CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE QUI S'ENRICHIT ET SE RÉINVENTE

CHIFFRES CLÉS

p. 25 GRANDEUR NATURE, PREMIER PARCOURS D'ART CONTEMPORAIN
p. 28 DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES QUI SE DIVERSIFIENT
p. 31 DES RENDEZ-VOUS CULTURELS PLÉBISCITÉS

Vue d'ensemble des jardins et de l'étang aux Carpes © Cémaprod / François Lison

UNE AFFLUENCE RECORD TANT POUR LE CHÂTEAU QUE POUR LES JARDINS

L'année 2023 a été marquée par une fréquentation exceptionnelle. Le domaine de Fontainebleau a accueilli plus de 1 780 000 visites. 1,2 million de visiteurs sont venus profiter des jardins historiques. Avec 560 000 visites dans le château, la demeure des rois a attiré un public record dépassant même celui de 2019, année de référence avec 540 000 visites.

CHIFFFRES CLÉS :

- 566 975 visites
(+29 % par rapport à 2022 /+5 % par rapport à 2019)
- 211 741 visiteurs payants
(+33 % par rapport à 2022 / -2 % par rapport à 2019)
- 207 410 visiteurs gratuits
(+35 % par rapport à 2023 / +14 % par rapport à 2019)
- 38 620 scolaires
(+25 % par rapport à 2022 / -24 % par rapport à 2019)
- 45 489 billets donnant accès à l'offre culturelle et commerciales
(+45 % par rapport à 2022 / +22 % par rapport à 2019)
- 65 707 visites lors de manifestations culturelles
(+17 % par rapport à 2022 / +21 % par rapport à 2019)
- 38 6019 participants aux manifestations sous convention d'occupation
(-10 % par rapport à 2022 / +27 % par rapport à 2019)
- 1 220 214 visites des jardins
(+9 % par rapport à 2022)

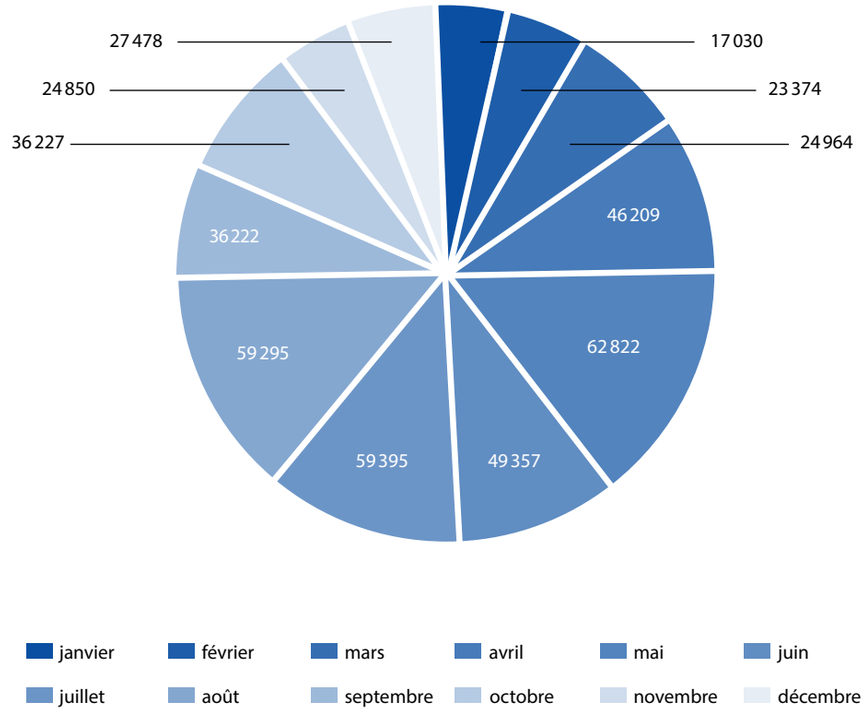


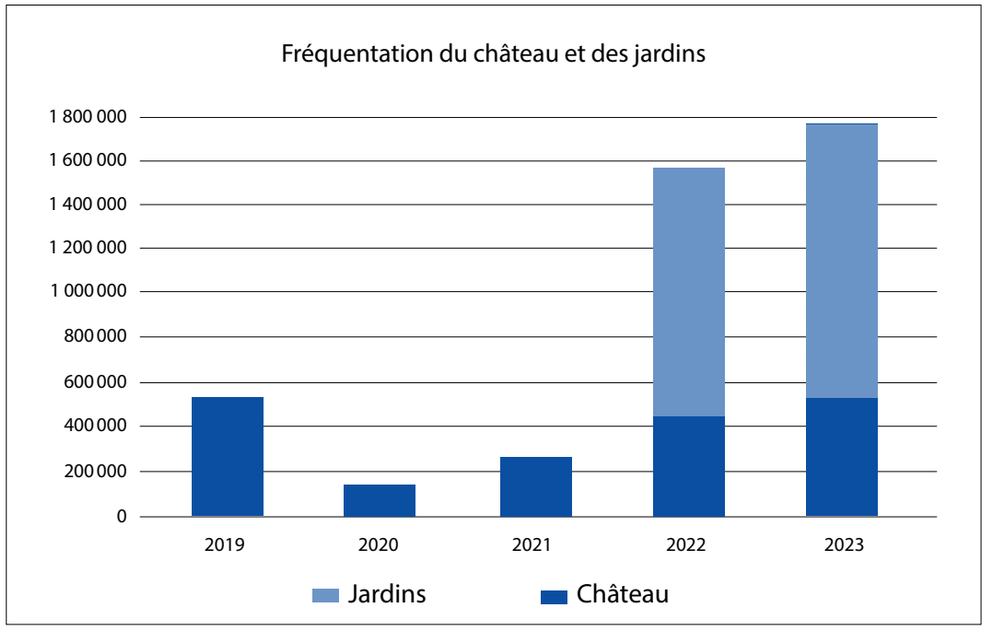
Visiteurs lors de la Nuit des musées © Thibaut Chapotot

UNE FRÉQUENTATION SUPÉRIEURE DE LA PRÉ-PANDÉMIE

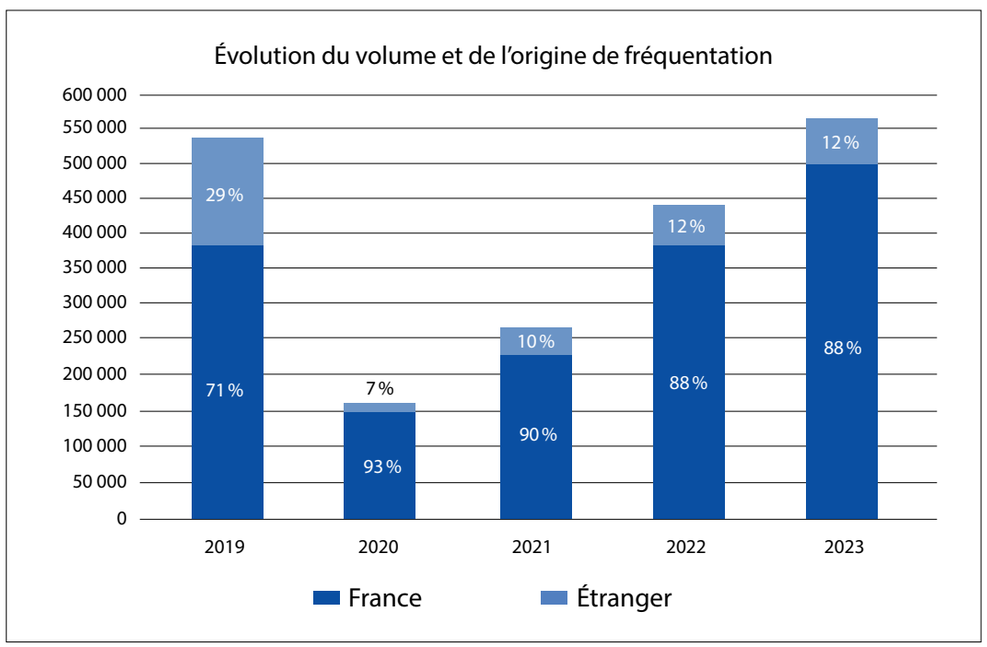
La fréquentation globale du château atteint, en 2023, 566 975 visites, soit une augmentation de 29 % par rapport à 2022 et de 5 % par rapport à 2019. Le précédent record de fréquentation datant de 2019 a donc été dépassé, ce qui confirme la bonne dynamique de visite au château de Fontainebleau à la suite du confinement.

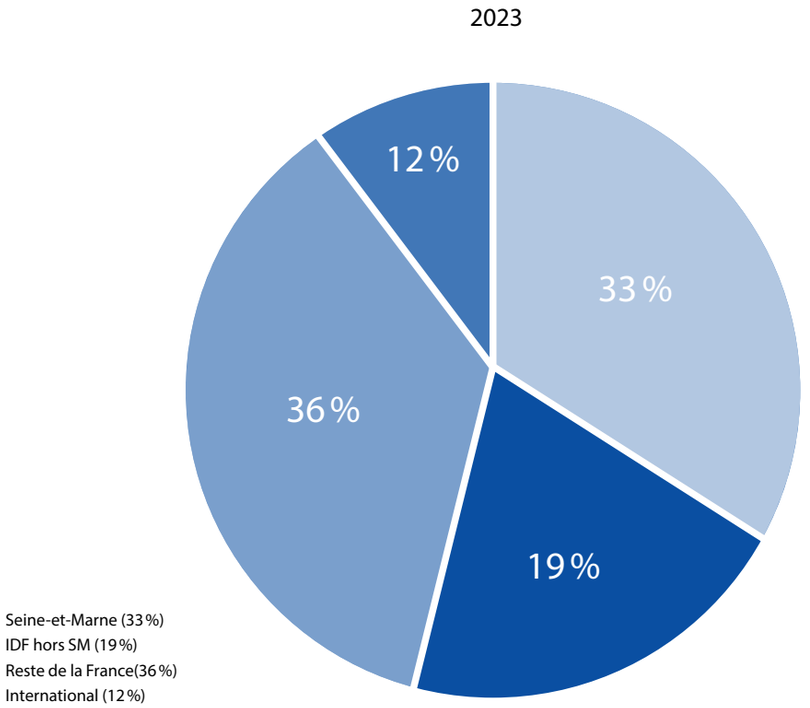
Volume de billets vendus en 2023

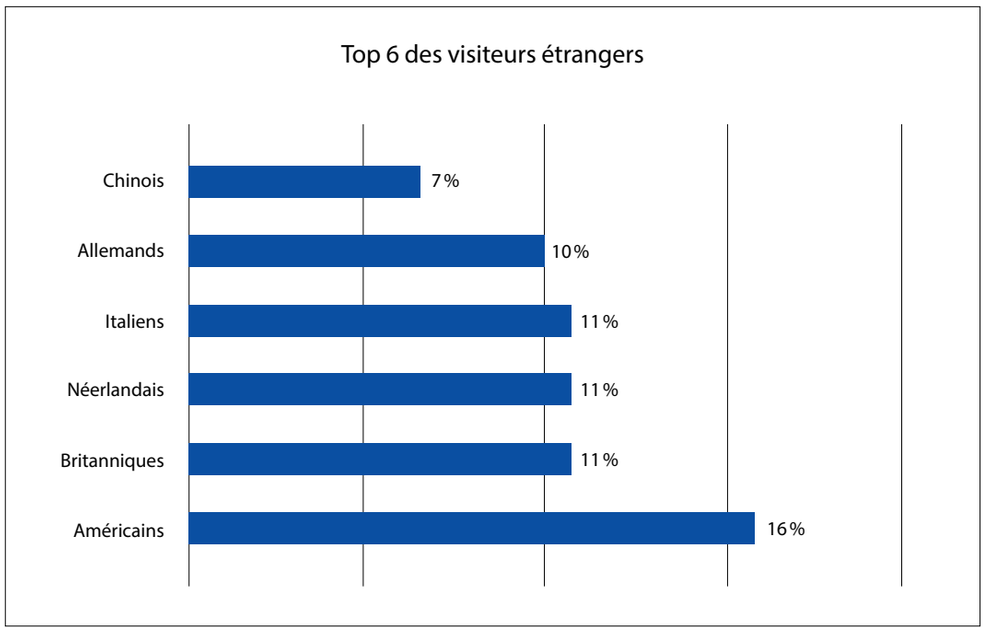




Par ailleurs, la typologie des visiteurs a connu une mutation depuis la crise sanitaire. Si la proportion des Français dans la fréquentation globale a nettement augmenté entre l'avant et l'après pandémie passant de 71 % à 88 %, le taux d'étrangers a mécaniquement diminué (de 29 % à 12 %) et est constant par rapport à 2022.

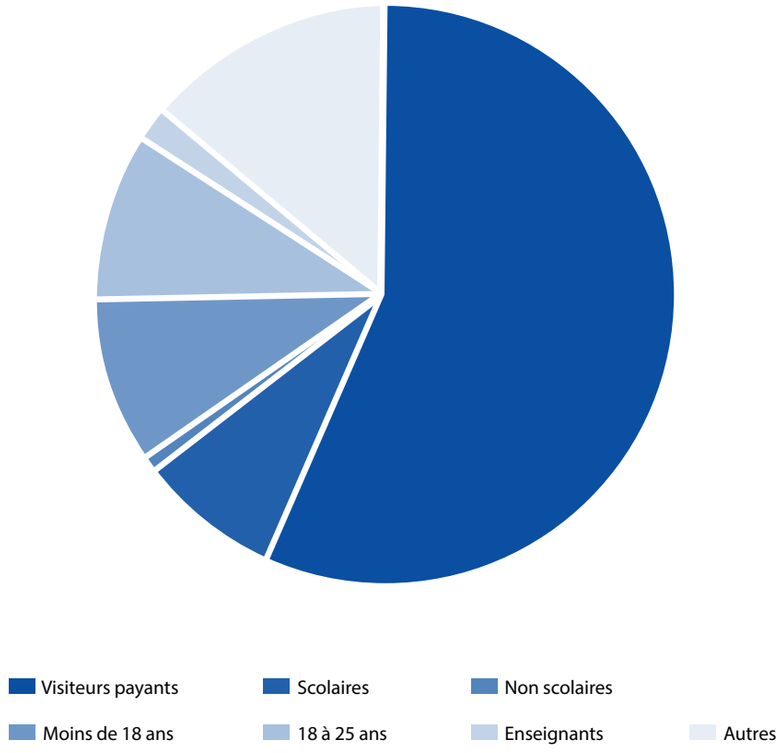


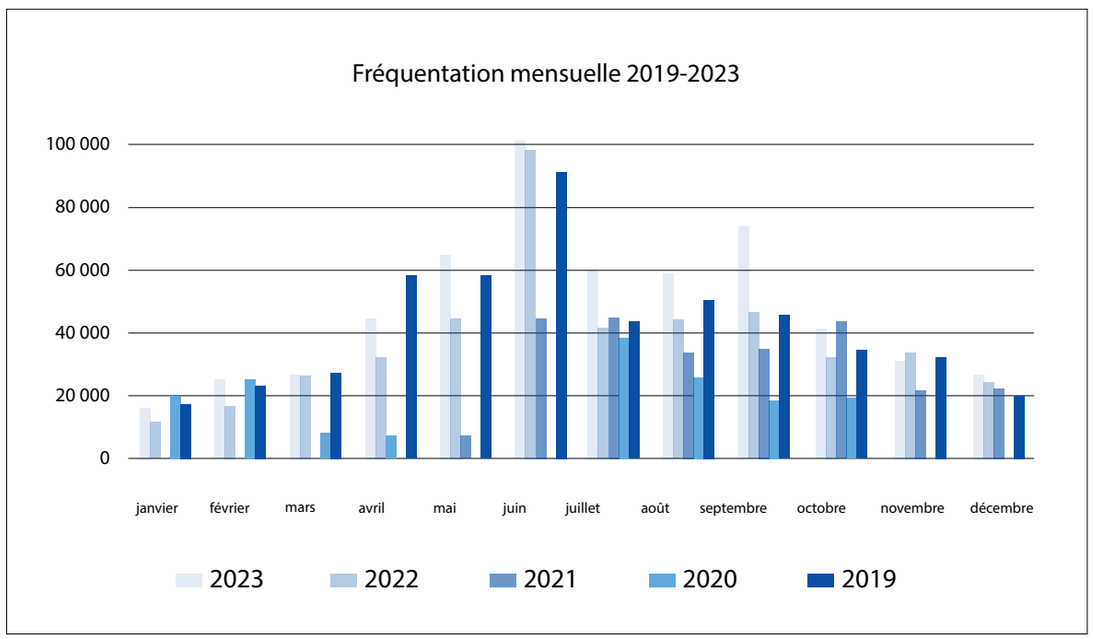




Le volume de visiteurs étrangers est toutefois encourageant et les actions en faveur de l'attractivité internationale se sont accrues. Alors qu'avant le confinement le visitorat étranger était fortement porté par des publics provenant de Chine ou de Russie, le visitorat observé en 2023 est plus européen ou en provenance des Etats-Unis. Les visiteurs étrangers les plus représentés ont été les Américains (16 %), les Britanniques (11 %), exæquo avec les Néerlandais et les Italiens, suivis de près par les Allemands (10 %), puis les Chinois (7 %).

Répartition du visitorat gratuit et payant





Grâce aux importants travaux menés dans les jardins, notamment dans le cadre de l'opération Grandeur Nature et aux animations organisées sur cette nouvelle thématique, le parc et les jardins du château ont également enregistré une fréquentation record passant de 1 116 000 visiteurs en 2022 à 1 220 000 en 2023. Cette affluence témoigne ainsi de l'intérêt renforcé du public pour ce patrimoine paysager mais également pour les savoir-faire déployés par les jardiniers du château pour sa conservation.

Enfin, les chercheurs ont également retrouvé le chemin du château. Au Centre de ressources scientifiques (CRES), 248 séances de consultations ont été assurées en salle de lecture, dont 46 % pour un public externe. 64 % des documents consultés relèvent de la communication d'archives, soit 967 articles, et 106 dossiers d'œuvres. 350 ouvrages ont été consultés. Par ailleurs, 122 demandes d'information à distance, dont 82 % externes ont été traitées.

UN CHÂTEAU PORTES GRANDES OUVERTES

Dans le cadre de sa mission de service public et d'accessibilité du domaine au plus grand nombre, le château de Fontainebleau a à cœur, chaque année, d'élaborer une offre culturelle et pédagogique riche et diversifiée, qui s'appuie à la fois sur des événements originaux et sur de grands rendez-vous nationaux, dans une volonté d'ouverture et de transmission d'un patrimoine architectural, historique et artistique.

LE FLAMBEAU DE LA CULTURE

En prévision de l'année olympique 2024, le château de Fontainebleau a été choisi par les équipes de la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (DAAC) de Créteil pour être le lieu de lancement du tour académique du « flambeau de la culture ». Ce parcours, labellisé Olympiade culturelle et matérialisé par un flambeau fabriqué par des élèves en partenariat avec la Monnaie de Paris, visait à mettre en regard sport et culture.

Le 18 janvier 2023, 700 élèves du sud Seine-et-Marne se sont faits acteurs et spectateurs de ce temps festif. Tout au long de la matinée, les élèves ont pu s'exercer au jeu de paume ou pratiquer divers sports lors d'ateliers animés par l'UNSS. Ils ont pu également découvrir le travail d'autres élèves d'établissements situés à proximité du château, qu'il s'agisse de productions plastiques, de représentations théâtrales ou de petits concerts. Le périple du flambeau a débuté dans la salle de Bal du château, porté par de jeunes joueurs de paume et accompagné de l'hymne olympique interprété par les élèves de l'option Musique du Lycée international François Ier. Se sont ensuite succédé des concerts donnés par des classes Orchestre à l'école, des performances dansées par des collégiens et des lycéens, des présentations d'œuvres, avant que les militaires de l'École militaire d'équitation n'accompagnent le flambeau pour la suite de son trajet à travers l'académie.



Elèves dans la salle de Bal lors du flambeau de la culture © Château de Fontainebleau



Visite guidée lors des journées européennes du patrimoine © Emilie Brouchon

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

Le printemps s'est ouvert avec la participation aux Journées européennes des métiers d'art qui illustrent les nombreux savoir-faire entretenus au château par des artisans passionnés. Une centaine de visiteurs a eu l'opportunité d'entrer dans les ateliers de tapisserie ou d'ébénisterie à la découverte d'artisans d'excellence ravis de cette rencontre avec le public.

LA NUIT DES MUSÉES

Quelques semaines plus tard, la Nuit des musées a offert une expérience inédite de visite, de nuit et avec un éclairage tamisé semblable à celui du Second Empire. Pour accompagner la découverte du château et en faciliter la compréhension, le service pédagogique et le service culturel mettent en place, chaque année, une médiation libre réalisée par des jeunes qui deviennent, le temps d'une soirée, des « ambassadeurs du patrimoine » et bénéficient préalablement d'une formation à la médiation et à l'histoire de l'art.

Dans la soirée, deux orchestres invités par le partenaire de l'établissement, l'association Orchestre à l'école, se sont produits au château. L'un, en provenance de Lannemezan (Hautes-Pyrénées), a eu le privilège de faire l'ouverture du concert de l'ensemble Balthasar Neumann, avant de rejoindre le second orchestre, en provenance de Parsac (Creuse) dans la galerie des Cerfs pour deux représentations d'un spectacle original. En compagnie de deux acteurs et de musiciens de l'ensemble Balthasar Neumann, les élèves ont invité le public à la danse, enchaînant branle, polka, valse et danse plus contemporaine. Ce moment festif, partagé par une centaine de personnes pour chaque bal, constituait un véritable manifeste d'éducation artistique et culturelle, mêlant pratique musicale, rencontre avec des musiciens professionnels, et découverte du château et du théâtre Impérial.

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

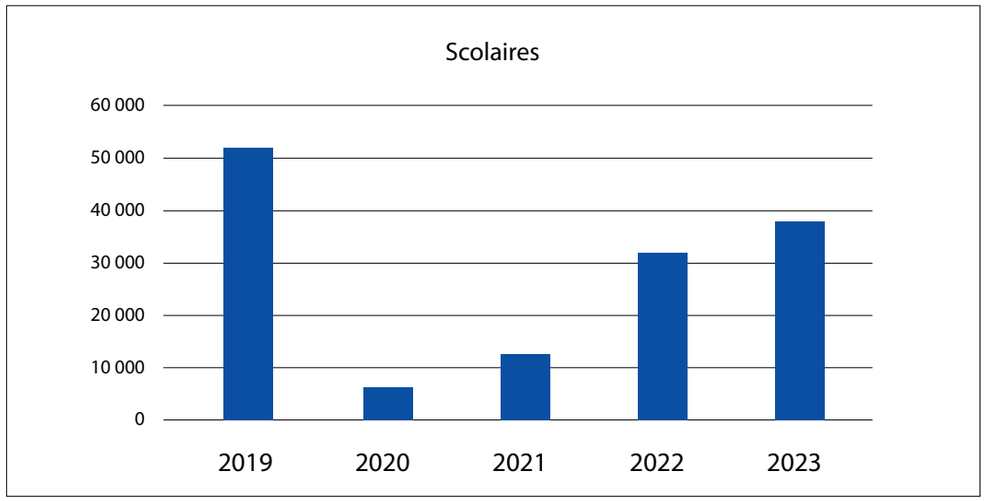
Autre moment très attendu dans l'année, les Journées européennes du patrimoine permettent de visiter le château autrement, de découvrir des espaces habituellement fermés et de suivre un guide pour des visites inédites, telles que « l'Envers du décors » qui permet de découvrir les principes constructifs de l'aile Louis XV dans des étages qui n'ont pas encore restaurés. En 2023, dans le cadre de la clôture de l'exposition Grandeur Nature, le public a été invité à participer à la création artistique d'une œuvre collective dans le jardin Anglais.

UN ÉTABLISSEMENT PIONNIER EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE

Faisant de la transmission auprès des jeunes une de ses missions prioritaires, l'établissement public a renforcé en 2023 ses projets à destination des écoles et des collèges et auprès des publics défavorisés.

LES PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, ADN DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Le château de Fontainebleau est très engagé dans la réalisation de projets d'éducation artistique et culturelle, fidèles à la charte de l'EAC qui met en avant trois temps forts : la pratique d'une activité artistique, le parcours culturel et la rencontre avec des artistes professionnels.



Le projet « Magnificence au temps des Valois » en est un parfait exemple. Dans le cadre d'une résidence en milieu scolaire financée par la DRAC Île-de-France et co-construite par l'ensemble Caravansérail, les enseignants et le service pédagogique du château, 70 élèves de l'école des Ormeaux à Montereau se sont exercés toute l'année au chant, à la danse Renaissance ou à la déclamation de poèmes. Avec l'artiste Véronique Frampas, ils ont pu réaliser deux grands panneaux de décors pour leur spectacle, avant une restitution dans la salle des Colonnes devant 80 personnes.

Un autre exemple de résidence est celle des artistes Álvaro Martínez León et Cinna Peyghamy, du centre de création contemporaine La Muse en circuit. Avec deux classes des collèges des Capucins et Chopin de Melun, ils ont mené une réflexion sur la sacralité de la nature en lien avec l'exposition Grandeur Nature. Les échanges ont abouti à la création d'un parcours sonore, mêlant expérimentation vocale et création électro-acoustique et dont la restitution s'est tenue devant une centaine de spectateurs lors du Festival de l'histoire de l'art.

En complément de ces projets qui se déroulent sur le temps long, le château propose une démarche similaire sur une journée, notamment sous forme de visites et de rallye-jeu. Ces opérations, organisées en septembre et octobre comme journées d'intégration, s'adressent principalement à des classes de 6ème et de 2nde. 1421 élèves ont bénéficié de ce dispositif en 2023.



Galerie François Ier lors de la Nuit des musées © Thibaut Chapotot

Nombre de bénéficiaires	Maternelle	Élémentaires	Collège	Lycée et apprentissage	Globale	Temps scolaire
Fréquentation globale (y compris hors les murs)	1 248	23 208	10 648	6 643	42 812	42 812
Fréquentation des œuvres, rencontre des artistes, scientifiques, professionnels (action de diffusion accompagnée d'une action unique de médiation, dispositifs de médiation orale, conférence, visites avec guides-conférenciers ou médiateur, intervention d'artiste notamment pour spectacle vivant avant ou après spectacle, etc.)	540	12 398	3 513	2 609	19 060	19 060
Pratique artistique, scientifique, culturelle (ateliers de pratique, projet participatif)		162	335	1 086	1 583	1 583
Parcours EAC (parcours construit dans et hors les murs, partenariats, résidences...)		147	130	208	557	557
Dispositif spécifique Intitulé : Ambassadeurs du patrimoine			15	3	18	18

LE RENFORCEMENT DES JUMELAGES CULTURELS

L'EAC figure également au cœur des jumelages culturels déployés en Île-de-France depuis 2016 avec le soutien de la préfecture de région, dans le but d'associer un établissement culturel national à plusieurs quartiers de la politique de la ville. Dans ce cadre, le château de Fontainebleau poursuit son partenariat avec les villes de Savigny-le-Temple, Melun et Avon et a déployé en 2023, un programme articulé autour de trois axes : un socle général de découverte du château avec des visites guidées thématiques, un axe « sports et culture au château » dans la perspective des Jeux olympiques, et un axe de médiation culturelle autour du programme des « ambassadeurs du patrimoine », qui permet à des jeunes souvent éloignés de la culture de bénéficier d'une formation et de devenir acteurs des grands rendez-vous nationaux auxquels participe le château.

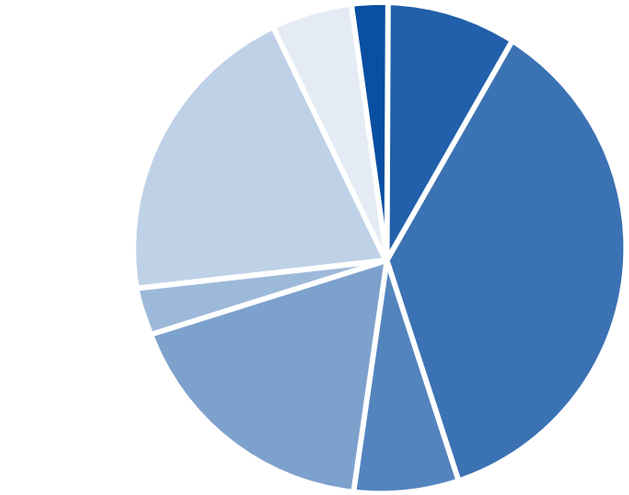
Ces opérations « cousues main » se déroulent sous des formes diverses, telles qu'une journée de formation pour les personnes-relais des trois villes leur permettant d'étoffer leur connaissance du château et de faciliter leur prise de parole pour revenir en autonomie avec leurs groupes. L'année 2023 a également permis de proposer un temps festif en restitution du travail mené avec la ville de Savigny-le-Temple et ses habitants pour la création d'un jeu de société permettant la découverte des six quartiers qui composent la ville.

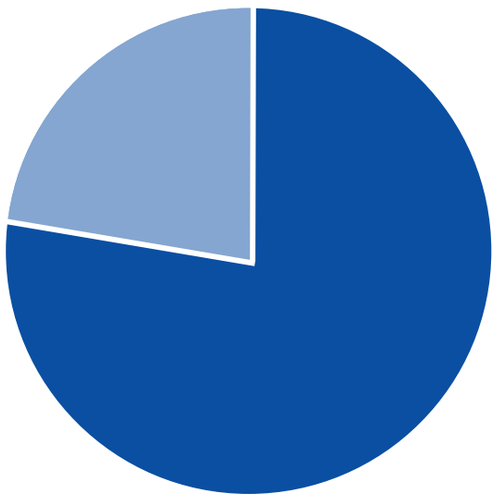
Le château de Fontainebleau a également accueilli les classes Segpa du collège Brossolette de Melun dans le cadre du concours « Je filme le métier qui me plaît », destiné à sensibiliser les collégiens, les lycées et les étudiants au monde du travail. Les élèves ont ainsi découvert les métiers du château et réalisé des vidéos sur ceux qui ont retenu leur intérêt, comme les métiers liés à la sécurité et à l'art.

Au total, 1 400 jeunes et leurs familles ont pu venir découvrir le château tout en participant à des ateliers d'éducation artistique et culturelle grâce à ce dispositif de jumelage culturel.

LA POURSUITE DE « C'EST MON PATRIMOINE »

Enfin, comme chaque année, le château participe à l'opération « C'est mon patrimoine » qui a été créée à Fontainebleau. Il propose aux jeunes de 6 à 18 ans ainsi qu'aux familles issues majoritairement des quartiers de la politique de la ville « une excursion estivale », qui mixe sur une journée des activités culturelles, sportives et dans la nature, sur une période de 8 jours au mois de juillet. 986 visiteurs, soit 44 groupes, ont ainsi été accueillis au château en 2023.







Performance des scolaires sur l'escalier en Fer-à-Cheval © Château de Fontainebleau

UNE OFFRE CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE QUI S'ENRICHIT ET SE RÉINVENTE

La programmation culturelle et pédagogique du château répond à l'objectif d'accompagner le public dans sa découverte du domaine par une offre riche, diversifiée et adaptée à tous les publics. Elle s'appuie sur des temps forts nationaux et sur des événements propres à l'établissement, et mêle opérations singulières et événements récurrents, en privilégiant le lien avec la programmation scientifique et le partenariat avec des structures du territoire.

CHIFFFRES CLÉS :

- 65 000 visiteurs, dont 2 830 élèves pour *Grandeur Nature.*
- 40 093 visites au Festival de l'histoire de l'art.
- 30 œuvres contemporaines présentées dans le jardin Anglais.
- 164 documents d'art graphique restaurés pour l'exposition *Portraits d'un château*
- 15 concerts donnés par l'ensemble Balthasar Neumann
- 30 musiciens reçus en résidence pour le festival des Écoles d'art américaines



Céline Cléron, Nature Permanente, 2010

GRANDEUR NATURE, PREMIER PARCOURS D'ART CONTEMPORAIN

En partenariat avec la Fondation François Sommer, l'EPCF a pour la première fois dans son histoire proposé un parcours d'art contemporain en plein air. Dialogue fécond entre l'art et la nature, cette exposition a permis de découvrir différemment les 12 hectares du jardin Anglais, qui était exceptionnellement placé sous douane, et de présenter au détour des allées des œuvres souvent ludiques invitant les promeneurs à s'interroger sur les liens entre art et nature.

L'exposition a réuni, du 14 mai au 17 septembre 2023, 18 artistes, choisis pour leur sensibilité aux enjeux environnementaux : Gilles Barbier, Julien Berthier, Christophe Charbonnel, Carole Chebron, Céline Cléron, Jean-François Fourtou, Sébastien Jouan, Katarzyna Kot, Gerard Kuijpers, Francis Lalanne, Yoshikazu Goulven Le Maître, Laurent Le Deunff, Françoise Pétrovitch, Présence Panchounette, Philippe Ramette et Philémon Vanorlé.

Le commissariat était assuré par Jean-Marc Dimanche, commissaire indépendant, Christine Germain-Donnat, conservatrice générale et directrice du musée de la Chasse et de la Nature. Trois agents du château étaient commissaires associés : Anaïs Dorey, conservatrice en chef, Thierry Lerche, chef du service des jardins et David Millerou, chef du service pédagogique. L'exposition était accompagnée d'une publication hors-série du magazine Beaux-Arts.

30 œuvres ont ainsi trouvé leur place dans le jardin Anglais qui a fait l'objet pour l'occasion d'importants travaux de rénovation menés, dès 2022, par l'équipe des jardiniers du château. Grâce à ce parcours, beaucoup de visiteurs réguliers du domaine ont découvert les parties les plus éloignées de ce jardin ainsi que des points de vue inédits sur le château et l'étang aux Carpes.

Pour la première fois, des visites méditatives ont été proposées dans le jardin, en lien avec la nature et les œuvres de l'exposition. La compagnie de danse « Les Orpailleurs » a également créé un parcours chorégraphique in situ, faisant intervenir le public sénior au milieu des danseurs professionnels.

Grandeur Nature a aussi été l'occasion d'organiser de nombreuses actions pédagogiques au sein du jardin Anglais. Un livret-jeu a été conçu spécialement sous forme de « chasse aux œuvres », à destination des jeunes et des familles, pour découvrir l'exposition sous un angle ludique et pédagogique.



Laurent Le Deunff, Cerf, 2022 © David Giancatarina

Une visite de l'exposition « dialogue entre la création contemporaine et l'esprit des lieux » a permis d'initier les élèves à la création contemporaine et à certains de ses plus célèbres acteurs, tout en mettant en valeur le lieu. Une formation a été organisée, le 10 mai 2023, à destination de 80 enseignants de la direction des services départementaux de l'Education nationale pour leur présenter l'exposition. Beaucoup sont revenus avec leurs élèves. Au total, 2 830 élèves ont pu découvrir les œuvres de cette exposition.

Deux projets pédagogiques ont également été initiés autour de Grandeur Nature. Un outil de médiation numérique « Les arbres qui cachent la forêt » a été réalisé par les élèves du lycée François I^{er} de Fontainebleau, destiné à montrer les arbres les plus remarquables du jardin à travers une plateforme numérique. Une promenade poétique et fantastique dans le jardin Anglais et le château à l'heure du changement climatique, a également été proposée par des classes de 6ème de La-Chapelle-La-Reine.

L'exposition Grandeur Nature a été un grand succès tant critique que public, avec 65 000 visiteurs sur quatre mois. Ce projet a été particulièrement fédérateur pour les équipes du château, qui ont travaillé en concertation pour en assurer sa réussite, de la préparation, la programmation culturelle, l'inauguration, l'exploitation au démontage. Un tel parcours contemporain devrait être renouvelé en 2025.



Création de l'œuvre La mémoire des pierres par MonkeyBirds © Thibaut Chapotot

Grâce au soutien du Conseil départemental, le château de Fontainebleau a donné carte blanche au duo d'artistes Monkeybirds, pour décorer la palissade de chantier se trouvant devant la cour d'Honneur. Leur création « la mémoire des pierres », mêlant paysages et décors pittoresques au monde animal est un hommage au domaine de Fontainebleau, dans toute sa diversité.

DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES QUI SE DIVERSIFIENT

Des expositions temporaires se sont succédé au château permettant ainsi d'enrichir et de renouveler l'offre de visite proposée toute l'année.

UNE DOUBLE VISITE CONSACRÉE À NAPOLÉON III

Deux projets complémentaires ont été proposés dans le cadre de la commémoration des 150 ans de la mort de Napoléon III.

Le parcours Fontainebleau en stéréo était accessible dans les salles du circuit permanent de visite libre, de mars à décembre 2023. Il a consisté à présenter des vues stéréoscopiques prises sous le Second Empire dans les différentes salles des Grands Appartements. Il a fallu pour cela modifier les espaces muséographiques des salles Napoléon III (fumoir, musée de l'Impératrice, cabinet de travail de Napoléon III, théâtre impérial). Cette présentation a fait l'objet d'une publication.

Le parcours était agrémenté, du 30 avril au 30 septembre, par la présentation de 13 costumes créés par Nathalie Harran, historienne et créatrice de costumes, évoquant ceux du Second Empire et incarnant ainsi les fonctions des salles où ils étaient exposés.

Dans le théâtre Napoléon III, le décor « campagne riante » a été mis en place sur la scène avec l'aide des techniciens du théâtre du château de Versailles dans le cadre de la convention qui unit l'EPCF et l'EPCV. L'accrochage des œuvres de Rosa Bonheur au sein du fumoir a été renouvelé et modernisé (nouveaux accrochages, nouvel éclairage).

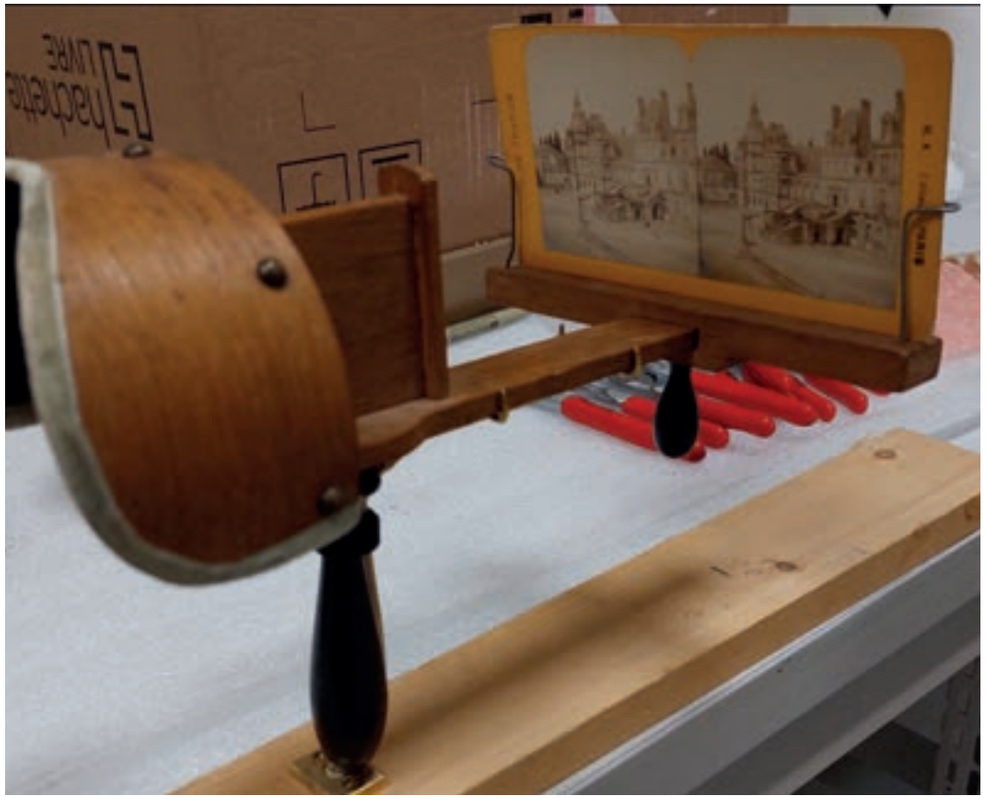
Dans le musée de l'Impératrice, l'armure de samouraï, qui lui avait été offerte, a trouvé sa place grâce à la conception en interne du mannequinage et de la vitrine.

La scénographie et l'installation ont été coordonnées en interne par les équipes de la direction des patrimoines et des collections et de la direction de l'accueil et du public. Le graphisme a été réalisé par Savannah Lemonnier.

Ce parcours était accompagné par une programmation originale de visites guidées thématiques, parmi lesquelles une visite Second Empire intitulée « Splendeurs et coulisses » ou encore une visite théâtralisée intitulée « Voyages extraordinaires dans l'œuvre de Jules Verne ».



Costume d'époque Napoléon III dans la galerie de Diane © Emilie Brouchon



Présentation d'un stéréoscope avec vue de l'escalier en Fer-à-Cheval © Château de Fontainebleau

UNE EXPOSITION DÉDIÉE À L'ICONOGRAPHIE DU CHÂTEAU

L'exposition Portraits d'un château a été présentée du 21 octobre 2023 au 25 février 2024 dans la salle d'exposition dite de la Belle-Cheminée et dans les Petits Appartements où 28 dessins étaient exposés.

Sous le commissariat de Vincent Cochet, conservateur en chef, le pilotage de la production de cette exposition a été entièrement réalisé en interne par le service de la régie qui a notamment conçu l'encadrement des œuvres et les vitrines.

252 planches et 2 maquettes du château ont ainsi été montrées au public et ont révélé la richesse des fonds iconographiques conservés au sein du château de Fontainebleau. Cette exposition a été rendue possible grâce à un important chantier de collections au cours duquel 164 œuvres des collections d'arts graphiques ont été restaurées et 28 plans et dessins conservés dans les archives du château.

La présentation de vues et dispositions architecturales parfois disparues ont rencontré un grand succès auprès des visiteurs fidèles du château leur permettant de mieux comprendre l'évolution complexe des bâtiments et des décors. La scénographie a été confiée à Olivier Palatre et le graphisme à Savannah Lemonnier. Dans une démarche de développement durable, les éléments muséographiques de l'exposition L'Art de la fête à la cour des Valois, présentée en 2022, ont été réemployés.

L'exposition Portraits d'un château était accompagnée d'un catalogue de 250 pages qui fait déjà référence, d'un parcours pour les enfants et de visites dédiées.



Maquette du château sous Henri IV, inauguration Portraits d'un château © Didier Plowy

DES RENDEZ-VOUS CULTURELS PLÉBISCITÉS

La programmation culturelle déclinée tout au long de l'année 2023 avait pour ambition d'encourager « un nouveau regard » en s'appuyant notamment sur la présence d'artistes anciens ou contemporains qui ont représenté, aménagé et décoré le château, ou qui s'en inspirent. Pour cela, ont été favorisés plusieurs rendez-vous culturels désormais bien connus du public au niveau national et international.

LES CONCERTS DE L'ENSEMBLE BALTHASAR NEUMANN

Parmi les grands rendez-vous de l'année, les résidences musicales des ensembles Balthasar Neumann sont désormais incontournables. À quatre reprises, le chef d'orchestre Thomas Hengelbrock est venu en 2023 enchanter le public sur les thèmes de :

- « L'aube de la nuit romantique »
- « Hengelbrock dirige l'Eroica »
- « Trésors de la musique pour cordes »
- « Gloria ! »

Chacune de ces résidences comporte un volet de dialogue, voire de concert avec les scolaires, d'ouverture des répétitions au public et de concerts hors les murs dans des établissements de santé de Fontainebleau au profit de publics empêchés.

Lorsque des élèves sont invités à assister à un temps de répétitions, ils sont pris en charge par les médiateurs du château pour une contextualisation de la résidence et de la programmation ainsi qu'une présentation de l'espace dans lequel se tient la répétition, avant de rejoindre la salle de concert. Pour l'année 2023, près de 400 élèves ont pu être présents pour ce qui est à la fois un temps de découverte musicale et un temps de rencontre avec des musiciens professionnels. Ce dispositif est plébiscité par les enseignants, notamment ceux des classes primaires.

Les élèves de l'option musique du Lycée International François I^er^ sont venus jouer à deux reprises avec les musiciens de l'ensemble. C'est un moment privilégié qui leur permet à la fois d'élever leur niveau de pratique et d'échanger avec des musiciens professionnels sur leur carrière.

Au total, douze concerts ont été donnés en 2023 dans la salle de Bal ou dans la chapelle de la Trinité, ainsi que trois concerts dans le centre Alzheimer de la villa Baucis de Fontainebleau. Ces rendez-vous sont désormais pleinement identifiés par les amateurs de musique classique et sont dans leur majorité complets.



Concert de l'ensemble Balthasar Neumann et le chef d'orchestre Thomas Hengelbrock, salle de Bal © Emilie Brouchon

LE FESTIVAL DES ÉCOLES D'ART AMÉRICAINES

Un autre temps fort de la programmation culturelle correspond au festival des Écoles d'art américaines. Ce festival est plus que centenaire puisqu'il a été créé au lendemain de la Première Guerre mondiale et qu'il a accueilli les plus grands noms de la musique et de l'architecture du XX^{e} siècle.

Chaque année, au mois de juillet, une trentaine de jeunes musiciens professionnels venus du monde entier viennent profiter des enseignements de Diana Ligeti et de son équipe, tandis que les jeunes architectes se retrouvent autour d'Antony Béchu et des professeurs d'architecture et beaux-arts. Cet enseignement reconnu pour sa qualité se traduit par de nombreuses actions en faveur du public du château, qu'il s'agisse de master classes, de concerts, d'auditions, de performances, de conférences ou d'expositions.

La musique au château, c'est aussi le cycle annuel de concerts organisés dans la chapelle de la Trinité par les Amis des orgues de Fontainebleau et sa région.



Répétition dans la chapelle de la Trinité, Festival des Ecoles d'art américaines © Château de Fontainebleau / Elisa Tato

LE FESTIVAL DE L'HISTOIRE DE L'ART

Le Festival de l'histoire de l'art, manifestation nationale du ministère de la Culture, est un événement incontournable du château de Fontainebleau et de l'Institut national d'histoire de l'art, rassemblant chaque année historiens, professionnels de la culture et du patrimoine, mais aussi artistes, étudiants et un large public autour d'une passion commune.

À travers sa programmation culturelle, le château s'est adressé aux publics les plus larges. 3300 visiteurs ont profité des visites proposées gratuitement par les guides et conservateurs du château ou les étudiants de l'École du Louvre. De nombreux ateliers pédagogiques d'éducation artistique et culturelle autour du sport, comme le jeu de paume, des arts manuels ou de la création littéraire, ont été offerts à 45 00 participants. Accueillis et encadrés par les équipes pédagogiques du château, près de 900 scolaires sont venus s'ajouter aux festivaliers tout en proposant, pour une centaine d'entre eux, des restitutions de projets artistiques dans les jardins.

Le festival a aussi été ponctué de plusieurs concerts des élèves d'Orchestre à l'École ou du CNSMDP qui ont interprété des extraits des Quatre saisons de Vivaldi. Un spectacle de danse contemporaine proposé par Alexander Vantournhout et Axel Guérin en co-production avec le théâtre municipal de Fontainebleau venait compléter l'offre grand public.



Étudiants de l'École du Louvre avec la ministre de la Culture durant le Festival de l'histoire de l'art © Didier Plowy

Le service culturel a également initié un nouveau partenariat avec le Centre hospitalier du sud Seine-et-Marne dans le cadre de ce festival. Ainsi, pour la première fois, une exposition en lien avec la thématique et le pays invité a été installée sur les grilles du château et a ensuite été accueillie dans le hall d'accueil de l'hôpital avec comme objectif de faire entrer l'art dans le milieu hospitalier et « d'adoucir le quotidien de patients. »

L'Université de printemps d'histoire des arts, portée par le ministère de l'Education nationale et dédiée à la pédagogie autour du climat à travers les arts, a de son côté rassemblé 80 stagiaires.

Enfin, pour la première année, le commissariat du salon du livre et de la revue d'art a été confié à GrandPalaisRmn et a réuni plus d'un millier de références représentant 53 maisons d'édition.



Entrée principale du Festival de l'histoire de l'art, cour d'Honneur © Didier Plowy

UNE MUTUALISATION DES ACTIONS DE RESTAURATION AU SERVICE DU MONUMENT ET DE SES COLLECTIONS

p. 38 DES ACTIONS RÉGULIÈRES ET SOUTENUES POUR LA CONSERVATION DU CHÂTEAU

CHIFFRES CLÉS

p. 39 UN CHÂTEAU SÉCURISÉ
p. 42 UNE PRIORITÉ DONNÉE À LA GESTION DES COLLECTIONS
p. 46 DES TRAVAUX SANCTUARISÉS EN FAVEUR DES JARDINS
p. 48 UN PROGRAMME D'ENTRETIEN SOUTENU
p. 51 UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

p. 54 DES CAMPAGNES DE TRAVAUX AMBITIEUSES

CHIFFRES CLÉS

p. 54 LA POURSUITE DE LA PHASE 2 DU SCHÉMA DIRECTEUR ET PRÉPARATION DE LA PHASE 3
p. 56 DEUX OPÉRATIONS PHARES DU SCHÉMA DIRECTEUR : LA RÉNOVATION DU GRAND CANAL ET LA RESTAURATION DE LA COUVERTURE DE L'AILE DES PRINCES
p. 59 DEUX OPÉRATIONS DE RESTAURATION DES DÉCORS FINANCÉES GRÂCE AU MÉCÉNAT : LES FRESQUES DU VESTIBULE DE LA PORTE DORÉE ET LES TABLEAUX DE L'APPARTEMENT DES CHASSES
p. 61 L'ESCALIER EN FER-À-CHEVAL SUBLIMÉ PAR LA LUMIÈRE

Vue illuminée de l'escalier en Fer-à-Cheval © David Giancatarina

DES ACTIONS RÉGULIÈRES ET SOUTENUES POUR LA CONSERVATION DU CHÂTEAU

Grâce au schéma directeur mis en place en 2015 par le ministère de la Culture en faveur du château de Fontainebleau, d'importants travaux de rénovation technique et de restauration du clos et couvert ont été réalisés afin d'assurer la pérennité des bâtiments et des collections qu'ils renferment. Cet engagement pour la conservation du monument s'est poursuivi en 2023 avec un effort particulier consenti pour la sécurité du château, la bonne gestion des collections, l'entretien des jardins et la poursuite du programme raisonné de réparation.

CHIFFFRES CLÉS :

- 2 juin 2023 : levée de l'avis défavorable d'ouverture au public pesant sur le château
- 2 500 œuvres récolées avec un taux annuel de 7 %
- 353 objets photographiés
- 242 dossiers d'œuvres d'objets de collections créés
- 355 ml de dépoussiérage annuel de bibliothèque
- 75 livres restaurés
- 6 ml et 2 Go versés aux archives
- 18 opérations menées sur les bâtiments et les jardins dans le cadre de la phase 2 du schéma directeur
- 22 opérations menées sur les bâtiments et les jardins dans le cadre du programme d'investissement courant
- 785 menuiseries restaurées sur 1 782



Chantier de mise en sécurité de l'escalier Saint-Louis © OPPIC / Gilles Coulon

UN CHÂTEAU SÉCURISÉ

Depuis 2015, l'EPCF s'est engagé dans un programme très ambitieux de rénovation de ses équipements techniques pour mieux protéger les personnes et les biens. En juin 2023, ces efforts ont été couronnés de succès puisque l'avis défavorable d'ouverture, qui pesait sur le château depuis 25 ans, a enfin pu être levé.

Dans la continuité des opérations de mise en sécurité effectuées dans le cadre des phases 1 et 2 du schéma directeur, quatre opérations ont été menées en 2023.

LE DÉPLOIEMENT DE L'ALARME SONORE

Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage déléguée de l'OPPIC et sous maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques (ACMH), a été réceptionnée en mai 2023. Le dispositif d'alarme dans le circuit de visite a été choisi pour sa parfaite adaptation à un établissement recevant du public (ERP). Le système de sonorisation de sécurité permet, en effet, de diffuser des messages d'évacuation liés à la sécurité incendie, mais également des messages plus généraux liés à l'exploitation du site. Pour les zones recevant des agents et des prestataires, ce dispositif est complété d'une infrastructure plus classique de diffuseurs sonores.

Les travaux réalisés dans le circuit de visite ont nécessité des précautions particulières en matière de protection des décors et des collections. Ils ont imposé une forte mobilisation des agents en vue d'assurer les mouvements des œuvres et leur protection. Par ailleurs, le phasage des travaux a été pensé pour occasionner le moins de nuisances possible vis-à-vis du public mais aussi maintenir la fluidité du parcours de visite.

LA MISE EN SÉCURITÉ DE QUATRE ESCALIERS DESSERVANT LE CIRCUIT DE VISITE

L'opération, démarrée en 2022 sous maîtrise d'ouvrage de l'OPPIC et la maîtrise d'œuvre de l'ACMH, Patrick Ponsot, concerne les escaliers Noir, Saint-Louis et François Ier, qui comptent comme dégagements accessoires en cas d'évacuation, ainsi que l'escalier Louis XIV, qui constitue une issue de secours principale dans le circuit de visite.

À l'issue de ces travaux, le château bénéficiera de plusieurs escaliers protégés et de recoupements coupe-feu au droit de ces derniers. Ces mises en conformité s'accompagnent systématiquement de travaux de restauration des décors.

En 2023, les travaux de l'escalier Noir ont été réceptionnés en mai. Ceux de l'escalier Saint-Louis et de l'escalier François Ier ont démarré en novembre. Ils comprennent plusieurs interventions pour assurer la stabilité au feu : remplacement et restauration des portes, doublage des cages d'escalier, désenfumage, éclairage de sécurité et installation d'une colonne sèche.
La mise aux normes du réseau incendie armé (RIA) permet d'abandonner le réseau enterré extérieur vétuste, pour le remplacer par un réseau aux normes, circulant dans les galeries techniques du château.



Pompiers de Seine-et-Marne en exercice de sécurité incendie © Lucie Page

L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE PAVILLON DE SULLY

Situé au sein du domaine national, le pavillon de Sully, dépendances du château datant du règne de François Ier, est actuellement occupé par l'Unité départementale d'architecture et du patrimoine de Seine-et-Marne.
Une importante opération de modernisation technique et de remise aux normes du système sécurité incendie a été effectuée en 2023. Elle comprend l'installation d'une détection incendie généralisée, la pose d'une centrale de sécurité incendie, le déploiement de sirènes et de flashs et la mise en place d'un report d'alarme vers le poste de sécurité du château. Le chantier, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCF, a été réceptionné le 8 décembre 2023.

LA MISE EN PLACE DE COMITÉS DE SÉCURITÉ HEBDOMADAIRES

Enfin, un comité de sécurité a été institué le 24 octobre 2023 au sein de l'établissement, avec pour mission d'instruire avec anticipation les questions sécurité-sûreté de façon transversale et d'édicter des règles strictes et claires en la matière. Les travaux de ce comité permettent la constitution d'un corpus de consignes destiné à être intégré dans le règlement intérieur du château.
Ce comité veille notamment à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à la sécurité et à la sûreté de l'établissement, de ses collections, du public et de son personnel. Son champ d'action s'étend également à la mise en sécurité du parcours de visite permanent, mais aussi aux nombreux évènements temporaires organisées au sein du domaine. Le comité de sécurité, qui se réunit de façon hebdomadaire, traite ainsi de sujets aussi divers que les protocoles de sécurité incendie à mettre en place sur les chantiers ou l'organisation de la sûreté et sécurité lors des visites des personnalités importantes.

UNE PRIORITÉ DONNÉE À LA GESTION DES COLLECTIONS

LE RÉCOLEMENT ET CHANTIER DES COLLECTIONS

Préalable à toute bonne gestion de collections, le récolement décennal, soutenu par une prestation d'assistance (société Grahal) a abouti à 2 500 œuvres récolées soit 7 % de la collection. Parallèlement les opérations de décroisement des inventaires avec les autres musées nationaux demandées par le Service des musées de France dans le cadre du post-récolement ont consolidé les listes des œuvres à affecter à l'EPCF : 712 œuvres pour le Mobilier national, 382 œuvres pour le département des peintures du musée du Louvre, 66 œuvres pour le département des sculptures, 6 œuvres du musée d'Orsay. Ces opérations aboutiront en 2024.

Le récolement des objets du musée de l'Impératrice a commencé début 2023. Le service de la régie des œuvres en lien avec une restauratrice libérale habilitée musées de France a concouru au bon déroulement de cette opération qui s'achèvera en 2024. Il se double d'un chantier de collection sur les 420 objets présents mais aussi sur le mobilier et les textiles et d'un travail de recherche piloté par Vincent Cochet en lien avec des spécialistes de l'art asiatique au musée Guimet et à l'INALCO.

En vue du déménagement des collections actuellement réparties dans une centaine d'espaces de réserve du château, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le chantier des collections est prévu. L'année 2023 a vu la finalisation du cahier des charges de ce marché et sa publication pour attribution en 2024. Dans ce contexte, l'atelier d'ébénisterie est intervenu sur la collection de psychés et des tables de toilette consolidées préalablement à leur déménagement.

LA CRÉATION DU CENTRE DE CONSERVATION DES COLLECTIONS DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU (CCCF)

Dans le cadre du chantier des réserves et des collections, il a été décidé de réutiliser le « bâtiment transitoire », un des espaces de stockage du site des Archives nationales fermé en 2022. Ce bâtiment, construit en 2006-2007 et d'une surface totale de 5 785 m², accueillera une partie des futures réserves du château, mais sera aussi utilisé comme plateforme de traitement pendant toute la période du chantier des collections.

Le projet prévoit une refonte complète du bâtiment pour l'adapter à son nouvel usage, la construction d'une extension d'environ 500 m² (comprenant des nouvelles circulations verticales, une salle pour grands formats, une salle de quarantaine) ainsi que l'installation d'un mobilier technique adapté au stockage des œuvres. La restructuration projetée présente de multiples enjeux relatifs au traitement climatique des espaces, à la sécurité incendie, à la sûreté et aux besoins fonctionnels évolutifs selon l'avancement du chantier des collections.

Le chantier, mené sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte Hugues Fontenas et sous la maîtrise d'ouvrage de l'OPPIC a démarré en septembre 2023 et devrait s'achever fin 2024.



Bâtiment « transitoire » du site des Archives nationales en centre de conservation © Gilles Coulon – OPPIC

LA RESTAURATION DES ŒUVRES

En dehors du chantier de restauration des grands cartons peints de Jean-Baptiste Oudry, 401 œuvres d'art ont été restaurées par des restaurateurs extérieurs habilités à travailler sur les collections publiques nationales dont 341 restaurations fondamentales et 66 opérations conservatoires (voir Annexe). Dans le cadre des prêts aux expositions extérieures, 94 opérations conservatoires ont été réalisées.

Par ailleurs, l'atelier d'ébénisterie est intervenu sur une cinquantaine de meubles du parcours de visites et en réserves. Il a assuré le dépoussiérage du parcours de visite selon un planning coordonné avec les équipes de la direction de l'accueil et du public. Autant d'opérations de conservation préventive qui contribuent à la bonne préservation des collections.



Agents repositionnant l'armure japonaise © Château de Fontainebleau

L'ENRICHISSEMENT DES FONDS DU CRES

Un important travail a été fourni par le CRES pour la documentation et la couverture photographique des collections. 742 dossiers documentaires ont ainsi été créés ou complétés. 629 prises de vues ont été effectuées par la RMN-GP et par des photographes indépendants pour compléter la couverture photographique des collections. En outre, 990 images ont été produites par le photographe du CRES, dont 243 reproductions d'œuvres et de documents.

Le projet FOLIA (Fontainebleau Œuvres Livres images Archives) s'est poursuivi au cours de l'année 2023, avec la mise en production du module Archive et des cinq bases de données. Les référentiels ont encore été enrichis, avec un total de 1560 notices créées.

L'activité du CRES s'est aussi tournée vers des chantiers de conservation et de restauration des collections. Un relevé sommaire des ouvrages de la bibliothèque de Serlio a été effectué, en prévision de leur transfert. Par ailleurs, quelques plans d'archives, ouvrages et documents graphiques ont été restaurés.



Boîte à jeu, restauration effectuée par l'ébéniste du château © GrandPalaisRmn (Château de Fontainebleau) / Adrien Didierjean

En 2023, le CRES en chiffres c'est :

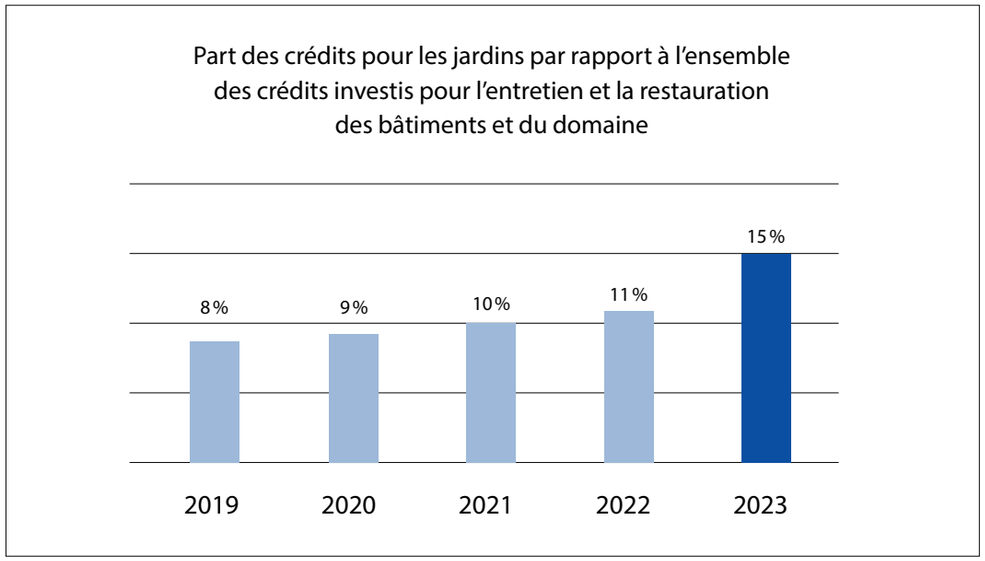
- 742 dossiers documentaires créés ou complétés
- 629 prises de vues des collections, dont 387 par la RMN-GP et 252 par des photographes indépendants ; s'y ajoutent les 990 images réalisées par le photographe du CRES, dont 243 reproductions d'œuvres et de documents
- 6,3 mètres linéaires d'archives papier et 127 fichiers numériques pour 2 Go de données versés par les services du château
- 300 kg d'archives réglementairement éliminés
- 39 plans d'archives et 3 ouvrages restaurés, ainsi que 30 documents confiés à la restauratrice du CRES pour un traitement matériel

DES TRAVAUX SANCTUARISÉS EN FAVEUR DES JARDINS

Pour entretenir les 130 hectares du domaine national de Fontainebleau, douze jardiniers veillent à la conservation et à la valorisation de ce patrimoine paysager particulièrement riche, comprenant notamment des parterres réguliers, un jardin Anglais, un jardin pittoresque, quatre cours, des parcelles boisées, un étang et un grand canal, long de 1,2 km.

Les actions menées par le service des jardins sont encadrées par un plan de gestion adopté en 2017 et portent sur des travaux les plus divers : sécurisation du patrimoine arboré exceptionnel mais vieillissant, réhabilitation et entretien des cours et des allées hautement fréquentées par le public, mise en place de programmes de régénération des parcelles boisées du parc, contribution à la requalification des massifs d'arbustes dans les jardins paysagers, fleurissement des parterres, réfection des allées, taille des arbustes.

Ces interventions régulières d'entretien et de restructuration du patrimoine végétal sont préférées à des interventions de restauration plus lourdes et plus traumatisantes pour ce patrimoine vivant. La priorité donnée à la conservation des jardins se traduit par un engagement financier accru de l'établissement en leur faveur : en 2023, 15 % des crédits de la direction des bâtiments et des jardins ont ainsi été consacrés à la conservation du patrimoine paysager du château de Fontainebleau.



En 2023, les efforts se sont concentrés sur le jardin Anglais destiné à accueillir tout au long de l'été le parcours d'art contemporain Grandeur Nature. Pendant le premier semestre, d'importantes opérations de travaux ont été réalisées pour faciliter la mise en place de l'exposition. Les jardiniers ont ainsi été à la manœuvre pour valoriser ce lieu d'exception auquel ils sont particulièrement attachés, et pour contribuer à l'accueil du public.



Bordure d'allée remodelée, jardin Anglais © Château de Fontainebleau



Curage de la rivière Anglaise © Château de Fontainebleau

Les allées aux abords de l'étang des Carpes ont été entièrement restructurées et consolidées afin d'améliorer la promenade des visiteurs. Les bordures d'allées ont été remodelées et réengazonnées. Des actions de reprises des masses végétales, préconisées dans le cadre du plan de gestion, ont pu également être mises en œuvre. Certains arbres ou massifs, mal implantés ou anachroniques, ont été supprimés pour conserver l'esprit du jardin et garder l'authenticité du lieu. Dans certains secteurs du jardin, les massifs d'arbustes ont été régénérés.

Tous les arbres du jardin ont été élagués pour préserver durablement l'unité de ce patrimoine arboré. Les haies de buis ont aussi bénéficié d'une taille de restructuration au lamier dans une forme architecturée, et toutes les bordures d'allée ont été découpées selon les règles de l'art pour conserver l'authenticité du jardin.

La rivière Anglaise, élément essentiel du jardin, a été intégralement curée, permettant le retour d'une eau limpide. Les ouvrages maçonnés à proximité (ponts, fontaines, colonnes) ont été consolidés et nettoyés. Grâce à ces opérations d'envergure pilotées par le service des jardins du château, le jardin Anglais a retrouvé en 2023 tout son éclat.

UN PROGRAMME D'ENTRETIEN SOUTENU

Le programme raisonné d'entretien et de réparation des bâtiments et des jardins, mis en place à partir de 2018, permet de mieux préserver le château en assurant une gestion courante, continue et concertée. Ce programme correspond à des dépenses récurrentes dédiées au gros entretien qui représentent, un coût annuel d'environ 1 M€. La majeure partie de ces dépenses concerne la rénovation des menuiseries du château ; les autres dépenses portent sur les couvertures, le génie climatique et électrique et les jardins.

Le financement de ce programme est désormais inscrit annuellement dans l'enveloppe du schéma directeur de rénovation, à la suite des arbitrages rendus par les administrations de tutelle.

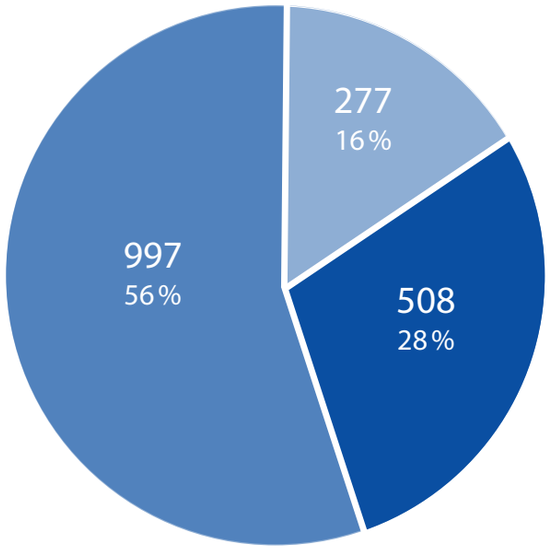
L'année 2023 a notamment été marquée par la rénovation complète des cinq grandes menuiseries de la salle des colonnes, salle au riche décor datant de Louis-Philippe, très utilisée pour l'évènementiel ou les manifestations exceptionnelles. L'état catastrophique des menuiseries, des bois, des serrureries, des peintures décoratives intérieures et des peintures extérieures, a nécessité une rénovation d'urgence, chaque manipulation des ouvrants devenant de plus en plus difficile et dangereuse, faisant craindre une chute de carreaux.

L'opération a été menée de février à avril 2023. Les ouvrants ont été remis en état par le remplacement des bois ruinés ; les menuiseries, y compris les impostes, ont été remises en jeu ; les éléments de fermeture ont été nettoyés et révisés (espagnolettes en bronze et quincaillerie) ; les faces intérieures et extérieures ainsi que les décors des volets brisés ont été repeints.

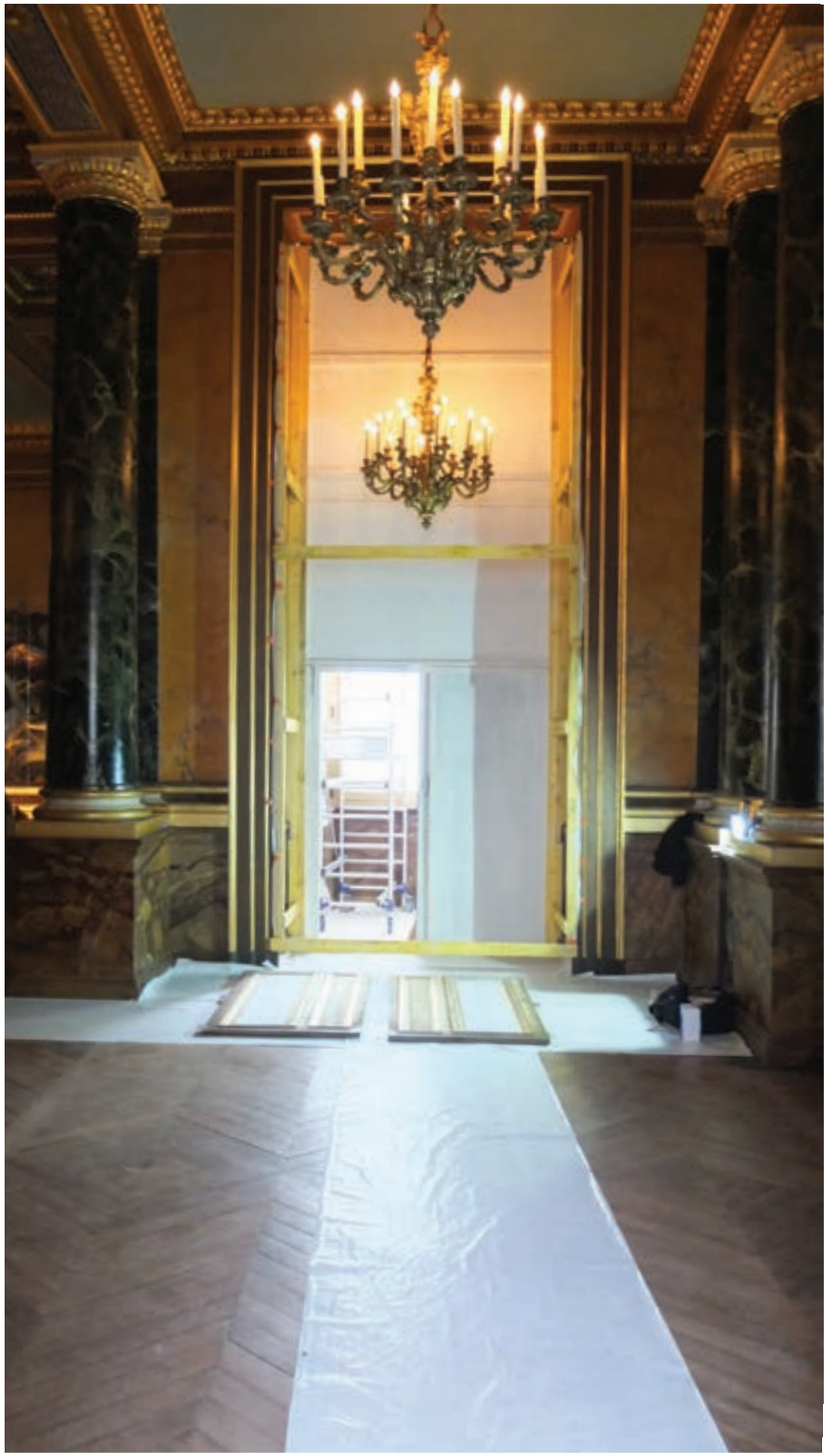
Comme ces interventions se déroulaient dans un espace sensible et utilisé malgré les travaux, il a été nécessaire de mettre en place des installations de chantier et des clôtures parfaitement étanches, spécifiquement conçues pour l'opération.

Sur les 1 782 menuiseries que compte le château, 277 ont été restaurées dans le cadre du programme raisonné d'entretien et de réparation du clos et du couvert, et 508 dans le cadre de chantiers entrepris depuis la phase 1 du schéma directeur, ce qui représente en 2023 un pourcentage de 44 % de menuiseries traitées.

Menuiseries restaurées en 2023



- Menuiseries restaurées dans le cadre du programme raisonné d'entretien du clos et du couvert
- Menuiseries restaurées dans le cadre de chantiers entrepris depuis la phase 1 du schéma directeur
- Menuiseries restant à restaurer



Rénovation d'une des menuiseries de la salle des Colonnes © Château de Fontainebleau

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

À la suite de la réorganisation fonctionnelle des services de l'EPCF en phase 1 du schéma directeur, l'établissement poursuit en 2023 son investissement pour l'amélioration des conditions de travail et de vie du personnel du château.

LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS DE FONCTION

L'établissement public poursuit, depuis 2015, la rénovation de son parc de logements de fonction. Le domaine compte 35 appartements de fonction, dont 10 attribués en nécessité absolue de service (NAS), 19 en convention d'occupation précaire avec astreintes (COPA) et 6 sont insalubres et inoccupés.

Ces logements, lorsqu'ils ont été occupés pendant de très nombreuses années par le même occupant, se trouvent dans un état de dégradation avancé qui implique une rénovation lourde et coûteuse. L'EPCF consacre chaque année une enveloppe budgétaire d'environ 0,3 M€ pour réhabiliter deux logements. Le programme 2023 s'est notamment attaché à la rénovation du pavillon du Montceau, situé à l'extrémité Est du parc, permettant d'assurer une présence humaine dans cette partie isolée du domaine. L'opération achevée en 2023 a permis de rénover les espaces intérieurs, de reprendre l'isolation des combles, de remettre en état les menuiseries et de refaire à neuf les installations électriques.

La remise en état des parties communes d'accès aux logements du bâtiment de la République a également été effectuée, comprenant la réfection complète des peintures et des sols et la remise en état des menuiseries, portes et fenêtres. Les travaux ont commencé en décembre 2023 pour un achèvement en mars 2024.

L'AMÉLIORATION DES LOCAUX DE TRAVAIL DES AGENTS

La base vie des jardiniers au pavillon du Fleuriste a été totalement remise aux normes et réaménagée. Les travaux, qui ont commencé en avril 2022, se sont achevés en mars 2023 permettant aux jardiniers de disposer désormais de vestiaires séparés avec des casiers chauffants, des douches dans des magnifiques locaux entièrement rénovés.

Le deuxième chantier d'envergure concerne le réaménagement du poste d'accueil des Mathurins qui contrôle l'accès principal au domaine. Cet espace très contraint est partagé et géré conjointement par la direction de l'accueil et des publics (en période diurne) et par la direction des bâtiments et des jardins (en période nocturne). Regroupant des missions d'accueil et de surveillance, les locaux ont fait l'objet de travaux de rénovation des sols, murs, plafonds et menuiseries, de modernisation des réseaux techniques et des installations de sécurité incendie. Pendant toute la durée du chantier, les équipements techniques du poste des Mathurins ont été transférés dans des bungalows. Les travaux, commencés en juin 2023, devraient s'achever en septembre 2024.

Enfin, le chantier de rénovation de la salle de pause des agents d'accueil a démarré fin 2023. Le projet comprend la création d'une cloison coupe-feu pour séparer l'accès à l'entresol des accès aux locaux techniques, la remise en état des différents espaces et l'acquisition d'un nouveau mobilier pour rendre cet espace plus convivial.

La cage d'escalier du pavillon des Vitriers qui dessert une grande partie des bureaux de l'aile des Ministres a également été complètement rénovée. Outre la remise en peinture de tout l'espace, l'opération a compris la remise en jeu des menuiseries, la consolidation de certaines volées de l'escalier, le nettoyage du dallage, la rénovation de la main-courante du garde-corps, la réfection à neuf des réseaux électriques, la pose de luminaires contemporains et la reprise du châssis de désenfumage. Les travaux, démarrés en janvier 2023, se sont achevés en mai 2023.



Inauguration de la base-vie des jardiniers © Château de Fontainebleau



Chantier de rénovation du poste des Mathurins © Château de Fontainebleau

DES CAMPAGNES DE TRAVAUX AMBITIEUSES

En 2023, l'EPCF a poursuivi des travaux d'envergure dans le domaine de la restauration patrimoniale tant sur le bâtiment que sur certains pans de collection. Si certaines de ces opérations bénéficient de crédits du schéma directeur, d'autres, qui contribuent de façon plus spectaculaire à la valorisation du monument, sont financées sur crédits ordinaires de l'EPCF ou grâce à des mécénats.

CHIFFFRES CLÉS :

- 10 M€ par an versés par le ministère de la Culture au titre du schéma directeur de rénovation
- 15 restauratrices travaillant sur le chantier de la porte Dorée
- 7 cartons de chasse de Jean-Baptiste Oudry restaurés
- 3,7 M€ pour la rénovation du Grand Canal
- 2,3 M€ pour la restauration de la couverture de l'aile des Princes

LA POURSUITE DE LA PHASE 2 DU SCHÉMA DIRECTEUR ET LA PRÉPARATION DE LA PHASE 3

La phase 2 du schéma directeur, démarrée en 2020 et qui devrait s'achever en 2026, se trouve à mi-parcours. Comme la phase 1, elle permet à l'EPCF d'assumer pleinement sa responsabilité de propriétaire, en privilégiant les travaux parfois ingrats mais fondamentaux tant de clos et couvert que de modernisation des équipements techniques.

Grâce à ce financement exceptionnel d'environ 10 M€ par an, l'établissement public peut entreprendre simultanément les travaux indispensables à ses trois missions statutaires : la conservation du château, la sécurité et la sûreté des biens et des personnes et l'accueil des publics.

LA PLEINE RÉALISATION DES OPÉRATIONS DE LA PHASE 2

Les chantiers réalisés en 2023, dans le cadre du schéma directeur de rénovation, font l'objet de présentations détaillées tout au long de ce rapport d'activité.

Les opérations les plus complexes et les plus techniques sont effectuées sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC). Parmi celles-ci, on peut citer : l'achèvement du déploiement de l'alarme sonore en juin 2023 ; la poursuite de la sécurisation de quatre escaliers du château et de la rénovation du grand canal ; le démarrage, en septembre 2023, du chantier de création du centre de conservation des collections du château de Fontainebleau. À l'exception de cette dernière opération confiée à l'architecte Hugues Fontenas, car elle ne porte pas sur un monument historique, tous les autres chantiers sont menés par l'ACMH territorialement compétent, Patrick Ponsot.

En vue de préparer 2024, deux études ont été rendues. Celle pour la restauration de l'aqueduc François Ier a été validée au dernier semestre 2023 pour un démarrage du chantier en mai 2024. L'avant-projet sommaire des travaux d'aménagement du secteur Serlio et du traitement climatique de cette partie du château a fait l'objet d'échanges nombreux fin 2023 entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage nécessitant une refonte de cette étude en 2024.

Grâce à la montée en compétence de la direction des bâtiments et des jardins, de nombreuses opérations du schéma directeur sont désormais menées directement sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPCF. Il s'agit, en 2023, de : l'achèvement en mars de la réfection de la base vie des jardiniers, en juillet de la rénovation du système SSI du pavillon de Sully et en octobre du déploiement de la GTC/GTB permettant un meilleur pilotage des installations de chauffage et électriques ; du démarrage en juin du chantier de rénovation du poste des Mathurins et en décembre de la restauration de la couverture de l'aile des Princes.

Par ailleurs, une étude de maîtrise d'œuvre a été commandée pour le remplacement du tableau général basse tension (TGBT) obsolète de l'aile des Ministres pour un démarrage des travaux au 2ème semestre 2024.

LA PRÉPARATION DE LA PHASE 3 DU SCHÉMA DIRECTEUR

La phase 3 du schéma directeur de rénovation débutera en 2026. Afin de permettre le démarrage immédiat d'opérations, une convention d'études préalables a été signée en février 2022 entre l'OPPIC et l'EPCF pour le déploiement du musée Napoléon Ier et la requalification du Quartier Henri IV.

Le projet de redéploiement du musée Napoléon Ier prévoit d'étendre la présentation des collections de ce musée au troisième étage de l'aile Louis XV, aujourd'hui inoccupé et en mauvais état. La phase d'étude préalable pour la muséographie a démarré en juin 2023, avec l'attribution du marché de programmiste à Philippe Dangles. La réalisation de sondages, études, et investigations géotechniques ont permis de disposer de suffisamment de données pour construire le pré-programme. Sur cette base, l'architecte en chef, Patrick Ponsot a été missionné pour une étude de faisabilité patrimoniale. La phase d'analyse de l'existant se termine fin 2024 pour commencer le travail sur le programme début 2024.



3e étage de l'aille Louis XV, projet d'extension du musée Napoléon Ier © Château de Fontainebleau

DEUX OPÉRATIONS PHARES DU SCHÉMA DIRECTEUR : LA RÉNOVATION DU GRAND CANAL ET LA RESTAURATION DE LA COUVERTURE DE L'AILE DES PRINCES

LA RÉNOVATION DU GRAND CANAL

Le Grand Canal, aménagé sous Henri IV, est un vaste plan d'eau de 1,2 km de long qui préfigure les grands canaux aménagés dans la seconde moitié du XVII^{e} siècle à Vaux-le Vicomte ou à Versailles. Il constitue un ouvrage de première importance non seulement au sein du réseau hydraulique qui irrigue les jardins et le parc relevant de l'EPCF mais aussi à l'échelle du grand paysage bellifontain.

Face à l'état préoccupant de cet ouvrage notamment en termes d'étanchéité, le château de Fontainebleau a planifié prioritairement l'opération de réparation du Grand Canal dans le cadre de la phase 2 de son schéma directeur. L'inscription en 2021 de cette opération au plan de relance gouvernemental au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques a permis d'avancer le lancement des travaux réalisés sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques, Patrick Ponsot.

Le chantier a démarré en septembre 2022. Les travaux préparatoires tels que la mise en place des installations de chantier et l'abattage des arbres nécessaires aux travaux ont été effectués. Le batardeau permettant l'asséchement en aval du Grand Canal pour pouvoir intervenir à sec sur les maçonneries a été installé début décembre.

En raison de l'accumulation de la vase au fond du canal, le batardeau a glissé et cédé le 14 décembre 2022. Cet accident a imposé de revoir la procédure de réalisation du batardeau et de mener des négociations avec l'entreprise titulaire de ce lot.



Travaux d'étanchéité sur le mur Est du canal © Gilles Coulon



Grande pêche lors de la mise hors d'eau de l'aval du Grand Canal © Château de Fontainebleau

Le chantier de réparation du canal et de son exutoire a pu redémarrer en juillet 2023. Le scenario finalement retenu a consisté à vidanger partiellement le Grand Canal durant quelques semaines, de façon à purger les vases situées à l'emplacement du batardeau, puis à réaliser le batardeau à sec, à remettre en eau l'amont du canal, à réaliser les travaux, puis à déposer le batardeau.

Les travaux d'étanchéité portent principalement sur la restauration des maçonneries des murs du canal, la consolidation par injection de la digue Est et la restauration des ouvrages hydrauliques de l'exutoire. La réception du chantier et la remise en eau du Grand Canal sont prévues pour juin 2024.

LA RESTAURATION DE LA COUVERTURE DE L'AILE DES PRINCES

La restauration des couvertures de l'aile des Princes s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés pendant les phases 1 et 2 sur les couvertures de l'ensemble du château. Les couvertures de ce secteur, comprenant le pavillon Louis-Philippe, l'aile Nord proprement dite, le terrasson côté cour des Princes et le petit pavillon Nord-Est, sont aujourd'hui en très mauvais état et nécessitent une réfection à neuf.

Cette restauration à l'identique concerne les couvertures en ardoise et en plomb, les menuiseries des lucarnes, les ouvrages en pierre et en brique (souches de cheminée, corniches, lucarnes). L'installation de la protection contre la foudre est également remise en état et le système de détection incendie remplacé. À la suite de la consultation lancée en mars 2023 et des négociations menées avec les entreprises de certains lots, le chantier a démarré en décembre 2023 pour une durée de 15 mois.



Aile des princes avant restauration de la couverture © Château de Fontainebleau / Vincent Carpentier

DEUX OPÉRATIONS DE RESTAURATION DES DÉCORS FINANCÉES GRÂCE AU MÉCÉNAT : LES FRESQUES DU VESTIBULE DE LA PORTE DORÉE ET LES TABLEAUX DE L'APPARTEMENT DES CHASSES

LA RESTAURATION DU VESTIBULE DE LA PORTE DORÉE

Les travaux de restauration de la porte Dorée, démarrés en octobre 2022, marquent un jalon dans la préservation du patrimoine français. Premier chantier d'une telle envergure sur des fresques de la Renaissance depuis des décennies, il témoigne de l'engagement de partenaires institutionnels et de mécènes en faveur de la sauvegarde de ce décor peint par Primatice entre 1540 et 1544. 15 restaurateurs et restauratrices ont travaillé sur ce chantier sous maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques et accompagnés par un comité scientifique composé d'historiens de l'art et de l'architecture français et italiens.

Les fresques du portique et du vestibule de la porte Dorée étaient menacées par les restaurations successives des XIX^{e} et XX^{e} siècles qui avaient mal vieilli et s'étaient indurées. Ce décor avait également souffert de la pollution et des écarts climatiques dus à son positionnement entre intérieur et extérieur. Il était devenu quasiment illisible.



Travaux de restauration de la porte Dorée © Château de Fontainebleau / Serge Reby

Après de nombreux tests, c'est finalement la technique du laser qui a été employée pour rendre toute leur lisibilité aux fresques. Le travail au laser, qui a déjà fait ses preuves en Italie, était ainsi mis en œuvre pour la première fois sur des fresques en France. Les retouches ont associé deux techniques italiennes : le trattegio et le glacis avec des résultats très satisfaisants. Le chantier se poursuivra en 2024 avec la dorure en conservation de la porte monumentale. La fin de chantier prévue en avril 2024 sera accompagnée par la publication d'un ouvrage dédié.

LA RESTAURATION DES CARTONS DE CHASSES DE JEAN-BAPTISTE OUDRY



Jean-Baptiste Oudry, Carton « Cerf aux abois dans les rochers de Franchard, Forêt de Fontainebleau », 1738 Œuvre restaurée
© Château de Fontainebleau, distr. RMN-Grand-Palais / Thierry Ollivier

Des neuf cartons préparatoires à la tenture des Chasses royales peints par Jean-Baptiste Oudry, huit sont aujourd'hui logés dans les lambris de l'appartement dit des Chasses, dont ils composent le décor. Montés sur châssis sous la Monarchie de Juillet, ils avaient été retouchés à plusieurs reprises tout au long du XIX^{e} siècle puis du XX^{e} siècle. Les retouches anciennes étaient devenues mates et disgracieuses, le vernis avait jauni et les châssis n'étaient plus adaptés et contraignaient les toiles ainsi que la couche picturale.

Grâce au concours du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), quatre cartons de Jean-Baptiste Oudry ont fait l'objet d'une campagne d'analyses scientifiques ainsi que d'une restauration fondamentale et ambitieuse afin d'assurer leur préservation et de redécouvrir la palette et la touche d'Oudry. Amorcée en 2021, cette restauration spectaculaire a mobilisé 14 restaurateurs sous la direction de Sophie Deyrolle, restauratrice de peinture indépendante, dont les interventions se termineront en juillet 2024.

À l'aide de plusieurs mécènes, trois cartons ont pu être traités : Le Rendez-vous au carrefour du Puits du Roi, Le Cerf aux abois dans les rochers de Franchard et Louis XV tenant le limier. Cette première phase sera valorisée dans le cadre de l'exposition Oudry, Peintre de courre - Les chasses royales de Louis XV qui ouvrira le 12 octobre 2024. Une deuxième phase de recherche de mécénat sera lancée à cette occasion afin de restaurer les autres œuvres de cet ensemble.

L'ESCALIER EN FER-À-CHEVAL SUBLIMÉ PAR LA LUMIÈRE

La refonte complète de l'éclairage de l'escalier en fer-à-cheval qui datait de plus de 30 ans a été réceptionnée en avril 2023 et constitue une opération emblématique de mise en valeur du monument.

Après la restauration spectaculaire de l'escalier achevée en juin 2022, cette mise en lumière particulièrement sensible et subtile de l'escalier et de la façade a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPCF et sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef associé à l'agence d'éclairagistes COSIL PEUTZ, spécialisée dans l'éclairage patrimonial. Cet éclairage permet de mettre en évidence l'escalier dans un premier plan lumineux qui se détache de la façade, éclairée plus légèrement. L'escalier, joyau architectural et emblème du château, est ainsi restitué dans toute sa beauté aux yeux des visiteurs.



Mise en lumière de l'escalier en Fer-à-Cheval © Thibaut Chapotot

UN CHÂTEAU QUI AFFIRME SON RAYONNEMENT

p. 64 UNE RECONNAISSANCE NATIONALE ET INTERNATIONALE CONFORTÉE

CHIFFRES CLÉS

p. 64 DES PUBLICATIONS ET DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES DE GRANDE ENVERGURE
p. 67 UNE POLITIQUE D'ACQUISITION DYNAMIQUE
p. 69 DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE RENFORCÉES
p. 76 DES ÉCHANGES INSTITUTIONNELS DÉVELOPPÉS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

p. 80 UNE STRUCTURATION DES RESSOURCES PROPRES DU CHÂTEAU

CHIFFRES CLÉS

p. 81 LE DÉVELOPPEMENT DES RECETTES ISSUES DE LA BILLETTERIE
p. 86 LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DOMANIALE
p. 90 LE MÉCÉNAT AU SERVICE D'ACTIONS EMBLÉMATIQUES

p. 92 UNE RATIONALISATION DES FONCTIONS SUPPORTS

CHIFFRES CLÉS

p. 92 UN ÉTABLISSEMENT QUI SE RENOUVELLE
p. 94 L'ENGAGEMENT EN FAVEUR D'ACTIONS RSE
p. 94 LA STRUCTURATION DES PROCESSUS RH
p. 97 LA FIABILISATION DE LA CHAÎNE DE LA DÉPENSE
p. 99 LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Vue sur la chambre de l'Impératrice © Château de Fontainebleau

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE ET INTERNATIONALE CONFORTÉE

En 2023, la notoriété de l'établissement public s'est accrue grâce à une stratégie de communication multiforme. Des actions de promotion touristique et des campagnes de communication ont été réactivées et amplifiées afin de développer la visibilité du château auprès des visiteurs. Les travaux scientifiques, les événements institutionnels et les tournages se sont multipliés, offrant un rayonnement sans précédent. Enfin, la communication digitale a été repensée et constitue désormais un levier essentiel pour le rayonnement du château.

CHIFFFRES CLÉS :

- 3 ouvrages coédités
- 53 œuvres prêtées pour des expositions
- 1 159 277 visites sur le site internet (+8 %)
- 315 216 abonnés sur les réseaux sociaux (+6.3 %)
- 1 088 mentions dans la presse (-15 %) dont 60 TV et 160 radios (hors web et internationale)
- 7 conférences et voyages de presse au château, à Paris et à Bruxelles
- 9 soirées de relations publiques organisées au château et à Paris
- 2 éductours organisés dans le cadre de la promotion des expositions

DES PUBLICATIONS ET DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES DE GRANDE ENVERGURE

LES PUBLICATIONS



Fontainebleau, Portraits d'un château
Sous la direction de Vincent Cochet,
conservateur en chef au château de Fontainebleau.
Édition In Fine

En complément des expositions organisées au sein du domaine, l'EPCF a édité trois ouvrages en 2023 :

- Le catalogue de l'exposition Portraits d'un château, sous la direction de Vincent Cochet (In Fine éditions d'art, 368 p.). Ont collaboré à cet ouvrage : Oriane Beaufils, Christophe Beyeler, Anaïs Dorey, Céline Galy, David Millerou, Patrick Ponsot et Jean Vittet.
- Le catalogue du parcours Fontainebleau en stéréo, sous la direction de Vincent Cochet (éditions Faton, 96 p.)
- L'album hors-série Beaux-Arts Grandeur nature. Parcours d'art contemporain au château de Fontainebleau en partenariat avec le musée de la Chasse et de la Nature (42 p.). Ont contribué à ce numéro : Quitterie Delègue, Jean-Marc Dimanche, Anaïs Dorey, Christine Germain-Donnat et David Millerou.

Le château de Fontainebleau en son domaine, Revue Monumental, Éditions du patrimoine

En juillet 2023, la revue bi-annuelle du service des Monuments historiques, Monumental a consacré l'ensemble de son numéro aux travaux du château de Fontainebleau.

C'est la première fois depuis 2013, avec un numéro sur le domaine de Chantilly, que Monumental consacre plus de 100 pages à un grand monument national. Ce numéro retrace l'extraordinaire campagne de restauration menée depuis 12 ans dans le cadre du programme de rénovation porté par le ministère de la Culture mais également des travaux menés sur les grands décors. Il rend compte de toute la richesse de cet ensemble unique sous de multiples points de vue - historique, archéologique, architectural, artistique, écologique et paysager.



Monumental 2023-1 : Le Château de Fontainebleau en son domaine Collectif
Édition du Patrimoine, CMN

Pendant plus d'une année, les équipes du château se sont mobilisées aux côtés des Éditions du patrimoine pour rédiger l'ensemble des articles présentant la diversité des travaux menés non seulement sur les bâtiments, les jardins, les collections, mais également sur les équipements techniques et les aménagements d'accueil du public. Cette parution a également été l'occasion de formaliser les partis de restauration adoptés par l'établissement pour la conservation et la valorisation de ce patrimoine exceptionnel.

Le château de Fontainebleau en son domaine, Monumental, n 1, 2023, coordonné par Quitterie Delègue avec les contributions d'Arnaud Amelot, Oriane Beaufils, Christophe Beyeler, Vincent Cochet, Anaïs Dorey, Patricia Kalensky, Thierry Lerche, Patrick Ponsot et Jean Vittet.

Parallèlement, les agents de l'établissement mènent une activité scientifique dense en termes de publications d'articles, de conférences set d'enseignement (voir Annexe).

LES PRÊTS AUX EXPOSITIONS

Le dynamisme des prêts pour des expositions extérieures reflète la notoriété nationale et internationale de l'EPCF. En 2023, 13 dossiers de prêts ont été instruits correspondant à 53 œuvres demandées et 27 œuvres effectivement prêtées. Pour l'EPCF, les coûts engagés s'élèvent à 16 598,40 €, pour les emprunteurs à 17 901,20€. Parmi les plus notables, l'exposition Joseph Rebell. From Vienna to Naples. The landscape between truth and emotion, à Naples accueille trois grands tableaux de Gérard et de Dunouy depuis le 22 novembre 2023.

En outre, 6 documents d'archives et un ouvrage de bibliothèque patrimoniale ont été prêtés pour des expositions au Palais de Compiègne et à la médiathèque de la Ville de Fontainebleau.

LES COLLOQUES

L'EPCF a été co-organisateur de deux colloques internationaux portant sur la création dans le domaine de l'architecture et des grands décors intérieurs au XVI^e^ siècle.

Le premier a eu lieu à Rome du 30 novembre au 3 décembre 2023. Intitulé Il cantiere in Europa nel Cinquecento : architettura e decorazione ; il était co-organisé avec l'université de Roma III, l'Archivio del Moderno, l'Académie de France à Rome-Villa Médicis et la Bibliotheca Herziana. Ce colloque était la deuxième session d'un programme plus vaste permettant de mieux comprendre l'organisation des chantiers architecturaux et de décor entre l'Italie et la France. Il se poursuivra à Fontainebleau en 2024 puis à Madrid en 2025 mais replace surtout l'EPCF au cœur de l'actualité scientifique dans une dynamique associant les universités, les musées et les bibliothèques.

Le second s'est tenu du 11 au 13 décembre 2023 et était co-organisé avec le château de Versailles, le musée du Louvre, le LRMH, le C2RMF et la Low Countries sculpture society, Le stuc dans les grands décors en France de la Renaissance à 1850. Il a permis de porter à la connaissance du public les avancées de la recherche sur les stucs. La journée du 13 décembre s'est tenue au château de Fontainebleau.

FORMATION SUPÉRIEURE

En mars, l'EPCF a accueilli le séminaire de Master 2 en muséologie de l'École du Louvre, dans le cadre du partenariat existant avec cet établissement d'enseignement supérieur. Ce séminaire a pour objectif de faire découvrir aux étudiants en muséologie la réalité des métiers dans un château-musée et de leur présenter les projets en cours dans tous les domaines. Toutes les équipes du château se sont mobilisées pour assurer cette formation.

UNE POLITIQUE D'ACQUISITION DYNAMIQUE

Les acquisitions de l'année 2023 suivent la politique annoncée dans le PSC validé en juillet 2022. Celui-ci invite, d'une part, à faire entrer dans les collections des œuvres de provenance bellifontaine destinées à prendre place dans le parcours de visite palatial ou permettant d'évoquer les décors, les usages et la vie quotidienne de la Cour dans le château du XII^e^ au XIX^e^ siècle. Il encourage, d'autre part, à acquérir des œuvres, objets ou documents d'importance pour le musée Napoléon I^er^.

La direction du patrimoine et des collections a instruit 33 dossiers d'acquisition permettant d'enrichir les collections de l'EPCF de 60 œuvres (voir Annexe). Parmi ces œuvres, plusieurs ont un caractère exceptionnel sur le plan patrimonial notamment l'assiette du service particulier de Napoléon I^er^ réalisée à la manufacture de Sèvres et représentant l'enlèvement des chevaux de la basilique Saint-Marc de Venise (F-2023.1), le vase fuseau orné du portrait de l'impératrice Marie-Louise réalisé à Sèvres et faisant partie de l'opération « Des Sèvres pour Fontainebleau » (F-2023.6), l'esquisse de Jean-Baptiste Oudry préparatoire au carton des Chasses de Louis XV représentant la chasse au cerf dans les rochers de Franchard (F-2023.15) ou encore le très beau tableau de Miloud Emile Boukerche reprenant L'impératrice Eugénie et ses dames d'honneur de Winterhalter (aujourd'hui au château de Compiègne) qui a trouvé sa place dans le musée de l'Impératrice (F-2023.17).

L'EPCF a pu se porter acquéreur du tableau de Ruggiero de Ruggieri Ulysse affrontant les sirènes et traversant le détroit de Charybde et Scylla, copie de 1569 du décor disparu de Primatice pour la galerie d'Ulysse dont il est un témoignage précoce (F-2023.23). Le paiement de ce tableau est échelonné sur trois ans et aboutira en 2025. Ces acquisitions ont été rendues possibles grâce au concours du Fonds du Patrimoine, aux fonds propres de l'EPCF et au mécénat.



Jean-Baptiste Oudry (1686-1755), Esquisse « Le Cerf aux abois dans les rochers de Franchard »
© GrandPalaisRmn (Château de Fontainebleau) / Sylvie Chan-Liat

Le château de Fontainebleau a également reçu de généreuses libéralités dont la plus importante en nombre est le legs d'Alain Roger-Ravilly correspondant à des pièces du service des princes de Louis-Philippe, du service des Chasses de Louis-Philippe et du service des bals de Napoléon III. Enfin, l'établissement a bénéficié d'une dation en paiement des droits de succession qui a permis de faire revenir au château de Fontainebleau la pendule créée par Edmé-Jean Gallien et Louis François Gobert pour la chambre de Louis XV (F-2023.19).

La bibliothèque de recherche s'est enrichie de 60 ouvrages, catalogués dans le catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux, et de 153 numéros de périodiques. Les archives de l'EPCF ont été abondées par l'entrée de 5 fonds sous forme de don et de 2 par achat, essentiellement des photographies dont un ensemble de vues de 1853.



Ruggiero de Ruggieri « Ulysse affrontant les sirènes et traversant le détroit de Charybde et Scylla », copie de 1569
© GrandPalaisRmn (Château de Fontainebleau) / Sylvie Chan-Liat

DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE RENFORCÉES

Grâce à des actions ciblées auprès de la presse, des réseaux sociaux et des professionnels du tourisme, le château de Fontainebleau a vu sa notoriété s'étendre.

FONTAINEBLEAU DANS LES MÉDIAS

En 2023, plus de 70 journalistes et équipes de tournage ont été accueillis pour valoriser la programmation culturelle, les expositions, les travaux, les actualités institutionnelles et l'histoire du château de Fontainebleau.

7 conférences et voyages de presse ont été organisés pour faire découvrir les restaurations de la Porte Dorée et des cartons de chasses de Jean-Baptiste Oudry, les expositions Grandeur Nature et Portraits d'un château ou encore les nouveaux parcours dédiés à Napoléon III et Eugénie à Fontainebleau. L'EPCF a organisé, pour la première fois, en partenariat avec l'Institut national d'histoire de l'art, une conférence de presse à Bruxelles, pour promouvoir la programmation culturelle et scientifique dédiée à la Belgique.

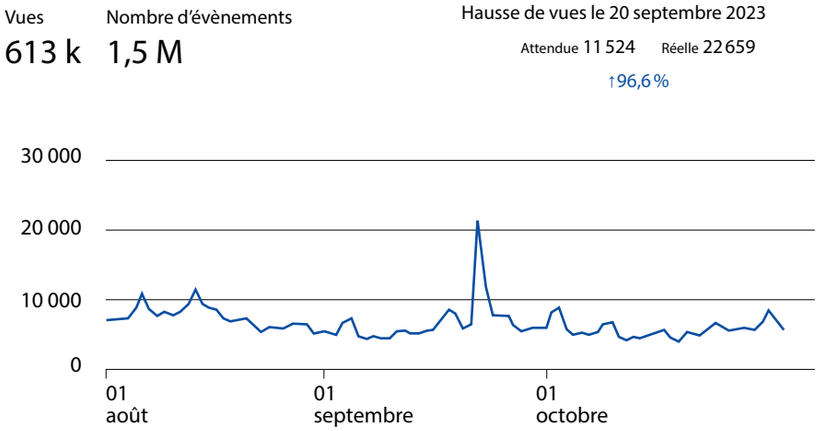
Ces actions ont permis d'avoir plus de 1 000 retombées presse (hors web et international) valorisant les activités du château. Des reportages télévisés et des radios ont permis de consolider la visibilité auprès du public régional et national avec notamment le JT de TF1, Télématin sur France 2, Secret d'histoire sur France 3, L'été chez nous sur BFM TV, plusieurs émissions de France Bleue Île-de-France ou encore RFI, mais aussi auprès des visiteurs étrangers, avec notamment la chaine japonaise Tokyo Broadcasting System, la radio nationale allemande Deutschlandfunk ou encore la chaine belge francophone RTBF.



Insertion pour la programmation de Noël sur le site du Monde.

Des tournages ont également offert une belle visibilité aux salles emblématiques du château : l'année a débuté avec le Réveillon de France Télévisions, suivi de l'arrivée du Paris-Nice devant la grille d'Honneur diffusée en direct, puis du documentaire de 90 minutes dédié à « la vraie demeure des Rois » que des millions de téléspectateurs ont découvert en prime time sur France 3. Ces diffusions ont eu un impact significatif sur la fréquentation du site internet (Cf. graphique).

Pic de fréquentation sur le site internet après la diffusion du documentaire « Fontainebleau, la vraie demeure des Rois » sur France 3, en septembre 2023.



Un documentaire sur l'action de l'architecte Charles Percier en faveur du château de Fontainebleau sous la Révolution.

Le documentaire « Fontainebleau, la vraie demeure des Rois » a été diffusé en prime time sur France 3, en septembre 2023. Des millions de téléspectateurs ont découvert le château de Fontainebleau sous le prisme de l'architecte Charles Percier. Ce dernier dans le contexte tourmenté de la Révolution, craignant que les décors et l'architecture exceptionnels ne soient détruits, en a fait des relevés par des dessins au crayon et à l'aquarelle.

Pendant 90 minutes, les réalisateurs, Stéphane Begoin et Thomas Marlier, retracent l'histoire de ce palais hors-norme habité de François Ier à Napoléon Ier, expliquent l'évolution architecturale, capturent les chefs d'œuvres et les trésors qui y sont conservés et relatent les événements historiques qui s'y sont déroulés.



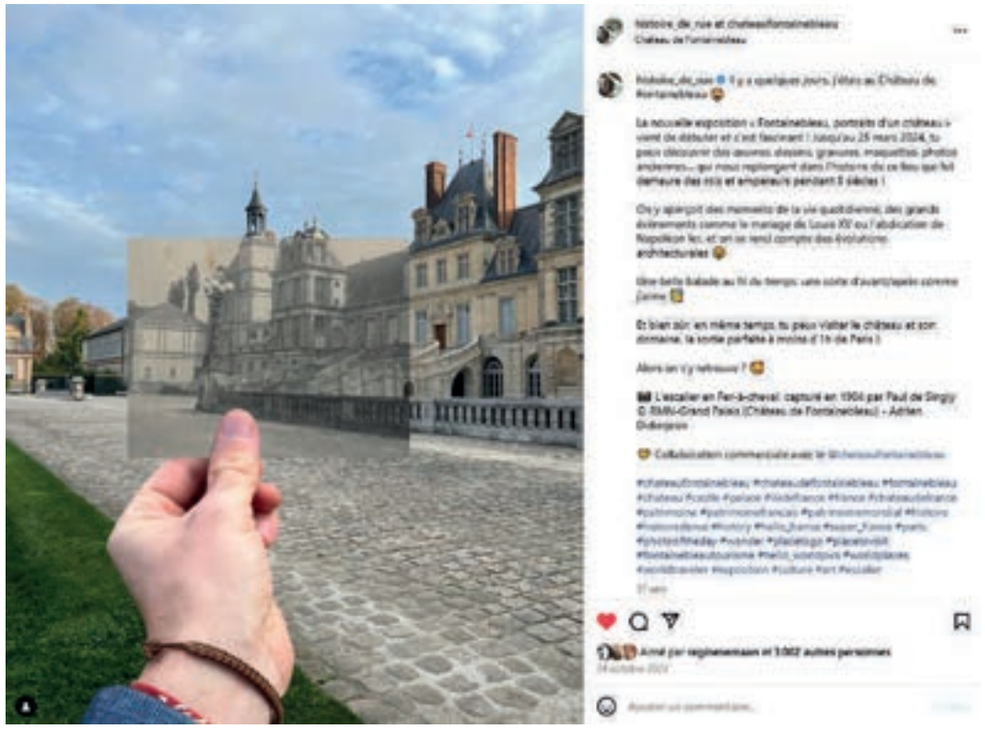
Charles Percier dans la galerie François Ier, docu-fiction « Fontainebleau, la vraie demeure des rois » © Artline Films

UNE COMMUNICATION DIGITALE RENFORCÉE

En 2023, l'EPCF a accéléré la mise en œuvre sa stratégie numérique et amplifié sa présence digitale. Le nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux a ainsi progressé de 6.3 %, comptabilisant désormais 315 000 abonnés. La ligne éditoriale des réseaux sociaux, renouvelée, a permis d'impliquer davantage les communautés du château (jeux-concours, réels, stories).

Une vingtaine d'influenceurs ont été accueillis pour mettre à l'honneur les espaces emblématiques du château et ses collections exceptionnelles. L'EPCF a également contractualisé son premier partenariat avec un influenceur Histoire de Rue dans le cadre de l'exposition Portraits d'un château.





Le projet du portail documentaire FOLIA
(Fontainebleau Œuvres Livres Images Archives)

L'enrichissement des modules Œuvres, Architecture et Images s'est poursuivi, tandis que le module Archives est entré en production, avec l'import des premiers instruments de recherche et la saisie d'une grande partie des fonds privés. Par ailleurs, les imports des données des bibliothèques ont été réalisés dans le module Livres.

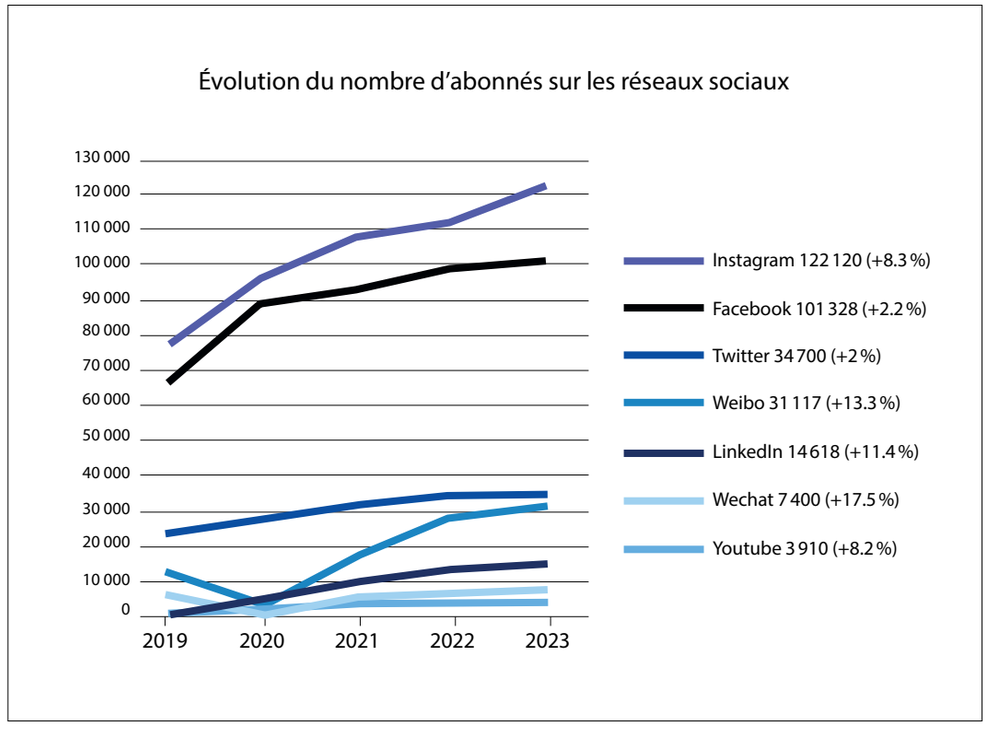
La définition des spécifications techniques du portail des collections et des ressources documentaires s'est poursuivie en préparation de la mise en ligne.

Les cinq bases de données sont désormais en production, leur enrichissement et toilettage fera l'objet d'un chantier pluriannuel, en lien avec l'accroissement de leur publication sur le portail.

410 notices d'œuvres ont été créées et 17444 amendées. 359 notices d'architecture ont été réalisées. 4901 médias et 1081 documents ont été intégrés dans base images. 1890 notices d'archives ont été créées. 30 089 notices de bibliothèque ont été intégrées via des imports à partir des catalogues du CCBMN et de la BnF.

L'enrichissement des référentiels s'est poursuivi, avec un total de 1560 notices créées (136 autorités créées, hors import bibliothèques de plus de 13 000 références, et 262 corrigées, 205 termes de thesaurus créés et 2036 corrigés, 3 événements créés, 1216 localisations créées).

Enfin, en vue de la mise en ligne du portail FOLIA en 2024, 6 800 notices d'objets de collection ont fait l'objet d'enrichissement, tandis que 6 629 notices de médias ont été amendées et validées.

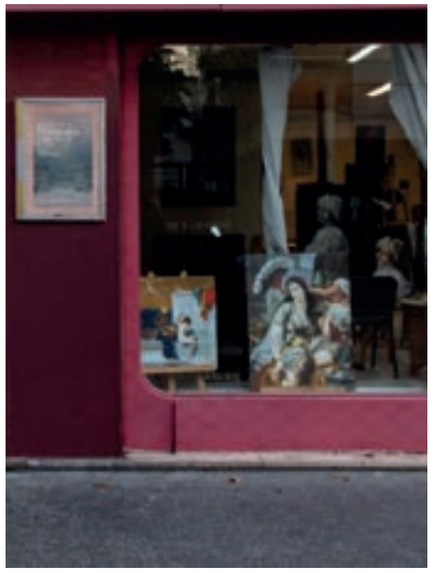


DES CAMPAGNES DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE CIBLÉES

En 2023, le château de Fontainebleau s'est appuyé sur des actions de promotion tant par le biais de campagne d'achat d'espaces, que sur des partenariats médias. Plusieurs campagnes de communication ont été organisées, notamment dans le métro parisien, à l'occasion de l'exposition Grandeur Nature, ainsi qu'une campagne Médiatables dans les restaurants parisiens, permettant de soutenir la saison estivale auprès du public francilien. Des publications et des carrousels sponsorisées sur les réseaux sociaux sont venus complétés le dispositif.

Au-delà des campagnes publicitaires de soutien à la programmation, les actions ont été décuplées pour faire rayonner le château auprès des visiteurs étrangers, avec des insertions, pour la première fois, dans des magazines à destination des visiteurs anglophones comme Hello New Place et France Today, sur le plan de la galerie Lafayette ou des newsletters dédiées comme Frenchly. Le château de Fontainebleau a participé à plusieurs salons, comme le salon multi-marchés Rendez-vous en France ou le worshop North America Marketplace digital pour promouvoir le château aux professionnels du tourismes américains.

Les actions de promotion ont également visé les professionnels du tourisme ou des Comités sociaux et économiques, avec des insertions dans le magazine Social CSE. Le château était également présent au salon Eluceo, à destination des associations et des comités d'entreprises, ou du Forum des Loisirs culturels franciliens.



Campagne d'affichage pour l'exposition « Fontainebleau. Portraits d'un château » à Paris



Article publié sur le site Frenchly à destination des Américains



Le stand au salon Eluceo à Paris en mars 2023 © Château de Fontainebleau

DES ÉCHANGES INSTITUTIONNELS DÉVELOPPÉS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

L'EPCF a également renforcé sa notoriété grâce à l'augmentation de ses partenariats institutionnels à l'échelon international.

LE PROJET D'EXTENSION DU LABEL UNESCO À LA FORÊT

Le château de Fontainebleau, son parc et ses jardins sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial depuis 1981.

Depuis 2014, l'EPCF porte en partenariat avec la ville de Fontainebleau et l'Office national des forêts le projet d'extension de ce label à l'ensemble de la forêt. Lors que le bien « Palais et parc de Fontainebleau » a été inscrit en 1981, prévalait encore la notion du bien culturel. Quarante ans plus tard, le champ de vision patrimonial s'est élargi et s'étend désormais à tout un territoire. Il n'est plus possible d'envisager le château sans la forêt domaniale avec laquelle il forme un paysage culturel, patiemment façonné par l'homme et dans lequel les populations interagissent encore avec cet environnement. Château et forêt sont indissociables : le château est né de la forêt et les souverains, qui s'y sont succédés pendant 8 siècles pour la chasse, ont permis à ce domaine forestier de traverser les âges dans un périmètre resté intact depuis 1750.

Lors de la présentation du dossier de candidature de la forêt de Fontainebleau à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le 10 octobre 2023, le Comité français du patrimoine mondial s'est prononcé en faveur de la poursuite de cette candidature. Les étapes sont encore nombreuses et longues pour cette procédure lancée officiellement il y a désormais 10 ans.

LA CÉLÉBRATION DES 75 ANS DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Le 5 octobre 1948, dans la galerie des Colonnes du château, était fondée l'Union internationale pour la préservation de la nature, première organisation mondiale pour la défense de la nature et de la biodiversité, rebaptisée, quelques années plus tard, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

À l'occasion des 75 ans de cette fondation, le château a accueilli ses membres du 13 au 15 novembre 2023. En écho à la campagne d'extension à la forêt de Fontainebleau du label Unesco, cet événement, qui a compté plus de 200 participants venus de tous les continents, rappelle de manière significative le lien privilégié du château à l'écrin naturel qui l'entoure. Le château de Fontainebleau stimule ainsi la réflexion sur les problématiques de la préservation des milieux naturels et de leur valorisation auprès du public.

Ces rencontres, présidées par Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la Biodiversité et au développement et Razan Khalifa Al Mubara, présidente de l'UICN, ont permis de tracer le bilan et les perspectives des actions menées en faveur de la sauvegarde de la nature.

Les 75 ans de l'Union internationale pour la conservation de la nature, présidées Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la biodiversité
© Chang Martin

MASTER STRATEGIST DAY DE L'INSEAD

Le château de Fontainebleau et l'INSEAD sont liés depuis 2015 par un partenariat historique de mise à disposition d'espaces du domaine au profit de cette prestigieuse école de commerce internationale.

Ce partenariat peut aussi prendre d'autres formes. Les 21 et 22 février 2023, le château a ainsi été au cœur des réflexions stratégiques de 500 étudiants de l'INSEAD issus des cinq continents. En effet, la direction académique de l'école a souhaité que le monument fasse l'objet d'une étude de cas pour les étudiants de MBA, sur les campus de Fontainebleau et de Singapour. Cette étude s'est déroulée dans le cadre du Master Strategist Day, une compétition de 24 heures au cours de laquelle une centaine d'équipes, accompagnées de consultants en stratégie, s'affrontent en élaborant des présentations visant résoudre un défi économique et environnemental.

Les étudiants ont ainsi travaillé autour de trois enjeux du château liés à la notion de durabilité et de pérennité du modèle économique : l'impact carbone du château ; le développement de nouvelles ressources propres et le renforcement de l'autonomie financière de l'établissement ; les modalités de réutilisation et d'aménagement du quartier Henri IV, espace foncier insuffisamment exploité. Les membres du comité de direction du château ont été très largement associés à cet exercice hors du commun, en accompagnant et en conseillant les étudiants.

À l'issue d'un jour et une nuit d'épreuve marathon, le jury – composé notamment de la présidente, de l'administratrice générale et du directeur administratif et financier de l'EPCF – a sélectionné les projets les plus créatifs et ambitieux, mais aussi les plus réalistes et documentés.
Cet évènement a été une opportunité extraordinaire pour faire connaître le château auprès de jeunes cadres supérieurs internationaux mais aussi pour disposer d'un regard renouvelé et parfois inattendu sur des problématiques de long terme. À cette occasion, un film époustouflant en réalité virtuelle a été réalisé par l'INSEAD, permettant de dominer le château à 360° à 20 m au-dessus de l'escalier...

ASSOCIATION DES RÉSIDENCES ROYALES EUROPÉENNES

En 2022, le château de Fontainebleau est devenu membre titulaire de l'association des Résidences royales européennes (RRE). En participant aux comités et aux échanges proposés par l'association, l'EPCF bénéficie de l'expérience et des bonnes pratiques des autres grands domaines. Lors de l'assemblée générale des RRE du 22 et 23 juin 2023 au Palais d'Het Loo aux Pays-Bas, le château de Fontainebleau a pu faire connaître son action lors d'une présentation particulièrement appréciée.

Enfin, de nombreux hôtes de prestige, notamment la ministre de la Culture, Rima Abdu Malk, le roi du Cambodge, Norodom Sihamoni, et l'homme d'affaire et mécène turc, Ömer Koç, sont venus visiter le château et contribuer ainsi à son rayonnement.



Assemblée générale de l'Association des Résidences Royales Européennes
22-23 juin 2023 Palais Het Loo, Pays Bas © Maarten Albrecht

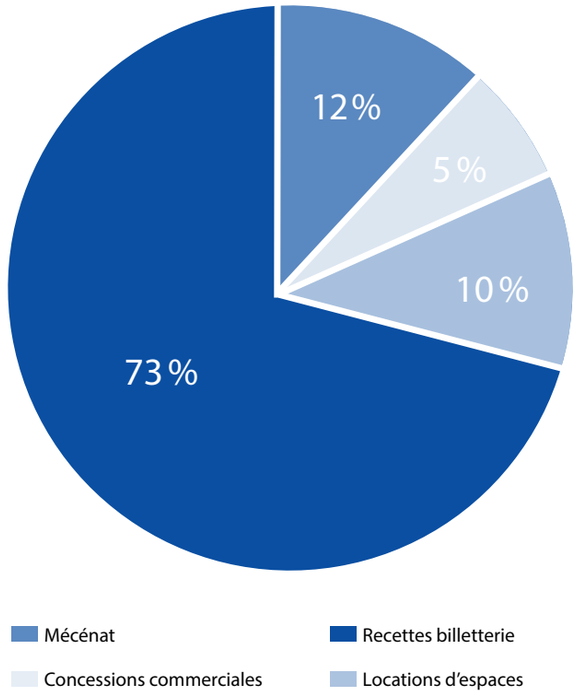
UNE STRUCTURATION DES RESSOURCES PROPRES DU CHÂTEAU

Grâce à la fréquentation exceptionnelle constatée en 2023, les recettes de billetterie ont fortement augmenté. Les ressources propres ont également bénéficié d'apports importants en termes de mécénat, de privatisations et de concessions. Un nouvel outil de fidélisation, acquis en 2023, permet d'accompagner de manière plus fine les ventes de billetterie.

CHIFFFRES CLÉS :

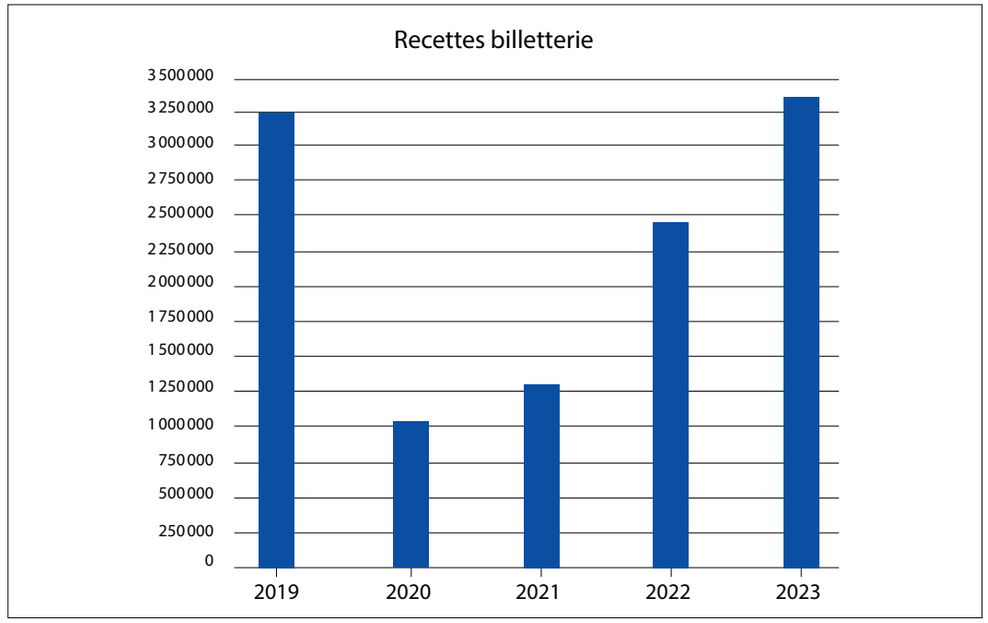
- 3 300 831€ (+34 %) de billetterie
- 24,25€ (+8 %) de panier moyen
- 430 180€ (+19 %) de privatisations d'espaces
- 234 586€ (+10 %) de concessions
- 553 289€ (+12 %) de montant levé en mécénat

Répartition des ressources propres 2023



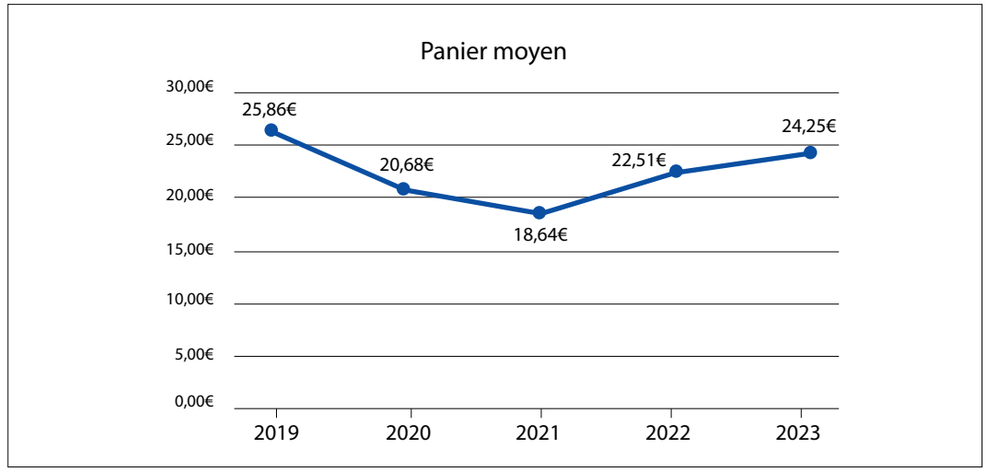
LE DÉVELOPPEMENT DES RECETTES ISSUES DE LA BILLETTERIE

Les recettes issues de la billetterie sont en hausse par rapport aux années précédentes, et dépassent même celles de 2019, année record pour le château.



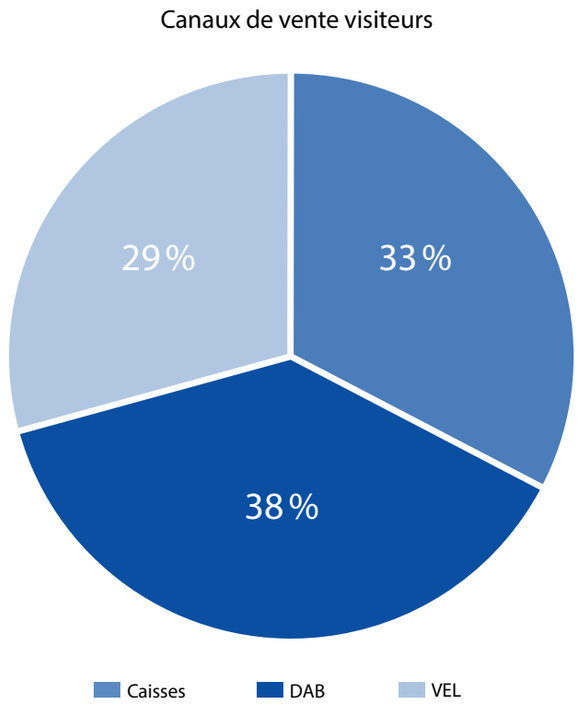
Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de visiteurs, mais aussi par l'accroissement de la part de visiteurs payants (52 %). Les produits culturels complémentaires, et plus particulièrement les visites guidées, ont été plébiscités. Pour la première fois, l'EPCF a proposé dans les jardins une exposition exceptionnellement payante, Grandeur Nature ; celle-ci est venue conforter les recettes de billetterie.

Le panier moyen des visiteurs est ainsi mécaniquement en hausse, passant de 22.51€ en 2022 à 24.25€ en 2023 (hors recettes des concessions, restaurant et boutique). Avec l'évolution des pratiques numériques, les visiteurs ont davantage utilisé la vente en ligne au cours de l'année 2023 (38 % des ventes).



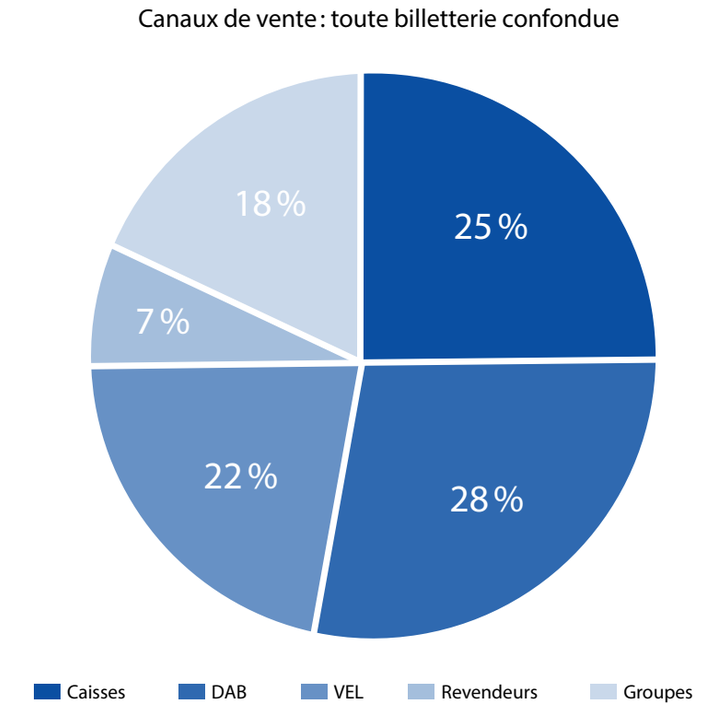


File d'attente pour accéder à l'accueil du château © Lucie Page



LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE LA VENTE EN NOMBRE

Le retour progressif des groupes permet de soutenir la fréquentation qu'elle soit française et étrangère. Un travail de réorganisation a été entrepris en 2023 afin de fusionner la régie des visiteurs individuels et la régie dédiée à la vente en nombre, et ainsi optimiser le contrôle financier et l'édition des factures. Ces actions ont pour objectif d'améliorer l'offre de préachats et d'étoffer l'activité liée aux revendeurs.



La gestion des relations clients et le lancement d'une politique de fidélisation

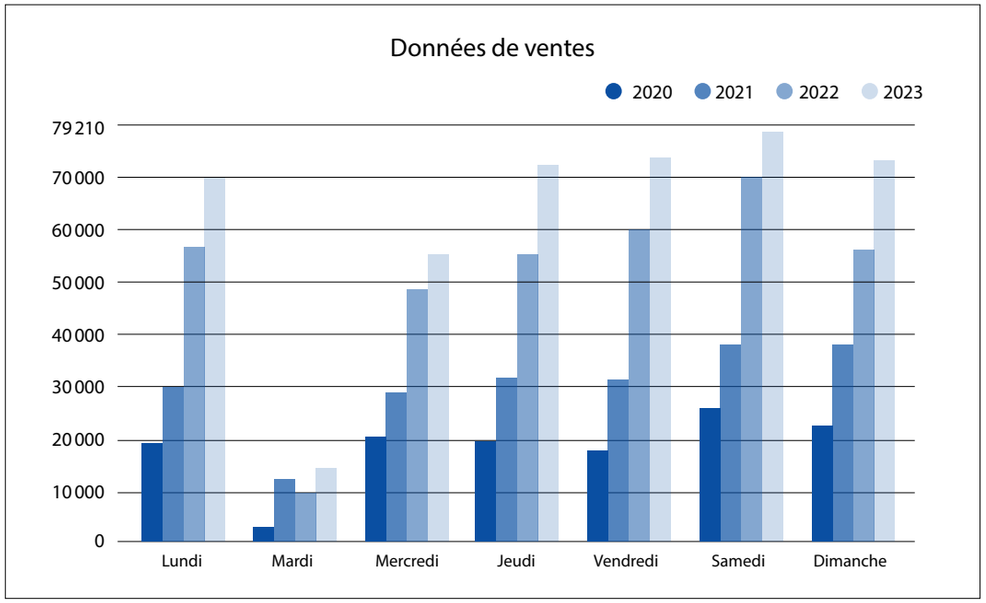
La création du service de la communication et du marketing fin 2022 a permis le développement et la mise en œuvre de nouveaux projets et outils en 2023.

L'EPCF a ainsi fait l'acquisition, en 2023, d'un logiciel de CRM (*Client Relationship Management*). Cet outil permet de disposer d'une meilleure connaissance des attentes des visiteurs afin d'améliorer leur expérience de visite. Grâce à la centralisation et l'exploitation de ces données, le château peut adapter son offre et son discours afin de mieux fidéliser les visiteurs.

Un long travail de mise en œuvre technique et opérationnelle du logiciel a permis de faire un premier bilan des données existantes. Ont ainsi été extraites des informations démographiques et comportementales sur le visitorat. Par exemple, on constate que les visiteurs sont majoritairement originaires d'Europe et d'Amérique du Nord, ou encore que la tranche d'âge la plus représentée est celle des 21-30 ans.

Géomarketing





Par ailleurs, 60 campagnes mail ont pu être générées durant cette première année, avec des retombées de recettes estimées à 148 000€.

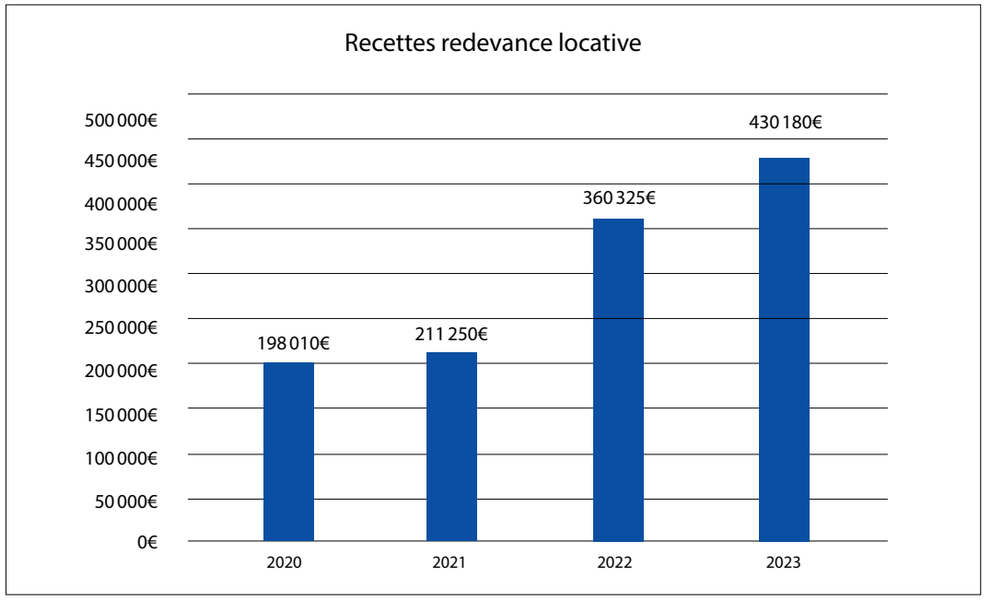
Il s'agit maintenant d'exploiter pleinement le potentiel du logiciel de CRM pour analyser finement les caractéristiques du visitorat. Les prochaines étapes verront le lancement de campagnes de marketing direct plus ciblées et de multiples actions qui permettront d'améliorer l'expérience visiteur, de recueillir la satisfaction du public et de le fidéliser.

LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DOMANIALE

L'éventail de l'offre domaniale s'est étoffé en 2023. Les privatisations ont été nombreuses, signe de l'attractivité du château, alors que de nouvelles concessions ont permis de diversifier l'offre de visite.

LES PRIVATISATIONS

Afin de développer ses ressources propres, le château de Fontainebleau met à disposition ses espaces dans le cadre : de visites privilèges ; de dîners, cocktails dînatoires, séminaires, organisées dans les salons et ou les jardins ; de tournages et de prises de vue photographiques ; de séance de prises de vue « mariages ».





Galerie des Cerfs en lieu de tournage pour Toutes pour Une © Château de Fontainebleau / Elisa Tato

En 2023, plus de 130 évènements ont été accueillis : 37 visites privilèges, 8 tournages, 1 séance de prise de vue publicitaire, 10 mises à disposition d'espaces à titre payant, 16 mises à disposition d'espaces à titre gratuit et 59 séances de prises de vue « mariages ». Ce sont essentiellement les partenaires historiques de l'établissement qui ont privatisé les espaces du château pour la tenue d'évènements privés.

L'INSEAD a maintenu sa programmation événementielle annuelle répartie sur deux périodes : les grands évènements de fin d'année universitaire au mois de juin/juillet notamment le Summer Ball, la Graduation, la Costum Party puis les réunions des anciens élèves à l'automne. Ces 9 manifestations ont réuni plus de 7 000 personnes.

Le festival Django Reinhardt s'est tenu du 22 au 25 juin dans le parc du château. 16 000 festivaliers ont été accueillis autour d'une programmation très variée (Thomas Dutronc en trio avec Rocky Gresset et Stochelo Rosenberg, Gregory Porter, Fatoumata Diawara ou encore Roberto Fonseca). En raison de mauvaises conditions météorologiques, le concert exceptionnel du chanteur Sting programmé en amont du festival a dû être annulé le jour même de sa tenue.

L'établissement a, par ailleurs, accueilli plus d'une dizaine d'évènements programmés pour des partenaires, notamment des contreparties de mécénat.

Les tournages d'envergure pour des films et séries historiques se sont poursuivis avec la réalisation de séquences notamment pour la version féminine des Trois Mousquetaires, Toutes pour Une, réalisée par Houda Benyamina, la saison 2 de la série pour Canal Plus, Marie-Antoinette, la série historique Amitié Dangereuse, réalisée par Alain Tasmapour une diffusion sur France Télévisions. Les jardins ont également été le cadre d'une séance de prises de vue pour une grande maison de couture.

La réflexion autour de la révision de la politique tarifaire menée en 2023 a conduit à l'élaboration d'une nouvelle grille tarifaire présentée en conseil d'administration début 2024. Cette nouvelle grille a pour objectif de maintenir l'accueil des tournages et prises de vue tout en renouvelant l'activité événementielle.

Malgré une légère baisse d'activité, notamment des mises à disposition d'espace à titre payant, les recettes perçues présentent une augmentation d'environ 20 % par rapport à l'année 2022 (430 180€ HT). Cette augmentation est liée au versement à N+1 des recettes des évènements INSEAD dont la programmation a été doublée en 2022 pour compenser les manifestations annulées en raison de la crise sanitaire.

LES CONCESSIONS

Le développement des ressources propres est également porté par les différentes concessions mises en place au sein du château : boutique Grand Palais RMN, restaurant Les Petites bouches de l'Empereur géré par le groupe Monument Café ainsi que les concessions de loisirs et celles liées à l'exploitation du domaine. Avec un total de 234 586€, les revenus issus des concessionnaires sont en augmentation de 47 % comparés à 2022.

Dans le détail, l'activité de restauration est celle qui a le plus progressé de cette année avec la première année de pleine d'exploitation du restaurant les Petites Bouches. Alors qu'en 2022, elle représentait 22 % des recettes perçues, en 2023, elle atteint 38 %. La forte progression du restaurant n'a pas d'impact négatif sur la vente à emporter (VAE). Cette tendance confirme qu'une offre complète restaurant / café/ VAE est une approche appréciée du public qui ne génère pas de concurrence entre ces offres.

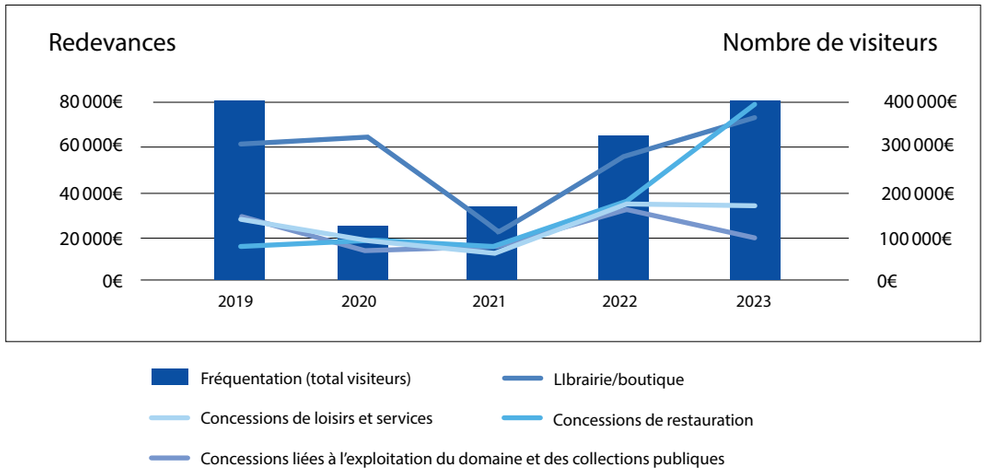
La boutique connait elle aussi une forte progression (+30 %) après des années difficiles liées à la crise sanitaire. Avec plus de 75 000€ de redevance, l'établissement se rapproche des sommes perçues en 2012, année record.

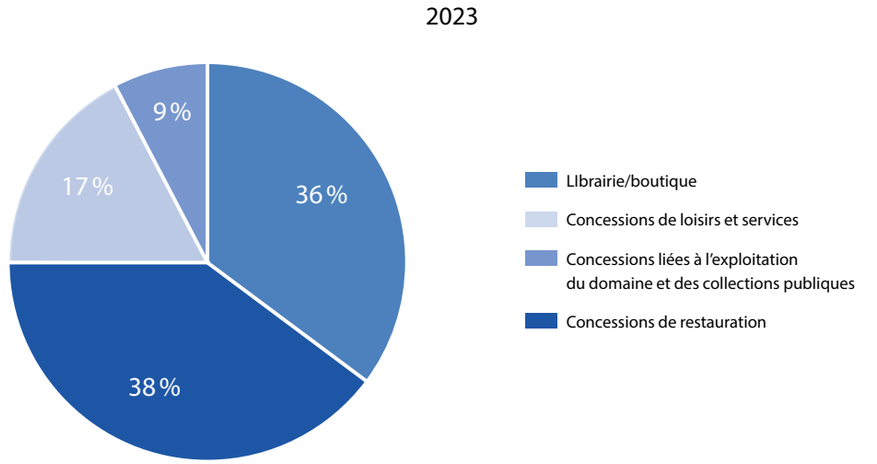
L'année 2023 est donc très positive pour l'ensemble des concessions, reflet du dynamisme de l'établissement dans l'ère post-covid. Des contrats renégociés en 2020, permettant désormais de s'assurer un volume de recettes avec un minimum garanti, ont permis également de sécuriser les recettes. Ces bons résultats sont également à mettre en regard de la stratégie déployée depuis 3 ans comportant des appels d'offres, des renégociations tarifaires et des optimisations contractuelles.

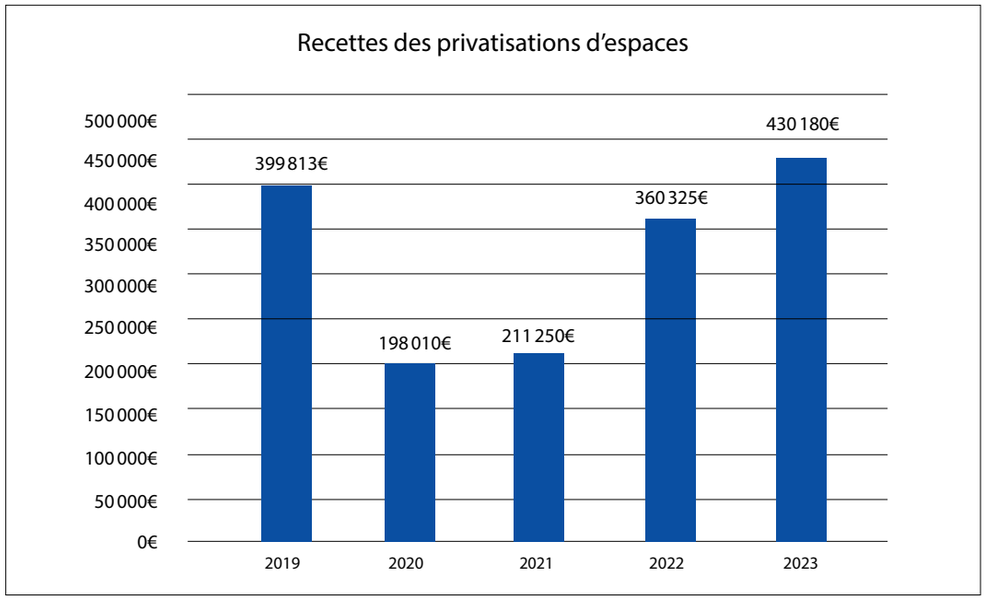
À la suite de la reprise constatée en 2021 et 2022, les recettes perçues pour les concessions de loisirs progressent avec 35 289€ de revenus.



Boutique Grand Palais RMN du château @ François Guillemin







LE MÉCÉNAT AU SERVICE D'ACTIONS EMBLÉMATIQUES

2023 s'est inscrit dans la poursuite de financement de projets ambitieux qui illustrent l'engagement du château à préserver son héritage tout en le rendant accessible à un public toujours plus large. Le mécénat atteint un montant de 553 289€ pour l'année 2023, soit une progression de 18 % en comparaison de l'exercice précédent.

Plusieurs actions de mécénat d'envergure initiées en 2022 ont porté leurs fruits en 2023. Après le succès de la campagne #UnGesteHistorique pour la restauration de l'escalier en fer-à-cheval soutenue par la Fondation du patrimoine et l'entreprise Kärcher en 2018, la campagne d'appel aux dons en faveur de la restauration de la porte Dorée a été lancée en octobre 2022 afin de rassembler les donateurs particuliers.

Cette campagne de souscription a permis de réunir 113 000€ et plus de 170 donateurs. Le mécénat institutionnel et d'entreprise a été aussi très mobilisé. La Fondation du Patrimoine a accompagné ce projet à hauteur de 250 000€, ainsi que grâce au mécénat de 300 000€ de Gecina, et des clubs des mécènes du patrimoine en Ile-de-France et en Seine-et-Marne. Cette restauration a également bénéficié de subventions exceptionnelles de la ville de Fontainebleau, de la communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et de la ville de Samois-sur-Seine. Les Amis du château de Fontainebleau ont aussi participé à cette opération grâce à une généreuse contribution.

L'autre grand projet impulsé en 2023 est la restauration des quatre cartons de Jean-Baptiste Oudry en vue de l'exposition qui lui sera consacrée à l'automne 2024. Cette campagne de restauration a été rendue possible par la généreuse participation de la caisse régionale Crédit Agricole Brie Picardie, du Fonds Vénerie, du Rotary Club de Fontainebleau, de la fondation François Sommer, des Amis du château de Fontainebleau et de Valérie Renault-Cerbourg tandis que d'autres mécènes en lien avec la thématique ont été approchés, prenant un engagement pour 2024.

Enfin, plusieurs acquisitions ont bénéficié du soutien du mécènes, en particulier, deux tableaux : Le Retour d'Astrée. Allégorie de la Constitution de 1791, tableau datant de 1791 (F-2023.2), et Ulysse affrontant les sirènes et traversant le détroit de Charybde et Scylla, huile sur toile réalisée en 1569 par Ruggiero de Ruggieri (F-2023.23). C'est également avec les fonds du mécénat qu'a été acquis le vase fuseau peint au portrait de l'impératrice Marie-Louise (F-2023.6).

Quant au Festival de l'Histoire de l'Art, il vu son mécénat doublé en 2023 en comparaison de l'année précédente.



Constantin Abraham, Vase fuseau orné du portrait de Marie-Louise, vers 1811-1813
© Château de Fontainebleau, Dist. GrandPalaisRmn / Raphaël Chipault

UNE RATIONALISATION DES FONCTIONS SUPPORTS

Au cours de l'année 2023, les équipes de l'établissement se sont attachées à poursuivre la mise en œuvre des objectifs fixées dans le COP en matière de modernisation de la gestion. L'effort de structuration des processus et de l'organisation de travail a porté aussi bien sur le volet RSE que sur les ressources humaines, les aspects juridiques, financiers et de contrôle interne, et sur le numérique.

CHIFFFRES CLÉS :

- 25,9 M€ (CP) de dépenses
 Dont 0,6 M€ (CP) masse salariale (T3)
 Dont 8,5 M€ (CP) en fonctionnement
 Dont 16,8 M€ (CP) en 'investissement
- 28,2 M€ recettes
 Dont 5,2 M€ recettes propres
- +2,3 M€ de solde budgétaire
- -0,5 M€ capacité d'autofinancement (CAF)
- 69 procédures marchés publiées
- 54 marchés notifiés
- 152 agents au 31 décembre 2023 (en ETPT, hors apprentis)
- 25 nouveaux arrivants
- 15 départs (ont 9 départs à la retraite)
- 37 agents ayant bénéficié de l'allocation forfaitaire de télétravail
- 7 séances de CSA
- 4 séances de CSA-FS
- 6 réunions de concertation

UN ÉTABLISSEMENT QUI SE RENOUVELLE

Le départ à la retraite de 9 agents, issus de divers services, a marqué le début d'un mouvement de profond renouvellement des équipes, puisque 30 % des effectifs de l'établissement partiront à la retraite d'ici 2028. Parmi eux, 5 agents – dont 4 de catégorie B et C – ont été nommés en décembre 2023 chevaliers dans l'ordre des arts et lettres. Les autres départs à la retraite ont donné lieu, autant que possible, à un moment solennel de convivialité. Le service des ressources humaines s'est également mobilisé pour accompagner les agents partant à la retraite en leur proposant des formations dédiées. En parallèle, ce sont 25 nouveaux agents qui ont rejoint l'établissement, soit plus de 15 % des effectifs.

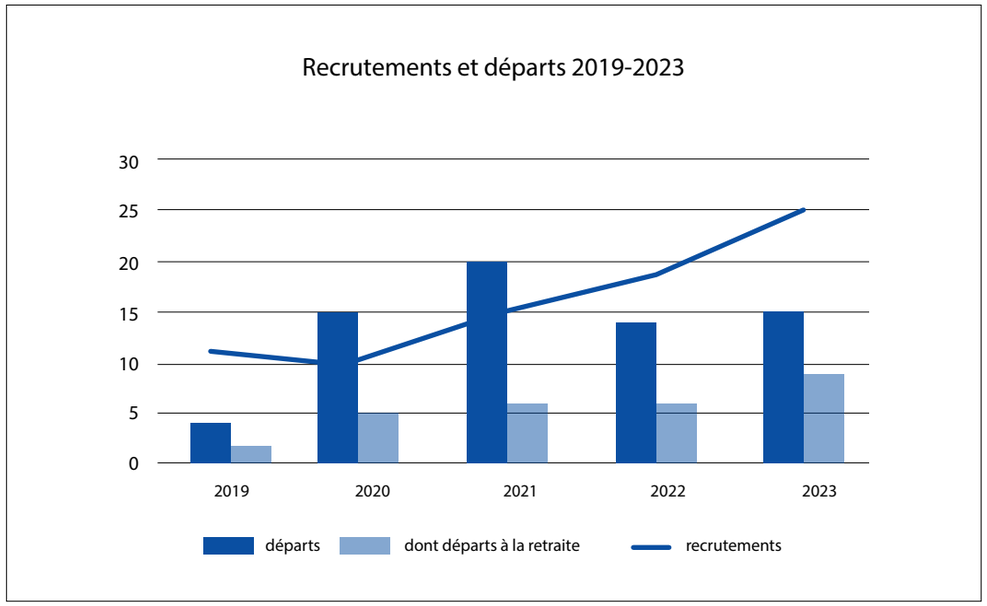




Photo de groupe lors d'un départ à la retraite d'un agent © Château de Fontainebleau

Ce renouvellement a aussi concerné les membres du comité de direction, avec l'arrivée : d'une directrice du patrimoine et des collections en provenance du Mobilier National, Muriel Barbier ; d'une administratrice générale adjointe issue de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture, Quitterie Delègue, chargée également d'assurer l'intérim de la direction et des jardins à la suite du départ d'Arnaud Amelot pour Le Louvre ; d'un nouveau délégué général du Festival d'histoire de l'art (FHA), Grégoire Bruno.



De gauche à droite : l'administratrice générale, Anne Mény-Horn, la présidente, Marie-Christine Labourdette, et la directrice du patrimoine et des collections, Muriel Barbier. © Didier Plowy

Enfin, une nouvelle agente comptable, Isabelle Lempereur, a rejoint l'établissement en septembre 2023. Elle est également agent comptable de l'OPPIC et consacre 40 % de son temps à l'EPCF. Ce dispositif inédit et innovant de partage entre deux établissements contribuera à la professionnalisation de la fonction financière de l'EPCF.

L'ENGAGEMENT EN FAVEUR D'ACTIONS RSE

La responsabilité sociale et environnementale (RSE) fait partie intégrante des missions et des engagements portés par les agents du château de Fontainebleau et son déploiement est inscrit dans le contrat d'objectifs et de performance (COP).

En 2023, l'établissement a mené un effort particulièrement significatif dans le champ de la transition écologique. Ainsi, la mise en œuvre d'un plan d'action de sobriété énergétique à l'hiver 2022-2023, combinée à la mise en service de la gestion technique centralisée (GTC), a permis de réduire la consommation énergétique des bâtiments de plus de 10 %.

Par ailleurs l'établissement a signé en 2023 un contrat en vue du raccordement, à compter de l'hiver 2025-2026, à un réseau de chaleur décarboné en biomasse alimenté à 66 % par la filière bois. L'engagement écologique s'est également traduit par des mesures concrètes au service des agents et usagers comme le verdissement de la flotte automobile du château et la mise en en place de deux bornes de recharge électrique

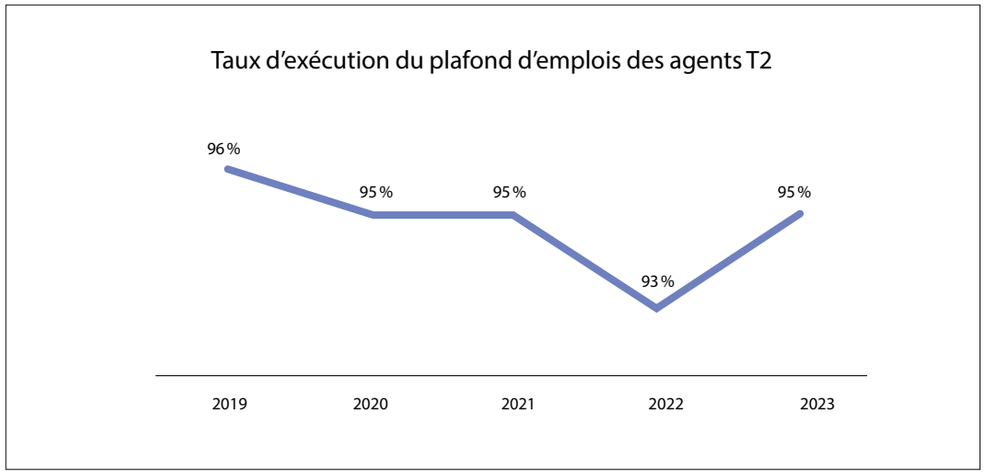
Sur le plan social, l'établissement a poursuivi son action en matière d'insertion professionnelle et sociale, avec notamment l'arrivée de 2 apprentis supplémentaires à la rentrée 2023 et le recrutement pérenne au sein de l'équipe des jardiniers d'un agent issu de la filière d'insertion « Initiatives77 » (organisme associé du Département de Seine-et-Marne).

Enfin, sur le volet sociétal, l'établissement a accentué l'accueil des publics éloignés de la culture et issus du champ social, qui constitue un axe majeur de son développement. En 2023, près de 2400 jeunes issus de quartiers prioritaires de la ville (QPV) ont pu découvrir le château le cadre de la convention de jumelage culturel avec les villes d'Avon, Melun et Savigny-le-Temple et de l'opération « C'est mon patrimoine ». 110 personnes malades ou médicalisées ont assisté aux concerts de la résidence musicale de l'ensemble Balthasar Neumann.

LA STRUCTURATION DES PROCESSUS RH

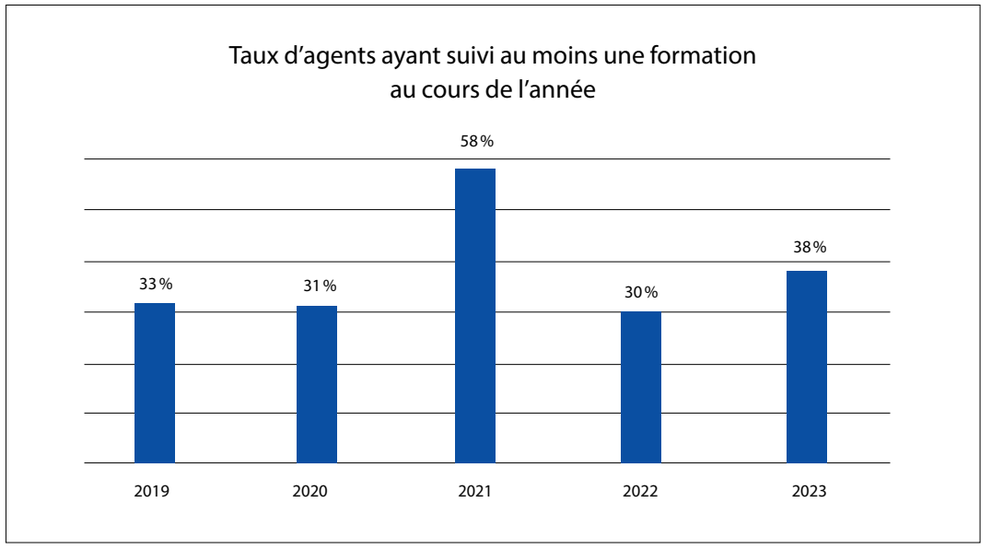
Axe fort du COP, l'organisation de la gestion des ressources humaines s'est traduite par la mise en œuvre d'un ambitieux plan d'actions. Grâce à l'arrivée en septembre 2023 d'une cheffe de projet recrutée sous le format innovant du CDD de projet (contrat d'une durée d'un an renouvelable), des actions décisives ont pu être enclenchés telles que : la fluidification du processus de recrutement, l'initialisation d'outils de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (GPMC), ou encore l'amélioration de l'accueil et du parcours d'intégration des nouveaux arrivants.

Ces actions conjuguées ont permis une amélioration du taux d'exécution du plafond d'emplois qui a été porté à 95 %. En se rapprochant ainsi de la saturation du plafond, l'établissement est parvenu à limiter au maximum la vacance frictionnelle infra-annuelle liée aux délais de recrutement.



Les bulletins de paye des agents rémunérés par l'établissement ainsi que ceux liés à la réalisation d'heures mécénat ont été totalement dématérialisés : ils sont désormais mis à disposition sur une plateforme dédiée.

Le taux d'agents ayant suivi au moins une formation au cours de l'année a augmenté de manière satisfaisante (38 %) , soit 315 jours de formation. L'ensemble des axes prévus au plan de formation a ainsi pu être traité : satisfaire à l'obligation d'adapter les agents à leur poste et à leurs fonctions, avec notamment la formation et l'intégration des nouveaux arrivants ; disposer des compétences nécessaires pour faire face aux évolutions techniques et organisationnelles de l'établissement ; améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, avec la notification d'un accord-cadre relatif aux formations en matière de sécurité et de sûreté au travail.



La direction de l'établissement s'est attachée à faire vivre un dialogue constant avec les représentants du personnel tout au long de l'année 2023. Dans le cadre du CSA, qui a siégé 7 fois, ont notamment été présentés : la réorganisation du CRES ; la méthodologie de travail en vue de l'élaboration du règlement intérieur de l'établissement ; le marché d'accompagnement à la gestion des risques psycho-sociaux notifié en décembre.

Dans le cadre du CSA-FS, qui s'est réuni 4 fois, ont notamment été présentés : les travaux menés dans les espaces de travail (salle de pause des agents d'accueil et poste d'accueil des Mathurins) ; le dispositif de signalement et d'accompagnement en cas de discrimination ou de harcèlement ; le plan de continuité d'activité dans le cadre de l'adaptation de la posture Vigipirate. 6 réunions de concertation ont également eu lieu : elles ont permis de faire un point régulier sur les enjeux RH et de régler des questions liées au fonctionnement courant de l'établissement.

Enfin, l'établissement a consolidé sa politique d'action sociale : le dispositif de chèques cadeaux versés en fin d'année a atteint le montant inédit de 180€ par agent grâce à l'atteinte des cibles sur les trois principaux indicateurs issus du COP.

LA FIABILISATION DE LA CHAÎNE DE LA DÉPENSE

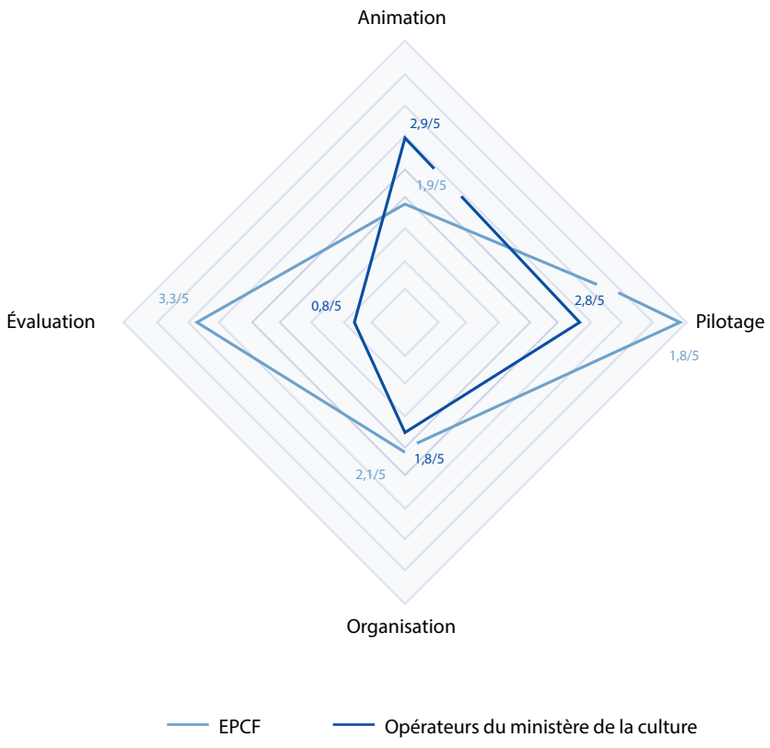
L'année 2023 a été marquée par une bonne maîtrise des coûts, en dépit du contexte inflationniste, en particulier sur les matières premières et l'énergie. Cette maîtrise a été permise par les efforts de gestion menés par les services, par le recours à la négociation et par la mise en œuvre d'une procédure allégée de mise en concurrence des devis entre 10 000 et 40 000€ HT. Cette procédure a fait l'objet de deux sessions de formation à destination des services délivrées par la chef du service juridique et des marchés publics. Au total, 69 procédures de marchés ont été publiées, et 56 ont été notifiées. Parmi ces publications, un appel d'offres concernait le renouvellement des concessions de loisirs, qui faisaient jusqu'à présent l'objet de simples autorisations d'occupation temporaire (AOT).

Par ailleurs, l'établissement consacre un effort particulier à l'amélioration du dispositif de contrôle interne financier (CIF), qui constitue un axe majeur de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP) entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

Deux chantiers d'ampleur ont ainsi été lancés en 2023. L'automatisation du suivi de la trésorerie fléchée a été mise en place dans le SI financier PEP, permettant de répondre aux objectifs du nouvel infocentre des EPN « INFINOE » auquel l'EPCF sera raccordé à horizon fin 2024. Comme l'y invitait la Cour des comptes, l'établissement travaille à la fiabilisation de son actif, préalable à la certification des comptes de l'établissement : un marché d'accompagnement pour le rapprochement des inventaires physique et comptable a ainsi été notifié fin 2023.

Le dispositif de contrôle interne financier de l'établissement a fait l'objet d'une évaluation en 2023, d'abord par les services du Contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) qui l'ont qualifié de « standardisé », puis par la mission contrôle interne du ministre de la culture (MCIMR) qui l'a qualifié de « robuste ».

Niveau de déploiement du CIF par domaine



Enfin, la mise en œuvre d'un module de comptabilité analytique dans le SI financier PEP au 1er janvier 2023 a permis de disposer d'analyses en coûts complets sur divers périmètres de dépenses et sur les projets portés par l'établissement.

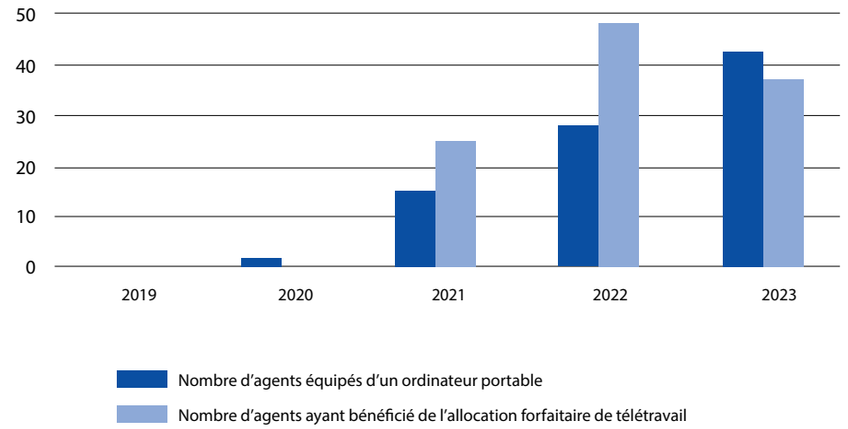
LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

L'établissement a procédé en 2023 au déploiement de la nouvelle solution de téléphonie fixe connectée, aboutissement de deux ans de travaux de modernisation des infrastructures (VDI, réseau bureautique, téléphonie). Dans le prolongement de ce chantier d'ampleur, ont été lancés les travaux préalables au déploiement du wifi dans les espaces de visite et dans les espaces tertiaires, prévu à l'été 2024.

Par ailleurs, l'installation de nouveaux commutateurs a permis d'atteindre une nette performance réseau. Grâce au remplacement des pares-feux et à la segmentation des réseaux, la sécurité des systèmes d'information a pu être assurée, afin d'être en conformité avec la règlementation relative à la sécurité numérique de l'Etat.

L'équipement informatique des agents dans le cadre du déploiement du télétravail s'est poursuivi : au 31 décembre 2023, 44 agents de l'établissement disposaient d'un ordinateur portable et d'un accès à une solution VPN, et 95 agents disposaient d'une licence « E3 » (suite Office365).

Nombre d'agents équipés d'un ordinateur portable et nombre d'agents ayant bénéficié de l'allocation forfaitaire de télétravail



ANNEXES

p. 102 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 31/12/2023)
p. 102 MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (AU 31/12/2023)
p. 104 ORGANIGRAMME (AU 31/12/2023)
p. 106 DÉCRET DE CRÉATION
p. 110 PUBLICATIONS
p. 111 CONFÉRENCES
p. 112 ENSEIGNEMENTS ET JURY
p. 112 SÉMINAIRE DU MUSÉOLOGIE DE L'ÉCOLE DU LOUVRE
p. 113 COMITOLOGIE EN DEHORS DE L'EPCF
p. 113 ACQUISITIONS
p. 116 GRILLE TARIFAIRE
p. 121 COMPTE DE RÉSULTAT
p. 122 AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES
p. 123 TABLEAU DES EFFECTIFS
p. 126 CRÉDITS PHOTO

Escalier en Fer-à-cheval restauré © François Lison (Cémaprod)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 31 / 12 / 2023)

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marie-Christine Labourdette
présidente de l'Établissement public du château de Fontainebleau

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Luc Allaire
secrétaire général du ministère de la Culture

Christelle Creff
cheffe du service des musées de France
ministère de la Culture

Jean-François Hebert
directeur général du patrimoine et de l'architecture

Mélanie Joder
directrice du budget,
ministère de l'Économie et des Finances

Ducoeur Mafouana
adjoint au chef bureau budget
ministère de l'Économie et des Finances

PERSONNES QUALIFIÉES

Jean-Charles Herrenschmidt
chef d'entreprise,
président de la Cci de Seine et Marne

Guillaume de Seynes
directeur général adjoint du groupe Hermès

Natacha Rafalski
présidente de Disneyland Paris

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Dominique Perrin, Alexandre Bouclon
représentants du personnel

Richard Sabatin, Nicole Martin
Suppléants des représentants du personnel

MAIRIE DE FONTAINEBLEAU

Julien Gondard
maire de Fontainebleau

Thierry Mailles
sous-préfet de Fontainebleau

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Jean-François Parigi
président du conseil départemental

Pierre Ory
préfet de Seine et Marne

Véronique Veau
Vice-Présidente du département en charge de la Culture

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Laurent Roturier
DRAC Île-de-France

Anne Mény-Horn
Administratrice générale

Clotilde Merlus
Contrôleur financier - par interim

Isabelle Lempereur
Agent comptable de l'EP

MEMBRES DES CORPS DES CONSERVATEURS GÉNÉRAUX OU DES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE

Vincent Cochet
représentant du corps des Conservateurs

Jean Vittet
suppléant représentant du corps des Conservateurs

Marie-Anne Sire
inspectrice générale des patrimoines

Cécile Ullmann
suppléante inspectrice générale des patrimoines

MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (AU 31 / 12 / 2023)

Muriel Barbier
Directrice du patrimoine et des collections, présidente du conseil scientifique

Vincent Cochet
directeur du patrimoine et des collections
par intérim, président du conseil scientifique

Claire Gotlibowicz
cheffe du service culturel, direction de l'acceuil et des publics, Fontainebleau

Luisa Capodieci
maitre de conférences, Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne, personnalité qualifiée

David Milerou
chef de sevice pédagogique, direction de l'acceuil et des publics, Fontainebleau

Pascal Mignerey
chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

Patricia Kalensky
chargée d'études documentaires,
chef de service du CRES, Fontainebleau

Jean Vittet
conservateur en chef, Fontainebleau

Christophe Beyeler
conservateur en chef, Fontainebleau

Anaïs Dorey
conservatrice en chef, Fontainebleau

Damien Heurtebise
directeur du service de l'Accueil et des Publics, Fontainebleau

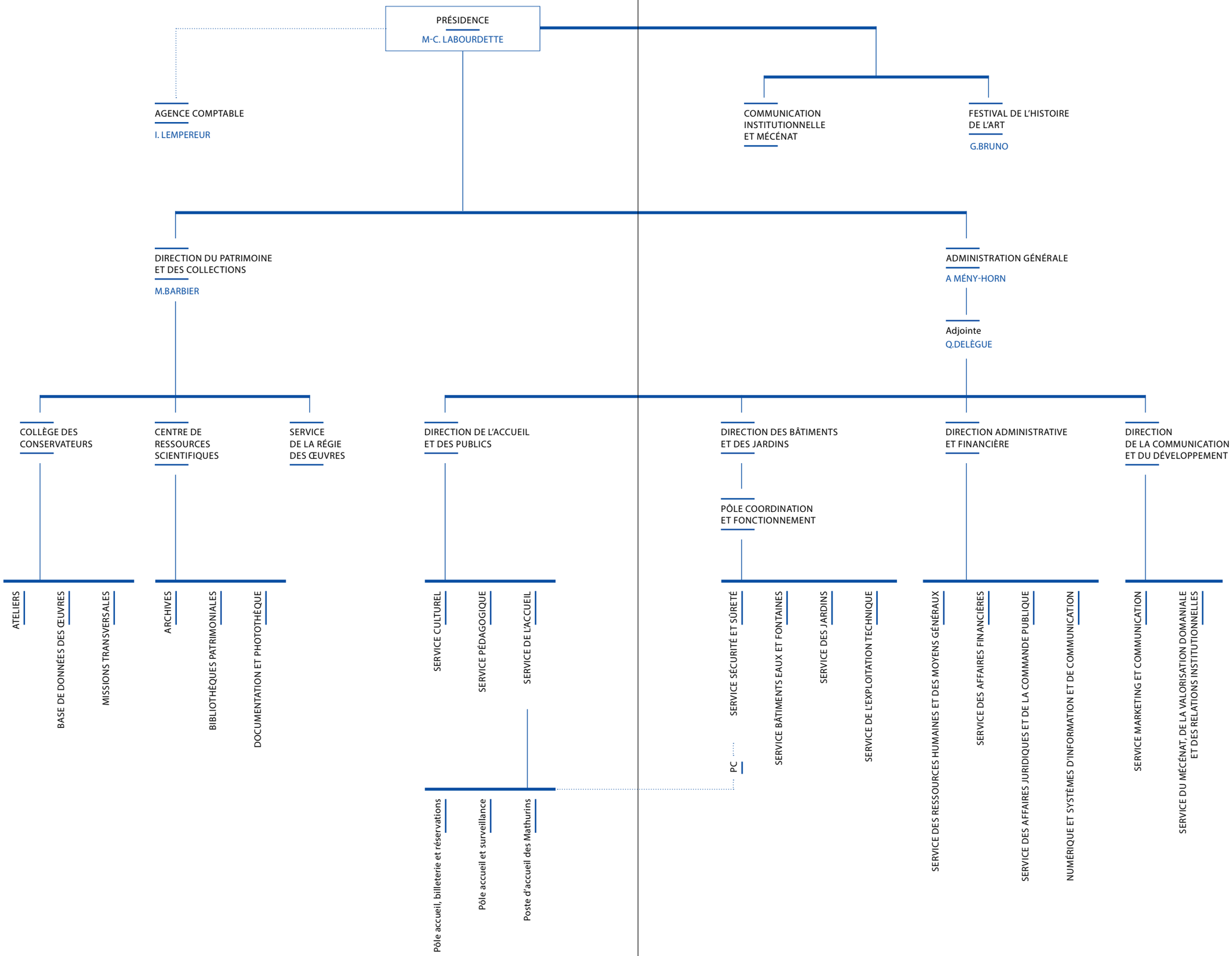
Olivier Gabet
conservateur général du patrimoine, directeur du département des objets d'art du musée du Louvre

Damien Heurtebise
directeur du service de l'Accueil et des Publics, Fontainebleau

Stéphane Castelluccio
directeur de recherches au CNRS au centre André Chastel UMR 8150



ORGANIGRAMME
(AU 31 / 12 / 2023)



DÉCRET DE CRÉATION

DÉCRET N° 2009-279 DU 11 MARS 2009 CRÉANT L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU VERSION CONSOLIDÉE AU 31/12/2019

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la Culture et de la Communication,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Vu le code civil, notamment son article 2045 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code du domaine de l'État ;
Vu le code du patrimoine ;
Vu le décret n° 45-2075 du 31 août 1945 modifié portant application de l'ordonnance relative à l'organisation provisoire des musées des beaux-arts ;
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'État, des entreprises nationalisées et sociétés nationales et de certains organismes publics ;
Vu le décret n° 81-169 du 20 février 1981 relatif à la fixation des tarifs dans les musées, monuments et collections appartenant à l'État ;
Vu le décret n° 81-240 du 3 mars 1981 modifié relatif aux prêts et aux dépôts d'œuvres des musées nationaux ;
Vu le décret n° 86-1370 du 30 décembre 1986 modifié fixant les dispositions statutaires applicables à certains emplois de la direction des musées de France ;
Vu le décret n° 90-1026 du 14 novembre 1990 modifié relatif à la Réunion des musées nationaux ;
Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
Vu le décret n° 95-462 du 26 avril 1995 modifié portant statut du Centre des monuments nationaux ;
Vu le décret n° 99-575 du 8 juillet 1999 modifié relatif aux modalités d'approbation de certaines décisions financières des établissements publics de l'État ;
Vu le décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 modifié pris pour l'application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;
Vu le décret n° 2003-1302 du 26 décembre 2003 relatif au conseil artistique des musées nationaux ;
Vu le décret n° 2005-757 du 4 juillet 2005 relatif au contrôle financier au sein des établissements publics administratifs de l'État ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
Vu le décret n° 2008-1248 du 1er décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'État et ses établissements publics, et notamment son article 5 ;
Vu l'avis du comité technique paritaire du musée et du domaine de Fontainebleau en date du 6 octobre 2008 ;
Vu l'avis du comité technique paritaire de la direction des musées de France en date du 8 octobre 2008 ;
Vu l'avis du comité technique paritaire de la direction de l'architecture et du patrimoine en date du 8 octobre 2008 ;
Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel en date du 6 novembre 2008 ;
Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu ;
Le Conseil des ministres entendu,

Décrète :

TITRE IER
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1er - Il est créé un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé de la Culture, dénommé Établissement public du château de Fontainebleau. L'Établissement comprend le château, l'ensemble des parcs, jardins, bâtiments et dépendances ainsi que les collections réunies au sein du musée national.

Art. 2 - Dans le cadre de son projet scientifique et culturel, l'Établissement public du château de Fontainebleau a pour missions :

1° De conserver, protéger, restaurer pour le compte de l'État et de gérer, mettre en valeur et présenter au public le domaine, le château et les biens culturels qui font partie des collections inscrites sur les inventaires du musée national du château de Fontainebleau dont il a la garde ;

2° De contribuer à l'enrichissement des collections nationales par l'acquisition de biens culturels, pour le compte de l'État, à titre onéreux ou gratuit ;

3° D'assurer dans le château, musée et domaine dont il a la charge, et par tout moyen approprié, l'accueil du public le plus large, d'en développer la fréquentation, de favoriser leur connaissance et celle de leurs collections, de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;

4° D'assurer l'étude scientifique des collections, de l'architecture des bâtiments et des jardins dont il a la garde ;

5° De concourir à l'éducation, la formation et la recherche dans le domaine de l'histoire, de l'histoire de l'art, de la muséographie, de la musique et des autres arts de la scène ;

6° D'organiser des spectacles, notamment musicaux, de théâtre ou de danse dans le château, le musée et le domaine ;

7° De conserver, protéger, restaurer, enrichir pour le compte de l'État les collections de la bibliothèque ainsi que la documentation de l'Établissement du château de Fontainebleau dont il a la garde.

Pour l'accomplissement de ses missions, il coopère avec les collectivités publiques et les organismes de droit public ou de droit privé, français ou étrangers, poursuivant des objectifs répondant à sa vocation.

Art. 3 - La politique scientifique et culturelle de l'Établissement, ses activités et ses investissements font l'objet d'un contrat pluriannuel conclu avec l'État.

Ce contrat fixe des objectifs de performance à l'Établissement au regard des missions assignées et des moyens dont il dispose.

Art. 4 - L'Établissement procède, sur ses ressources et pour le compte de l'État, aux acquisitions à titre onéreux ou gratuit de biens culturels destinés à enrichir les collections nationales dont il a la garde.

Pour les biens dont la valeur est inférieure aux seuils définis par un arrêté du ministre chargé de la Culture, l'acquisition est décidée par le président de l'Établissement après avis de la commission des acquisitions compétente pour l'Établissement.

En cas d'avis défavorable de cette commission et lorsque le président maintient sa volonté d'acquérir, le directeur chargé des musées de France saisit pour avis le conseil artistique des musées nationaux.

Pour les biens dont la valeur est égale ou supérieure à ces seuils, l'acquisition est décidée après avis de la commission des acquisitions susmentionnée puis avis du conseil artistique des musées nationaux. En cas d'avis défavorable du conseil artistique des musées nationaux et lorsque le président de l'Établissement maintient sa volonté d'acquérir, le ministre chargé de la Culture se prononce.

Les dossiers soumis à la commission des acquisitions susmentionnée sont examinés préalablement par le conseil scientifique prévu à l'article 20.

Art. 5 - Le ministre chargé de la Culture peut procéder à des changements d'affectation de tout ou partie des biens culturels et des collections dont l'Établissement a la garde, y compris ceux acquis en application des dispositions de l'article 4 du présent décret, entre les musées nationaux mentionnés à l'article 1er du décret du 31 août 1945 susvisé.

Art. 6 modifié par le décret n° 2011-52 du 13 janvier 2011 - art. 27 (V) - Dans la limite des missions définies à l'article 2, l'Établissement peut concéder des activités et délivrer des autorisations d'occupation de son domaine à des personnes publiques ou privées.

Il peut s'associer avec les organismes qui contribuent à la réalisation de ses missions et au développement de ses ressources et de ses activités. Les conventions d'association fixent notamment les modalités selon lesquelles les activités de ces divers organismes sont coordonnées avec celles de l'Établissement public et les modalités selon lesquelles ces organismes participent aux services communs et, le cas échéant, les modalités selon lesquelles l'Établissement public leur attribue des subventions.

Il peut passer toutes conventions pour l'utilisation des espaces susceptibles d'accueillir des manifestations culturelles.

Il peut assurer des prestations de services à titre onéreux. Il peut prendre des participations financières et créer des filiales.

Il peut réaliser des opérations commerciales utiles à l'exécution de ses missions, notamment en exploitant les droits directs et dérivés des activités produites ou accueillies dans les espaces susceptibles d'accueillir des manifestations culturelles.

Il a la capacité d'accomplir tout acte juridique de droit privé utile à l'exécution de ses missions. Il peut acquérir et exploiter tout droit de propriété littéraire, artistique ou informatique, faire breveter toute invention ou déposer en son nom tout dessin, modèle, marque ou titre de propriété industrielle correspondant à ses productions, valoriser selon toute modalité appropriée tout apport intellectuel lié à ses activités. Il peut réaliser des productions audiovisuelles, musicales et théâtrales ou y participer.

Il peut apporter son concours scientifique et technique à des institutions culturelles, à des collectivités territoriales et à des établissements publics, notamment à l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées et au Centre des monuments nationaux.

Art. 7 modifié par le décret n° 2011-52 du 13 janvier 2011 - art. 27 (V) - L'Établissement public du château de Fontainebleau conclut avec l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées les conventions mentionnées au dernier alinéa de l'article 2 du décret du 14 novembre 1990 susvisé. Elles définissent notamment les conditions :

a) d'organisation d'expositions ;

b) de réalisation de différentes publications ;

c) de couverture photographique des collections et d'exploitation commerciale des fonds photographiques appartenant à l'État dont le musée est dépositaire ;

d) d'organisation de visites-conférences.

Art. 8 - L'Établissement assure la gestion des immeubles appartenant à l'État qui sont mis à sa disposition. Il est maître d'ouvrage des travaux afférents à ces immeubles et supporte les coûts correspondants.

Le conseil d'administration approuve chaque année, en référence à une programmation pluriannuelle, le programme des travaux d'aménagement, d'entretien, de réparation et de restauration des immeubles mentionnés à l'alinéa précédent qui lui est soumis par un comité composé notamment du président de l'Établissement public, du directeur chargé des musées de France, du directeur chargé du patrimoine ainsi que du directeur du patrimoine et des collections et de l'administrateur général de l'Établissement ou de leurs représentants.

TITRE II
ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Art. 9 modifié par le décret n° 2015-1331 du 22 octobre 2015 - art. 41 - Le président de l'Établissement est nommé par décret sur proposition du ministre chargé de la Culture pour un mandat de trois ans renouvelable deux fois. Il préside le conseil d'administration et dirige l'Établissement.

Art. 10 modifié par le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 - art. 1 (VD) - Le conseil d'administration comprend, outre le président de l'Établissement, quatorze membres :

1° Cinq représentants de l'État :
- le secrétaire général du ministère chargé de la Culture ou son représentant ;
- le directeur chargé des musées de France ou son représentant ;
- le directeur chargé du patrimoine ou son représentant ;
- le directeur du budget ou son représentant ;
- le préfet de Seine-et-Marne ou son représentant.

2° Trois personnalités choisies en raison de leur compétence ou de leurs fonctions, dont une en raison de sa connaissance des publics des musées nationaux, désignées par arrêté du ministre chargé de la Culture ;

3° Deux membres des corps des conservateurs généraux ou des conservateurs du patrimoine, désignés par arrêté du ministre chargé de la Culture, l'un parmi les conservateurs du musée du château de Fontainebleau, l'autre parmi les conservateurs généraux chargés de mission à l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine ;

4° Deux représentants du personnel élus dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la Culture ;

5° Le maire de Fontainebleau ou son représentant ;

6° Le président du conseil départemental de Seine-et-Marne ou son représentant.

Art. 11 - Les représentants élus du personnel au conseil d'administration bénéficient chacun d'un crédit de quinze heures par mois pour l'exercice de leur mission.

Les autres membres du conseil d'administration, à l'exception du président, exercent leurs fonctions à titre gratuit. Toutefois, leurs frais de déplacement et de séjour peuvent être remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux personnels civils de l'État.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt ni occuper aucune fonction dans les entreprises traitant avec l'Établissement pour des marchés de travaux, de fournitures et de prestations de services, ni assurer des prestations pour ces entreprises. À l'exception du président, des conservateurs et des représentants du personnel, ils ne peuvent prêter leur concours à titre onéreux à l'Établissement.

Art. 12 - Les membres du conseil d'administration autres que les représentants de l'État et les membres mentionnés aux 5° et 6° de l'article 10 sont nommés ou élus pour trois ans.

Toute vacance, pour quelque cause que ce soit, ou perte de la qualité au titre de laquelle les membres du conseil ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant l'échéance du mandat.

Pour chacun des membres du conseil d'administration mentionnés aux 3° et 4° de l'article 10, un suppléant est nommé ou élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

Art. 13 modifié par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 244 - Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du président. Il est également convoqué par son président à la demande du ministre chargé de la Culture ou à celle de la majorité de ses membres, qui, dans ce cas, proposent l'ordre du jour de la séance.

En cas de vacance, d'absence ou d'empêchement du président, le conseil d'administration peut être convoqué par l'administrateur général. Le conseil d'administration est alors présidé par le secrétaire général du ministère chargé de la Culture.

Le directeur du patrimoine et des collections, l'administrateur général de l'Établissement, le contrôleur budgétaire ainsi que l'agent comptable assistent aux séances avec voix consultative.

Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France assiste également aux séances avec voix consultative.

Le président peut appeler à participer aux séances toute personne dont il juge la présence utile.

Le conseil ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres ou de leurs représentants ou suppléants sont présents.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de quinze jours. Il délibère alors sans condition de quorum.

Art. 14 modifié par le décret n° 2011-52 du 13 janvier 2011 - art. 27 (V) - Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'Établissement.

Il délibère notamment sur :

1° La politique scientifique et culturelle de l'Établissement, dans le cadre des orientations fixées par l'État ; il approuve notamment le projet scientifique et culturel de l'Établissement proposé par le directeur du patrimoine et des collections, la politique d'acquisition des biens culturels destinés à faire partie des collections du musée, le programme des expositions temporaires ainsi que les orientations de la programmation des autres activités culturelles ;

2° Le projet de contrat pluriannuel mentionné à l'article 3 et, chaque année, le rapport de performance ;

3° Le rapport annuel d'activité ;

4° La politique tarifaire de l'Établissement, les tarifs des prestations annexes ainsi que, par dérogation aux articles L. 30 et R. 55 du code du domaine de l'État, les redevances dues à raison des autorisations temporaires d'occupation des immeubles mentionnés au premier alinéa de l'article 8 ;

5° Le budget et ses modifications dans les conditions prévues à l'article 15 ci-après ;

6° La programmation des travaux proposée par le comité mentionné à l'article 8 ;

7° Le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice ;
8° L'acceptation ou le refus des dons et legs autres que ceux consistant en œuvres destinées à prendre place dans les collections du musée ;
9° Les concessions, les autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public, les délégations de service public et les conventions d'association passées en application du deuxième alinéa de l'article 6 ;
10° La conclusion d'emprunts, les prises, extensions et cessions de participation et les créations de filiales ainsi que la participation à des groupements d'intérêt public, à des Établissements publics de coopération culturelle ou à des associations ;
11° Les catégories de contrats et conventions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au président ;
12° Les projets d'achats d'immeubles, de prises de bail, de ventes et de baux d'immeubles ;
13° Les conditions générales dans lesquelles les espaces du musée ou de son domaine sont occupés par des organismes extérieurs, après avis du conseil scientifique ;
14° Le règlement intérieur et le règlement de visite de l'Établissement ;
15° Les actions en justice et les transactions ;
16° Les conditions générales d'emploi et de rémunération des agents contractuels ;
17° Les conventions passées par l'Établissement avec l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées en application de l'article 7.
Le conseil d'administration peut déléguer au président certaines de ses attributions, prévues aux 8°, 9° et 15°, dans les conditions qu'il détermine. Le président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation dès la séance qui leur fait suite.
En cas d'urgence, les délibérations mentionnées au 12° en ce qui concerne les baux d'immeubles peuvent être prises après consultation écrite des membres du conseil d'administration. Ces décisions doivent être ratifiées par le conseil d'administration lors de sa plus prochaine séance.
Art. 15 modifié par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 244 - Les délibérations du conseil d'administration autres que celles mentionnées aux alinéas suivants deviennent exécutoires de plein droit quinze jours après leur réception par le ministre chargé de la Culture s'il n'a pas fait connaître d'observations dans ce délai. Il en est de même des décisions du président prises par délégation du conseil d'administration en application de l'article 14, sous réserve, pour les décisions relatives aux transactions, de l'accord préalable de l'autorité chargée du contrôle financier.
Les délibérations relatives aux 4° et 9° de l'article 14 deviennent exécutoires de plein droit quinze jours après leur réception par le ministre chargé de la Culture et le ministre chargé du Budget si aucun d'entre eux n'a fait connaître d'observations dans ce délai. Celles relatives au 16° du même article deviennent exécutoires sous les mêmes conditions, mais dans un délai d'un mois.
Pour devenir exécutoires, les délibérations relatives aux 1°, 10°, 12° et 17° de l'article 14 doivent faire l'objet d'une approbation expresse du ministre chargé de la Culture ; celles relatives aux 10° et 12° du même article doivent faire en outre l'objet d'une approbation expresse du ministre chargé du Budget.
Les délibérations portant sur le budget et le compte financier sont exécutoires dans les conditions prévues par le titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
Art. 16 modifié par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 49 - Le président de l'Établissement public du château de Fontainebleau dirige l'Établissement public. À ce titre :
1° Il arrête l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration, prépare ses délibérations et en assure l'exécution ;
2° Il est ordonnateur des recettes et des dépenses ;
3° Il peut créer des régies d'avances et des régies de recettes sur avis conforme de l'agent comptable ;
4° Il peut, dans l'intervalle des séances du conseil d'administration, prendre, en accord avec le contrôleur budgétaire, des décisions modificatives du budget qui ne comportent ni accroissement du niveau des effectifs du personnel permanent ou du montant total des dépenses, ni réduction du montant total des recettes. Ces décisions doivent être ratifiées par le conseil d'administration lors de la première séance qui suit leur adoption ;
5° Il représente l'Établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
6° Il a autorité sur l'ensemble des services et des personnels de l'Établissement. Il gère le personnel, notamment il recrute les personnels contractuels. Il donne son avis sur l'affectation des personnels titulaires à l'Établissement, sauf lorsque l'affectation est consécutive à un concours. Il affecte les personnels dans les différents services de l'Établissement ;
7° Il préside le comité technique et le comité d'hygiène et de sécurité ;
8° Il accorde les concessions de logement après avoir recueilli les avis de la commission des logements de l'Établissement et du représentant de l'État chargé des domaines et sans autre formalité ;
9° Il signe les contrats et conventions engageant l'Établissement ;
10° Il conclut les transactions et passe les actes d'acquisition, d'échange et de vente concernant les immeubles, autorisés dans les conditions prévues à l'article 14 ;
11° Il décide, au nom du ministre chargé de la Culture, des acquisitions réalisées dans les conditions prévues à l'article 4 ; sous réserve des dispositions des articles L. 1121-2 et L. 1121-3 du code général de la propriété des personnes publiques, il accepte les dons et legs faits pour les acquisitions ;
12° Il fixe les droits d'entrée dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration.
Il rend compte de sa gestion au conseil d'administration.
Art. 17 - Sauf en ce qui concerne les actes visés au 1° de l'article 16, le président peut déléguer sa signature à l'administrateur général et aux responsables des services de l'Établissement et, en cas d'empêchement de ceux-ci, aux autres agents placés sous son autorité.
En cas de vacance ou d'empêchement du président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions d'ordonnateur sont provisoirement exercées par l'administrateur général pour l'exécution courante des recettes et des dépenses de l'Établissement.
Art. 18 - L'administrateur général est nommé par arrêté du ministre chargé de la Culture sur proposition du président de l'Établissement. Il est chargé, sous l'autorité de ce dernier, de l'administration et de la gestion de l'Établissement. Il prépare et met en œuvre les décisions du président et du conseil d'administration. Il prépare et exécute le budget et assure la gestion administrative et financière de l'Établissement.
Il peut recevoir du président toute délégation pour assurer la direction des services de l'Établissement.
Art. 19 - Le directeur du patrimoine et des collections de l'Établissement est nommé par arrêté du ministre chargé de la Culture, sur proposition du directeur chargé des musées de France, du directeur chargé du patrimoine et du président de l'Établissement, parmi les membres des corps des conservateurs généraux et des conservateurs du patrimoine. Son mandat est de trois ans.
Il est responsable de la conservation, de la protection, de la restauration, de la gestion, de la mise en valeur et de la présentation au public des collections inscrites sur les inventaires du musée national du château de Fontainebleau, ainsi que de l'étude scientifique desdites collections et de l'architecture des bâtiments, des parcs et des jardins définis à l'article 1er. Il propose notamment le programme des expositions.
Art. 20 - Il est créé un conseil scientifique de l'Établissement, présidé par le directeur du patrimoine et des collections. Ce conseil est créé pour une durée indéterminée.
Il comprend, outre son président :
1° Les conservateurs du musée et du domaine ;
2° Le chef de l'inspection générale des musées ou son représentant ;
3° Le chef de l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;
4° Les responsables des services d'action culturelle et de documentation de l'Établissement ;
5° Trois personnalités qualifiées nommées pour une durée de trois ans renouvelable, par arrêté du ministre chargé de la Culture sur proposition du directeur chargé des musées de France et du directeur chargé du patrimoine.
En cas de vacance d'un siège de personnalité qualifiée, pour quelque cause que ce soit, un autre membre est nommé dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant l'échéance du mandat.
Le conseil scientifique est consulté sur les questions scientifiques et muséologiques, notamment celles relatives aux choix de l'Établissement en matière de restauration et de conservation de son patrimoine historique, ainsi que sur les grandes orientations de la politique culturelle et patrimoniale de l'Établissement avant qu'elles ne soient soumises au conseil d'administration. Il émet un avis sur la politique de valorisation du patrimoine immatériel et matériel confié à la garde de l'Établissement, ou dont il a la propriété, et sur les conditions dans lesquelles les espaces du musée sont occupés par des organismes extérieurs pour des manifestations exceptionnelles ainsi que sur toute autre question qui lui est soumise par le conseil d'administration, le président de l'Établissement ou le directeur du patrimoine et des collections.
Il est également consulté sur les projets d'acquisitions de biens culturels prévues à l'article 4, sur les changements d'affectation mentionnés à l'article 5, sur les prêts et dépôts des biens culturels et des collections dont l'Établissement a la garde et sur les programmes relatifs aux expositions. Dans tous les cas prévus au présent alinéa, il siège dans une formation restreinte aux conservateurs du musée.
Le président du conseil scientifique peut inviter à assister aux séances toute personne dont il juge la présence utile.
Le conseil scientifique se réunit sur convocation de son président, qui en fixe l'ordre du jour.
Le président de l'Établissement approuve les questions soumises au conseil scientifique. Il est tenu informé de la teneur de ses avis et peut assister à ses séances.

TITRE III
RÉGIME FINANCIER

Art. 21 modifié par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 244 - L'Établissement public du château de Fontainebleau est soumis aux dispositions des titres Ier et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
Art. 22 modifié par le décret n° 2015-1331 du 22 octobre 2015 - art. 41 - Les recettes de l'Établissement comprennent notamment :
1° Les subventions de l'État, des collectivités territoriales et de tout organisme public ou privé ;
2° Le produit des droits d'entrée et des visites-conférences ;
3° Le produit des droits de prise de vue et de tournage ;
4° Les recettes provenant de manifestations artistiques ou culturelles ;
5° Le produit des opérations commerciales de l'Établissement et, de façon générale, toutes autres recettes provenant de l'exercice de ses activités ;
6° Le produit des concessions et des occupations du domaine mis à sa disposition ;
7° Les rémunérations des services rendus et des prestations fournies ;
8° Les produits financiers résultant du placement de ses fonds ;
9° Les revenus des biens meubles et immeubles ;
10° Le produit des participations ;
11° Le produit des aliénations ;
12° Les dons et legs ;
13° Les recettes de mécénat et de parrainage ;
14° Les emprunts ;
15° Toutes autres recettes autorisées par les lois et règlements.
Art. 23 - Les redevances dues à raison des autorisations d'occupation temporaire des immeubles mentionnés au premier alinéa de l'article 8 sont perçues par l'Établissement.
Art. 24 - Les dépenses de l'Établissement comprennent :
1° Les frais de personnel ;
2° Les frais de fonctionnement ;
3° Les dépenses relatives à l'acquisition, la conservation, la restauration des biens culturels ;
4° Les dépenses relatives à la présentation au public des biens culturels ;
5° Les dépenses d'aménagement, d'entretien, de réparation d'équipement et de restauration des autres biens, meubles et des immeubles ;
6° Les subventions éventuelles aux organismes associés ;
7° De façon générale, toutes dépenses nécessaires à l'activité de l'Établissement.
Art. 25 abrogé par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 244

TITRE IV
DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Art. 26 - Jusqu'à la première élection des représentants du personnel, qui doit avoir lieu dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur du présent décret, le conseil d'administration siège valablement avec les seuls membres de droit, les membres nommés et les membres désignés. Les membres mentionnés au 4° de l'article 10 y siègent dès leur élection ; leur mandat prend fin à la même date que celui des membres nommés.
Art. 27 - Jusqu'à la nomination du président de l'Établissement, le directeur du service à compétence nationale du musée et du domaine de Fontainebleau en fonction à la date d'entrée en vigueur du présent décret exerce les attributions de celui-ci.
Art. 28 - À titre transitoire et par dérogation aux dispositions de l'article 14, le budget primitif de l'exercice 2009 est arrêté par décision conjointe du ministre chargé de la Culture et du ministre chargé du Budget.
Art. 29 - Les immeubles rattachés au musée et domaine de Fontainebleau et au quartier des Héronnières et affectés de façon permanente au ministère chargé de la Culture sont mis à la disposition de l'Établissement.
Art. 30 - Les biens mobiliers appartenant à l'État autres que les collections mentionnées à l'article 2 et ceux à caractère immobilier et mobilier appartenant à la Réunion des musées nationaux acquis pour le musée national du château de Fontainebleau, à l'exception de ceux destinés aux services commerciaux, sont transférés à l'Établissement public en toute propriété et à titre gratuit.
La même disposition s'applique aux biens immobiliers et mobiliers du Centre des monuments nationaux acquis pour le domaine de Fontainebleau.
Le transfert des biens est constaté par des conventions passées entre l'Établissement public, l'État, la Réunion des musées nationaux ou le Centre des monuments nationaux, selon l'origine des biens.
Art. 31 - L'Établissement est substitué à l'État, à la Réunion des musées nationaux et au Centre des monuments nationaux dans les droits et obligations résultant des contrats, autres que les contrats de travail, qu'ils ont passés pour la réalisation des missions prévues à l'article 2. Cette substitution ne s'opère pas pour les droits et obligations résultant des contrats passés par la Réunion des musées nationaux dans le cadre de ses activités éditoriales et commerciales.
Lorsque ces contrats sont relatifs à la gestion des immeubles et des biens mobiliers mentionnés aux articles 29 et 30, la substitution intervient à la date de leur mise à disposition pour les immeubles mentionnés à l'article 29, et dans les conditions fixées par des conventions pour les biens mentionnés à l'article 30.
L'État conserve jusqu'à leur achèvement la maîtrise d'ouvrage des opérations ou parties d'opération dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la Culture.
À titre transitoire, pendant les trois années suivant l'entrée en vigueur du présent décret, avant que l'Établissement ne procède à la désignation d'un délégataire ou d'un concessionnaire, la gestion de la boutique demeure confiée à la Réunion des musées nationaux.
Art. 32 - Le présent décret entrera en vigueur le 1er juillet 2009.
Art. 33 modifié par le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 - art. 9 (V) - Les dispositions du présent décret pourront être modifiées par un décret en Conseil d'État.
Art. 34 - Le Premier ministre, la ministre de la Culture et de la Communication et le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 2009

Par le Président de la République,
NICOLAS SARKOZY

Le Premier ministre,
FRANÇOIS FILLON

La ministre de la Culture
et de la Communication,
CHRISTINE ALBANEL

Le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique,
ÉRIC WOERTH

PUBLICATIONS

COORDINATION D'OUVRAGES

Oriane Beaufils et Mathieu Deldicque,
Des décors pour faire la fête.
De l'Italie au château de Fontainebleau,
dans Oriane Beaufils et Luisa Capodieci (dir.),
La Cour en fête dans l'Europe des Valois,
Tours, 2022, p. 155-181

Muriel Barbier et Vincent Cochet (dir.),
Passions textiles. De la création à la collection,
actes des journées d'études de 2021,
Paris, Les Indes savantes/AFET, 2023.

Muriel Barbier (dir.),
Le Palais de l'Elysée. Architecture, décor
et ameublement,
Paris, Mobilier national/Gourcuff Gradenigo, 2023.

Vincent Cochet (dir.) avec les contributions d'Oriane Beaufils, Christophe Beyeler, Anaïs Dorey, Céline Galy, David Millerou, Patrick Ponsot et Jean Vittet.,
Fontainebleau, Portraits d'un château, cat. exp.,
Fontainebleau, musée national du château, octobre 2023-février 2024,
Paris, In Fine/Château de Fontainebleau, 2023.

Vincent Cochet (dir.),
Fontainebleau en stéréo. Photographies du palais sous Napoléon III,
Dijon, éditions Faton, 2023.

Quitterie Delègue (coor.), avec les contributions d'Arnaud Amelot, Oriane Beaufils, Christophe Beyeler, Vincent Cochet, Anaïs Dorey, Patricia Kalensky, Thierry Lerche, Patrick Ponsot et Jean Vittet,
Le château de Fontainebleau en son domaine, Monumental, n° 1, 2023.

Christine Germain-Donnat et Sophie Flouquet (coor.), avec la contribution de Quitterie Delègue, Jean-Marc Dimanche, Anaïs Dorey, Christine Germain-Donnat et David Millerou,
Grandeur nature. Parcours d'art contemporain au château de Fontainebleau,
hors-série Beaux-Arts, Beaux-Arts & Cie, 2023.

ARTICLES

Muriel Barbier,
« Les soies teintes aux Gobelins », In Situ [En ligne], 50 | 2023, mis en ligne le 25 mai 2023,
URL : http://journals.openedition.org/insitu/37719;
DOI : https://doi.org/10.4000/insitu.37719

Muriel Barbier,
« Collection d'usage/collection patrimoniale : les problématiques du fonds textile du Mobilier national »,
Images, sons et matériaux en collections [en ligne].
Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2023.

Christophe Beyeler,
« Un accent local pour un musée de synthèse européenne : le Portrait de Thomas Berthereau, président du Tribunal civil de la Seine, acquis par le musée Napoléon Ier de Fontainebleau », in Joseph Schmauch (dir.), La Seine-et-Marne et Napoléon Ier : Intimités, pouvoirs, mémoires,
Dammarie-lès-Lys : Lys Editions Amatteis, 2023

Christophe Beyeler,
« Un geôlier et des gardiens. Du colonel Lagorsse au brigadier Vincent, quelques notes locales nourrissant la partition bellifontaine », p. 38-41,
rubrique « Personnalités »,
Fontainebleau, la revue d'histoire de la ville et de sa région, n° 23, mars 2023.

Christophe Beyeler,
« Un acquis du bicentenaire : une esquisse de Pierre Van Hanselaere sur la Naissance du roi de Rome rappelé à la vie », in Bernard Wilkon (ed.),
Le Crépuscule des adieux : De Fontainebleau à Sainte-Hélène, série Studia n°173,
n°6421, Archives générales du Royaume,
Bruxelles, 2023

Christophe Beyeler,
« César, Hercule, Auguste ... Modèles et figures antiques mobilisés au service de Napoléon le Grand », in Letizia Norci Cagiano et Anna Maria Scaiola (dir.) :
Napoléone, i Bonaparte e Roma, Roma,
Tabedizioni, 2023.

Christophe Beyeler,
« Fécamp à Fontainebleau », rubriques « Libéralités » et « Acquisitions »,
La Revue des musées de France. La Revue du Louvre, numéro spécial « Acquisitions 2022 », n° 2,
2023.

Christophe Beyeler,
« Hommage à la générosité de Richard Duvauchelle »,
Bulletin des Amis du château de Fontainebleau,
n° 43, avril 2023, p. 18-21.

Christophe Beyeler,
Notice Napoléon présentant la paix à Italia turrita,
n° 4 p. 129, contribution au catalogue Victoire !
La fabrique des héros, musée de l'Armée et In fine,
2023.

Christophe Beyeler,
« Exprimer le rôle du vice-roi Eugène-Napoléon comme rouage du système napoléonien. Quelques éléments mobilisés par l'approche synthétique du musée Napoléon Ier de Fontainebleau » , in Jacques-Olivier Boudon, et Elisabeth Caude (dir.) :
Eugène de Beauharnais. Guerre, art et politique dans l'Europe napoléonienne,
Collection de l'Institut Napoléon n° 24,
Paris, SPM, 2023.

Christophe Beyeler,
Notice « Portrait en pied de Sa Majesté la reine de Naples, avec les deux princes et les deux princesses ses enfants par Gérard », in catalogue
Napoli al tempo di Napoleone. Rebell e la luce del Golfo,
Naples : Galerie d'Italia et Skira, 2023.

Christophe Beyeler,
« Pie VII de retour en son appartement à Fontainebleau. Préfiguration de la salle « Napoléon en nouveau Constantin »,
Napoléon Ier-Revue du souvenir napoléonien, n° 109,
2023.

Vincent Cochet,
« Restaurer le mobilier du salon d'angle »,
Bulletin de la société des amis du château de Fontainebleau, n°44,
septembre 2023.

Vincent Cochet,
« 1861 : une aventure diplomatique de Bangkok à Fontainebleau »,
Immigrations est et sud-est asiatiques depuis 1860, cat. exp.
Paris, Palais de la porte dorée,
10 octobre 2023 – 18 février 2024, Paris, RMN-GP.

Damien Heurtebise,
rapport « Territoires d'Outre-Mer : quels décalages dans la politique culturelle française et comment y remédier ? »,
en ligne sur le site internet du ministère de la Culture.

Thierry Lerche,
« Les jardins et le parc du château de Fontainebleau », entretien recueilli par Hervé Joubeaux, in Bulletin des Amis du Château de Fontainebleau,
n°45, 2023.

Florence Porcheron,
« Elisabeth II d'Angleterre et la famille royale britannique au château de Fontainebleau »,
Bulletin des Amis du Château, n°43, 2023.

David Millerou,
« Des animaux et des rois »,
Dossier des Amis du château, n°19, 2023.

David Millerou,
« Nadia Boulanger en son palais », Bulletin des Amis du château, n°44, 2023

Jean Vittet,
« La restauration du palais de Fontainebleau sous Napoléon Ier : le rôle des architectes et les ordres de l'Empereur », , in Joseph Schmauch (dir.),
La Seine-et-Marne et Napoléon Ier : Intimités, pouvoirs, mémoires,
Dammarie-lès-Lys : Lys Editions Amatteis, 2023.

Jean Vittet
« Fécamp à Fontainebleau », rubrique « Acquisitions »,
La Revue des musées de France. La Revue du Louvre, numéro spécial « Acquisitions 2022 »,
n° 2, 2023.
des Textiles (AFET), Bourgoin-Jallieu,
25 et 26 novembre 2022

CONFÉRENCES

Muriel Barbier,
« L'accrochage des tapisseries : retour d'expériences à Écouen et au Mobilier national sur les accrochages et les installations »,
INP / Louvre-Liévin, 6 octobre 2023

Christophe Beyeler,
« Faste de la table impériale. Le banquet comme démonstration de majesté, du sacre de 1804 au mariage de 1810 »,
Centre des monuments nationaux, 14 juin 2023.

Christophe Beyeler,
« Les résidence napoléoniennes dans l'Empire français : palais, art et étiquette »,
palais Bargnani à Brescia, 5 décembre 2023.

Vincent Cochet,
« La salle de Bal du château de Fontainebleau. Quel état de référence ? », Entretiens du patrimoine,
Musée du Quai Branly-Jacques Chirac,
28 novembre 2023

Jean Vittet,
« Les mystérieux travaux de Claude III Audran (1658-1734) à Fontainebleau révélés grâce au fonds de dessins conservé à Stockholm »,
Société de l'Histoire de l'Art français, 14 janvier 2023.

Jean Vittet,
« Napoléon et le projet de palais du roi de Rome. Un exceptionnel recueil de l'architecte Fontaine acquis par le château de Fontainebleau »,
Assemblée générale de la Société des Amis du château de Fontainebleau, 1er avril 2023.

Jean Vittet,
« L'impératrice Eugénie et le château de Fontainebleau », Théâtre municipal de Fontainebleau dans le cadre des « Impériales » de Fontainebleau,
19 novembre 2023.

Thierry Lerche,
« Histoire de l'art des jardins », Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau,
8 juin 2023.

Thierry Lerche,
« Les jardins du château de Fontainebleau », conférence donnée dans le cadre du cycle « Incroyables Jardins ! », Archives départementales de Seine-et-Marne,
12 décembre 2023.

David Millerou,
« Des animaux et des rois », Association des Amis de Fontainebleau, Hôtel de ville de Fontainebleau,
5 avril 2023.

David Millerou,
« Les Écoles d'art américaines et le château de Fontainebleau : un foyer artistique aux XXème et XXIème siècles », Festival Musique et Architecture (Écoles d'art américaines),
8 juillet 2023.

ENSEIGNEMENT ET JURY

Oriane Beaufils et Mathieu Deldicque,
Duel exotique : l'éléphant et le rhinocéros dans les arts,
Fontainebleau, Festival de l'Histoire de l'Art,
3 juin 2022

Muriel Barbier
École du Louvre :
- Cours de synthèse Architecture, décor et ameublement des grandes demeures, Architecture, décor et ameublement des demeures européennes au XVIII[e] siècle.

- Co-directrice (avec Isabelle Morin-Loutrel) du mémoire de master II de Robin Simonney, L'Élysée de la Belle-Epoque, aménagement des espaces de réception des présidents Sadi Carnot à Emile Loubet (1887-1906), École du Louvre, 2023.

Ministère de la Culture :
- Présidente du jury de l'examen professionnel de technicien d'art de classe supérieure au titre de l'année 2023.

Christophe Beyeler
Institut catholique d'études supérieures à La Roche-sur-Yon :
- Cours général en License 3 d'Histoire, parcours « Patrimoine » : « Ancrage de l'Histoire. Le musée Napoléon I[er], un lieu d'envergure européenne et de référence mondiale »

- Cours de spécialité en Master 1 « Valorisation et gestion du patrimoine historique » : « Construire le passé : le musée Napoléon I[er], un projet au présent »

Grégoire Bruno Orcibal
École du Louvre :
- Travaux dirigés devant les œuvres – archéologie et histoire de l'art grecques, romaines et paléochrétiennes

Vincent Cochet
Institut national du patrimoine, département des restaurateurs :
- Rapporteur du mémoire de fin d'étude de Lucie Thauvin, consacré à la restauration d'une boîte en laque cinabre chinoise des collections du château de Fontainebleau,

École de Chaillot :
- Enseignement de l'histoire du décor intérieur - éclairage et textiles (DSA architecture et patrimoine).

Quitterie Delègue :
École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, DSA Architecture et patrimoine :
- « Histoire et fonctionnement du service des monuments historiques »

- « Travaux sur monuments historiques et dans les sites patrimoniaux »

Patricia Kalensky,
« Gérer une bibliothèque ou un centre de documentation en musée »,
ENSSIB, 11-13 octobre 2023.

SÉMINAIRE DE MUSÉOLOGIE DE L'ÉCOLE DU LOUVRE

Chaque année, l'EPCF organise un séminaire de muséologie en partenariat avec l'École du Louvre pour les élèves de master. En 2023, ce séminaire s'est tenu du 20 au 24 mars. Des conférences ont été données par Oriane Beaufils, Christophe Beyeler, Vincent Cochet, Anaïs Dorey, Damien Heurtebise, Myriam Kriche, Thierry Lerche, David Millerou, Jérôme Paillot, Florence Porcheron, Céline Rebière-Plé et Jean Vittet.

COMITOLOGIE EN DEHORS DE L'EPCF

Muriel Barbier
- Membre du conseil scientifique du musée des Tissus et des Arts décoratifs de Lyon ;
- Membre de la commission des acquisitions du château de Versailles ;
- Membre de la commission des acquisitions du château de Chambord ;
- Membre du comité scientifique du château de Lunéville ;
- Experte pour le mobilier archéologique pour les textiles et meubles de l'époque moderne ;
- Membre du conseil d'administration de l'Association française d'etude des textiles.

Christophe Beyeler
- Membre du conseil scientifique de la Fondation Primoli à Rome
- Membre correspondant de la Société archéologique de Montpellier

Vincent Cochet
- Membre du conseil d'administration de l'Association française d'etude des textiles.
- Membre du comité scientifique pour la restauration de l'hôtel de Beauharnais ambassade d'Allemagne.

Anaïs Dorey
- Membre de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture Ile-de-France, 1[ère] section (Protection des immeubles au titre des Monuments historiques).

Jean Vittet
- Membre du Comité des travaux historiques et scientifiques de l'École nationale des chartes.
- Membre du comité pour l'étude et la publication des tapis de la Grande Galerie du Louvre

ACQUISITIONS

F-2023.1
Assiette du «service particulier de l'Empereur», Manufacture impériale de Sèvres, Jean-François Robert (1778-1855) 1808, Porcelaine dure

F-2023.2
Le Retour d'Astrée. Allégorie de la Constitution de 1791, Artiste probablement français, vers 1791, Huile sur toile

F-2023.3.1 À .2
Une médaille et son écrin

F-2023.3.1
Médaille « le Sénat et le peuple » frappée pour le couronnement de l'Empereur, remise à G. Besse, président du canton de Vertaizon, Bertrand Andrieu (1761-1822) et Romain-Vincent Jeuffroy (1749-1826), graveurs, et Monnaie des Médailles dirigée par Dominique Vivant-Denon 1804, Argent

F-2023.3.2
Ecrin de Médaille « le Sénat et le peuple » frappée pour le couronnement de l'Empereur, remise à G. Besse, président du canton de Vertaizon

F-2023.4.1 À 3
3 caricatures à sujet russe, Caricaturistes français,

F-2023.4.1
Les Russes à Paris, Vallardi Frères (Imprimeur), 07/1814, Matériaux : papier, encre, Technique : eau-forte, aquarelle,

F-2023.4.2
Le Premier pas d'un jeune Officier Cosaque au Palais Royal, Godefroy Adrien (Graveur), 09/1814

F-2023.4.3
Vœu des Royalistes ou la seconde entrée triomphante, D'après Devéria Achille (Dessinateur), Dates de création : 05/1815, Matériaux : papier encre, Technique : eau-forte, aquarelle

F-2023.5. 1 À 2
Deux Miniatures, 1) B. Menghini, miniaturiste , 2) R. Rössnen, miniaturiste

F-2023.5.1
Portait de l'empereur Napoléon I[er] en grand costume, portant couronne de laurier et de , B. Menghini, miniaturiste, 1812, miniature ronde : gouache et rehauts de peinture dorée, feuille d'ivoire contrecollée sur un support doublé de velours rouge à l'arrière, cerclage de laiton, verre légèrement bombé

F-2023.5.2
Portrait de la reine Louise de Prusse, R. Rössnen, miniaturiste, XIX[ème] siècle, miniature ronde : gouache, feuille d'ivoire contrecollée sur papier doublé de tabis de soie violette à l'arrière, cercle, cerclage de laiton, verre bombé

F-2023.6
Vase fuseau peint au portrait de l'impératrice Marie-Louise, Manufacture impériale de Sèvres et peintre Abraham Constantin (actif à la manufacture de 1813 à 1848), 1811-1813, Porcelaine dure, émaux, or et platine, bronze doré (anses)

F-2023.7
Exceptionnelle paire de fauteuils provenant d'un appartement de prince du château de Fontainebleau et y ayant figuré du Premier au Second Empire, Jacob Frères (François-Honoré-

Georges Jacob (1770-1841) et Georges II Jacob (1768-1803) actifs entre 1796 et 1803), Vers 1800, acajou sculpté

F-2023.8
Assiette à couteau du service dit des princes de Louis-Philippe, France, manufacture de Sèvres, 1837, porcelaine dure

Assiette à couteau du service dit des princes de Louis-Philippe à Fontainebleau - une assiette à potage du service dit des princes de Louis-Philippe

F-2023.9
Assiette à couteau du service dit des princes de Louis-Philippe, France, manufacture de Sèvres, 1837, porcelaine dure

F-2023.10
Assiette à potage du service dit des princes de Louis-Philippe, France, manufacture de Sèvres, 1842, Porcelaine dure

F-2023.11
Soucoupe à beurre du service dit des bals de Louis-Philippe, France, manufacture de Sèvres, 1839, Porcelaine dure

F-2023.12
Plan esquissé du bosquet dit de la salle des Empereurs dans les jardins du château de Fontainebleau, Anonyme, agence des bâtiments du château de fontainebleau, 1810-1820, encre et aquarelle sur papier,

F-2023.13
Portrait du maréchal Oudinot, duc de Reggio, esquisse, Robert Lefèvre (Bayeux, 1755 – Paris, 1830), 1810, Huile sur toile

F-2023.14
« Le général Lacombe Saint Michel libérant les prisonniers liguriens de Tunis en 1797 », Jean-Frédéric Schall (Strasbourg, 1752-Paris, 1825), Nécessairement après 1799, peut-être vers 1805 (présence de la croix Légion d'honneur, dont l'insigne est créé le 11 juillet 1804, ainsi que de l'insigne de la Couronne de fer, ordre institué le 5 juin 1805), Huile sur toile

F-2023.15
Cerf aux abois dans les rochers de Franchard, forêt de Fontainebleau, Jean-Baptiste Oudry (1686-1755), 1733, Plume et encre de chine, lavis gris avec des rehauts de gouache blanche sur papier bleu

F-2023.16
Allégorie politique représentant Napoléon en Hercule, miniaturiste italien, vers 1804-1805, gouache sur feuille d'ivoire

F-2023.17
L'Impératrice Eugénie entourée de ses dames d'honneur, Emile Miloud Boukerche (1908-1978) d'après Franz Xaver Winterhalter (1805-1873), 1968 (?), huile sur toile, bois sculpté doré (cadre)

F-2023.18
Vue de la salle du Trône du château de Fontainebleau, John Haynes-Williams (1836-1908), école anglaise, vers 1888, huile sur toile (sans cadre)

F-2023.19
Pendule à la Force et à la Prudence, livrée pour la chambre du roi à Fontainebleau, Edme-Jean Gallien (1720-1797), bronzier : Louis François Gobert (mort en 1772), doreur : Jean Martinot (1698-1780), horloger : Jouve (émailleur parisien du XVIII[e] siècle), 1755, Bronze ciselé et doré, méral émaillé, laiton, acier, verre.

F-2023.20
Dessin Nicolo Delle Abate, Niccolo dell'Abate (1509-1571), Vers 1560-1570, Crayon graphite, rehauts de blanc sur papier brun.

F-2023.21 1 ET 2
Médailles Empereur debout sur son char tiré par son quadrige, Antourage de Biennais, modèle en plâtre et tissage en métal.

F-2023.21 1
Modèle pour un médaillon Napoléon I[er] en imperator debout sur un quadrige, Médailliste français (de l'entourage de Martin-Guillaume Biennais ?), 1804-1814.

F-2023.21 2
Médaillon Napoléon I[er] en imperator debout sur un quadrige, Médailliste français (de l'entourage de Martin-Guillaume Biennais ?),1804-1814.

F-2023.22 1 ET 2
Deux médailles.

F-2023.22 1
Monnaie des Médailles : Bernard Andrieu et Louis Jaley, graveurs, 26 mai 1805, argent.

F-2023.22 2
Médaille Mariage civil de Napoléon I[er] et de Marie Louise, Monnaie des Médailles : Bernard Andrieu et Jouannin, graveurs, 1[er] avril 1810, argent.

F-2023.23
Ulysse affrontant les sirènes et traversant le détroit de Charybde et Scylla, Ruggiero de Ruggieri (documenté entre 1540 et 1596/97), 1569, Huile sur toile.

F-2023.24
Portrait de Joseph Charles vaan Ertborn en uniforme de sous-préfet de l'Empire français, Thomas Blaton (Marcke près d'Audenarde, 1787-1817), 1812, Huile sur toile, Huile sur toile, H. 61 x L. 51 cm, dans un cadre rectangulaire de bois doré à palmettes.

F-2023.25
Dessin préparatoire à l'album de mariage du duc d'orléans, représentant la disposition de la salle de Bal lors de la signature du contrat de mariage
Attribué à Pierre-Justin Ouvrié (1806-1879), mai 1837, Plume et encre noire sur papier.

F-2023.26 À F-2023.32
Ensemble de pièces de porcelaine de Sèvres, France, manufacture de Sèvres.

F-2023.26.1.1
Bain de pieds impérial, en porcelaine blanche à filets dorés, « H. 23 cm, L. 54 cm, Pr. 37,54 cm », « Sous le fond, S 59(vert), N 60 (rouge) »

F-2023.26.1.2
Cuvette de pot à eau forme de 1813, en porcelaine blanche à filets dorés.

F-2023.26.1.3
Pot à eau forme Bursaire de 1843 2ème grandeur, en porcelaine blanche à filets dorés.

F-2023.26.1.4
Pot à eau forme broc n°1, en porcelaine blanche à filets dorés.

F-2023.26.1.5
Pot à eau forme broc n°2, en porcelaine blanche à filets dorés.

F-2023.26.1.6
Flambeau balustre n°1 en porcelaine blanche à filets dorés.

F-2023.26.1.7
Flambeau balustre n°2 en porcelaine blanche à filets dorés.

F-2023.26.1.8
Éteignoir papillon forme lobée, en porcelaine blanche à filets dorés, composé de son plateau et de ses deux éteignoirs.

F-2023.26.1.9
Boîte à éponge forme lobée, en porcelaine blanche à filets dorés, composée d'un bol et d'un couvercle repercé.

F-2023.26.1.10
Boîte à brosses forme lobée, en porcelaine blanche à filets dorés, avec son couvercle.

F-2023.26.1.11
Bol à barbe forme lobée en porcelaine blanche à filets dorés.

F-2023.26.1.12
Lampe veilleuse forme autel, en porcelaine blanche à filets dorés, composée de son corps repercé, sa tasse pour la mèche, son bain-marie avec godet à thé et de son couvercle.

F-2023.26.1.13
Vase de nuit Bourdaloue en porcelaine blanche à filets dorés.

F-2023.27
Sucrier forme Pestum bord renversé (service à café) 3ème grandeur, sans couvercle, en porcelaine blanche à filets dorés et chiffre impérial sous couronne.

F-2023.28.1
Melonnière du service des chasses de Fontainebleau, en porcelaine blanche à décor imprimé aux branchages et oiseaux et filets dorés.

F-2023.28.2.1
Sous-tasse n°1 de tasse à thé forme Coupe, en porcelaine blanche à décor imprimé aux branchages et oiseaux et filets dorés.

F-2023.28.2.2
Sous-tasse n°2 de tasse à thé forme Coupe, en porcelaine blanche à décor imprimé aux branchages et oiseaux et filets dorés.

F-2023.28.3
Tasse forme calabre et sa sous-tasse, en porcelaine blanche à décor imprimé aux branchages et oiseaux et filets dorés.

F-2023.29.1
Grande tasse litron et sa sous-tasse, porcelaine blanche à frise de myrte et chiffre LP sous couronne.

F-2023.29.2
Tasse à café litron et sa sous-tasse, porcelaine blanche à frise de myrte et chiffre LP sous couronne.

F-2023.29.3
Pot à jus à gorge à anse basse, en porcelaine blanche à frise de myrte et chiffre LP sous couronne.

F-2023.29.4
Caquelon en porcelaine blanche à frise de myrte, chiffre LP sous couronne, manche doré, couvercle à filets et bouton.

F-2023.30
Tasse à thé forme Coupe en porcelaine blanche, chiffre doré LP sur la panse.

F-2023.31.1
« Pochon 1, en porcelaine blanche à filets dorés ».

F-2023.31.2
Pochon 2 en porcelaine blanche à filets dorés.

F-2023.31.3
« Pochon 3 , en porcelaine blanche à filets dorés ».

F-2023.32
Encrier rond à bords renvers 1826 B, en porcelaine blanche à filets dorés.

F-2023.33
Fauteuil gondole livré à Fontainebleau sous le Premier Empire, Bertrand, tapissier, 1812, hêtre sculpté et peint.

GRILLE TARIFAIRE

Conseil d'administration du 14 décembre 2023

TARIFS INDIVIDUELS		
Entrée du Château Accès aux Grands Appartements et au musée Napoléon Ier	14€	12€
Circuit court (en cas de fermeture de plusieurs espaces et une heure avant la fermeture du château)	-	12€
Accès à l'exposition avec mise sous douane dans un des jardins	4€	
Passe pour l'accès illimité dans un des jardins mis sous douane (pour la durée de l'exposition)	15€	
Entrée du château + accès à l'exposition dans un des jardins mis sous douane	16€	
TARIFS OFFRE CULTURELLE	PLEIN TARIF	TARIF RÉDUIT
Forfaits Pour les offres culturelles situées dans le circuit de visite, le paiement du droit d'entrée est obligatoire. Le tarif réduit du droit d'entrée est alors appliqué. Les visiteurs achetant une offre culturelle en dehors du circuit de visite et souhaitant également visiter le château en visite libre bénéficient du tarif réduit du droit d'entrée. Pour les personnes bénéficiant de la gratuité d'entrée au château, seul le tarif de l'offre culturelle est dû. L'Etablissement se réserve le droit, pour certaines offres, de commercialiser uniquement un forfait.		
Manifestations lors de la mise sous douane d'un jardin	4€	-
Visite guidée (de 45 min. à 2h)	7€	5€
Visite-atelier	13€	10€
Spectacles		
Moins de 30 minutes	7€	-
Plus de 30 minutes	9€	-
Concerts	15€	-
Autres activités ex : ateliers...	7€	-
Visites nocturnes	13€	11€
Visites théâtralisées	15€	13€
Événement culturel immersif nécessitant la mise sous douane des cours et des jardins		
Accès aux cours et jardins lors de la mise sous douane temporaire du domaine pour une manifestation	10€	5€
Accès au spectacle immersif en extérieur	9€	4€
Saynète courte en intérieur en cas de fermeture du circuit de visite du château	4€	4€
Visite immersive	7€	7€
Visite prestige Visite guidée d'1h30 sur mesure suivie d'une coupe dWWe Champagne (maximum 10 personnes) Droit d'entrée compris	500€	-

Stages thématiques		
En journée, pendant les heures d'ouvertures du château (Le stage comprend le droit d'entrée au château)	35€	20€
En soirée, après la fermeture du château	50€	25€

OUTILS DE MÉDIATION	TARIF UNITAIRE
Location d'un visioguide	4€

TARIFS GROUPES	PLEIN TARIF	TARIF RÉDUIT
Entrée du château par visiteur pour les groupes d'au moins 20 visiteurs payants sans visioguide	12€	
Droit de réservation (10 personnes)	30€	
Visite commentée en français. Ce tarif s'applique en plus du droit d'entrée au château pour un groupe de 29 personnes maximum.		
Durée : 1h30	190€	160€
Durée : 2h	260€	215€
Visite commentée en langues étrangères Ce tarif s'applique en plus du droit d'entrée au château pour un groupe de 29 personnes maximum.		
Durée : 1h30	250€	210€
Durée : 2h	340€	290€
Visite commentée, publics spécifiques, durée 1h30	90€	
Visite commentée d'1h30 ou spectacles, public scolaire	90€	
Visite-atelier, visite de 2 heures public scolaire ou spécifique	110€ (en fonction de la visite-atelier choisie)	
Une journée au château (journées d'intégration, public scolaire ou spécifique)	110€	
C'est mon patrimoine ! (journée)	50€	

PROFESSIONNELS DU TOURISME VENTE EN NOMBRE DU DROIT D'ENTRÉE			
Nombre de billets achetés	20 à 99	100 à 999	+ de 1000
Remise accordée sur le tarif réduit du droit d'entrée	5%	8%	10%

COMITÉS D'ENTREPRISE ET COLLECTIVITÉS VENTE EN NOMBRE DU DROIT D'ENTRÉE												
Nombre de billets achetés	20	30	40	50	100	150	200	250	300	350	600	1000
Remise accordée sur le tarif plein du droit d'entrée	10%	10%	10%	15%	15%	15%	15%	15%	15%	20%	20%	25%

COMITÉ D'ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS MANIFESTATION TYPE « ARBRE DE NOËL »	TARIF UNITAIRE
Adulte	40€
Enfant (moins de 26 ans) Le tarif comprend le droit d'entrée, un goûter et un spectacle	30€

CONDITIONS PARTICULIÈRES

ÉXONÉRATIONS ET TARIF RÉDUIT DE L'ENTRÉE DU CHÂTEAU
LE CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU EST ACCESSIBLE GRATUITEMENT :

• chaque premier dimanche du mois, à l'exception des mois de juillet et août ;
• lors de certaines opérations nationales : Nuit des musées, Festival de l'histoire de l'art, Journées européennes du patrimoine (liste non exhaustive, dépendant de la politique ministérielle).

LES CATÉGORIES DE PERSONNES SUIVANTES ACCÈDENT GRATUITEMENT AU CIRCUIT PRINCIPAL SUR JUSTIFICATION DE TITRES :

• moins de 18 ans ;
• jeunes de 18 ans à moins de 26 ans, résidents de longue durée dans les pays de l'Union européenne, quelle que soit leur nationalité ;
• handicapés et mutilés de guerre (et leur accompagnateur) ;
• demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation spécifique de solidarité, de l'allocation parent isolé, de l'ASPA ;
• demandeurs d'asile et réfugiés ;
• détenteurs du Pass Education ;
• étudiants des universités et écoles d'art, Ecole du Louvre, Institut National du Patrimoine, École nationale des Chartes ;
• personnels scientifiques des musées publics, personnels du ministère de la culture, personnels de l'INHA ;
• enseignants en histoire de l'art, arts plastiques, architecture et archéologie ;
• journalistes titulaires de la carte de presse ;
• conférenciers et guides-interprètes ;
• membres de l'ICOM et l'ICOMOS ;
• chauffeurs de car accompagnant les groupes ;
• membres de la Société des Amis du château de Fontainebleau (ACF) ;
• personnels des Offices de tourisme et syndicats d'initiative, des Comités départementaux du tourisme, des Comités régionaux du tourisme et d'Atout France.

LE TARIF RÉDUIT D'ACCÈS AU CIRCUIT PRINCIPAL EST APPLICABLE AUX CATÉGORIES DE PERSONNES SUIVANTES SUR JUSTIFICATION DE TITRES :

• familles nombreuses ;
• non-résidents de longue durée dans les pays de l'Union européenne et non ressortissants européens de 18 à 25 ans ;
• visiteurs acquittant le droit d'entrée avec des chèques vacances, individuels ou en groupe ;
• carte privilège RMN ;
• visiteurs acquittant une offre culturelle ;
• détenteurs d'un billet de train Paris-Visite ;
• détenteurs d'un billet France-Montgolfières, vol au départ du château de Fontainebleau ;
• détenteurs du Pass « Les Paris Plus » ;
• détenteurs du billet d'entrée d'un des sites partenaires de Visitez Malin ;
• les agents du ministère de l'Intérieur, leur famille et les agents à la retraite ;
• membres des sociétés d'amis des musées nationaux reconnues par la RMN-GP ;
• membres du Souvenir napoléonien ;
• détenteurs de la carte « passion monuments » ;
• détenteurs d'un pass Navigo
• détenteur de la carte Balad'Pass 77 émise par Seine-et-Marne Attractivité.

EXONÉRATION ET TARIF RÉDUIT DE L'OFFRE CULTURELLE DU CHÂTEAU

LES CATÉGORIES DE PERSONNES SUIVANTES ACCÈDENT GRATUITEMENT À L'OFFRE CULTURELLE POUR INDIVIDUELS SUR JUSTIFICATION DE TITRE :

• Enfants de moins de 4 ans.

LES CATÉGORIES DE PERSONNES SUIVANTES BÉNÉFICIENT DU TARIF RÉDUIT DE L'OFFRE CULTURELLE SUR JUSTIFICATION DE TITRES :

• jeunes de moins de 26 ans ;
• handicapés et mutilés de guerre (et leur accompagnateur) ;
• demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation spécifique de solidarité, de l'allocation parent isolé, de l'ASPA ;
• demandeurs d'asile et réfugiés ;
• détenteurs du Pass Education ;
• personnels scientifiques des musées publics, personnels du ministère de la culture, personnels de l'INHA ;
• journalistes titulaires de la carte de presse ;
• conférenciers et guides-interprètes ;
• membres de l'ICOM et l'ICOMOS ;
• membres de la Société des amis du château de Fontainebleau (ACF).

LES CATÉGORIES DE PERSONNES SUIVANTES BÉNÉFICIENT DE LA GRATUITÉ DE LA VISITE NOCTURNE SUR JUSTIFICATION DE TITRES :

• enfants de moins de 6 ans.

LES CATÉGORIES DE PERSONNES SUIVANTES BÉNÉFICIENT DU TARIF RÉDUIT DE LA VISITE NOCTURNE SUR JUSTIFICATION DE TITRES :

• jeunes de moins de 26 ans.

EXONÉRATIONS ET TARIF RÉDUIT SPÉCIFIQUES AUX GROUPES

LES CATÉGORIES DE PERSONNES SUIVANTES SONT EXONÉRÉES DU DROIT DE RÉSERVATION SUR JUSTIFICATION DE TITRES :

- enseignants avec leur groupe, encadrants des groupes du champ social, encadrants des groupes des personnes en situation de handicap ;
- les guides encadrant les groupes détenteurs du billet commun Fontainebleau/ Vaux-leVicomte.

LES CATÉGORIES DE PERSONNES SUIVANTES ACCÈDENT GRATUITEMENT AU CIRCUIT PRINCIPAL SUR JUSTIFICATION DE TITRES :

- accompagnateurs des groupes touristiques, détenant une carte professionnelle (agence de voyages, tour-operators, autocaristes) à raison d'1 responsable par groupe de 30 personnes ;
- accompagnateurs des groupes de public spécifique (champ social et handicap), à raison d'un accompagnateur pour 5 personnes. Le Président de l'Etablissement public est autorisé à accorder des gratuités complémentaires pour les accompagnateurs en fonction de la nature du groupe ;
- accompagnateurs des groupes issus de centres de loisirs à raison d'un accompagnateur par groupe de 30 personnes ;
- accompagnateurs des groupes scolaires, en fonction du niveau scolaire :
- 1 accompagnateur pour 7 enfants du primaire et du secondaire ;
- 1 accompagnateur pour 5 enfants de maternelle ;
- 2 accompagnateurs par classe.

Le Président de l'Etablissement public est autorisé à accorder des gratuités complémentaires pour les accompagnateurs en fonction de la nature du groupe ;

- chauffeurs de car accompagnant les groupes.

LES CATÉGORIES DE PERSONNES SUIVANTES BÉNÉFICIENT DU TARIF RÉDUIT DES VISITES COMMENTÉES POUR LES GROUPES SUR JUSTIFICATION DE TITRES :

- étudiants ;
- enseignants en activité.

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT PRÉVISIONNEL

CHARGES	CF 2023
Personnel	588 743,90
dont charges de pensions civiles*	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 841 473
Intervention (le cas échéant)	
TOTAL DES CHARGES (1)	11 430 217
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	11 430 217

° il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

PRODUITS	CF 2023
Subventions de l'Etat	3 770 450
Fiscalité affectée	
Autres subventions	228 000
Autres produits	5 964 913
TOTAL DES PRODUITS (2)	9 963 363
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 466 854
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	11 430 217

CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

	CF 2023
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 526 738
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 536 421
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	476 537

ÉTAT PREVISIONNEL DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATES

EMPLOIS	CF 2023
Insuffisance d'autofinancement	476 537
Investissements	16 848 698
Remboursement des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	17 323 232
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	2 305 908

RESSOURCES	CF 2023
Capacité d'autofinancement	-
Financement de l'actif par l'Etat	19 004 043
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	58 915
Autres ressources	566 182
Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES RESSOURCES (6)	19 629 140
Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-

VARIATION ET NIVEAU DU FONDS DE ROULEMENT, DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET DE LA TRÉSORERIE

	CF 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 305 908
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	4 445 210
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	2 139 302
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	19 299 986
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	631 812
Niveau final de la TRESORERIE	18 668 174

° Montant issu du tableau "Equilibre financier"

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

DÉPENSES	**CF 2023**	
	Montants	
	AE	CP
Personnel	588 744	588 744
dont contributions employeur au CAS Pension		
Intervention		
Fonctionnement	8 041 121	8 511 208
Investissement	15 260 583	16 846 695
TOTAL DES DÉPENSES AE (A) CP (B)	**23 890 447**	**25 946 647**

RECETTES	**CF 2023**
	#REF!
Recettes globalisées	9 926 653
Subvention pour charges de service public	3 697 214
Subvention pour charges d'investissement	1 645 212
Autres financements de l'Etat	-
Fiscalité affectée	-
Autres financements publics	-
Recettes propres	4 584 227
Recettes fléchées	18 300 165
Subvention pour charges d'investissement fléchée	16 467 642
Financements de l'Etat fléchés	964 425
Autres financements publics fléchés	286 915
Recettes propres fléchées	581 183
TOTAL DES RECETTES (C)	**28 226 818**

SOLDE BUDGETAIRE	**CF 2023**
EXCEDENT (D1 = C - B)	2 280 171
DEFICIT (D2 = B - C)	-

TABLEAU DES EFFECTIFS

	Agents physiques au 31/12		ETPT (dont apprentis) en moyenne annualisée	
	2022	2023	2022	2023
PRÉSIDENCE	1	1	1	1
Festival de l'histoire de l'art	0	1	0,9	0,3
Agence comptable	1	1	1	1
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES COLLECTIONS	1	2	1,6	1,6
Collège des conservateurs	5	5	5	5
Centre de ressources scientifiques	6	6	5,8	5,8
Service de la régie des œuvres	3	4	3	3,4
Ateliers muséographiques	4	4	2,9	4
Base de données des œuvres	1	1	1	1
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3	3	3	3,6
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES PUBLICS	3	2	2,6	3,2
Service de l'accueil	4	3	4	4
Pôle accueil et surveillance	27	29	25,2	25,7
Pôle accueil, billetterie et réservations	12	13	11,1	11,9
Service pédagogique	1	3	1	1,1
Service culturel	7	8	6,7	6,7
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES JARDINS	1	0	1	0,3
Pôle coordination et fonctionnement	2	2	2,4	2,1

Service des bâtiments, eaux et fontaines	4	4	4	3,9
Service de l'exploitation technique	3	3	2,4	2,8
Service des jardins	12	14	12	12,2
Service de sécurité-sûreté	27	28	25,9	26,5
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	1	1	1	1
Service des ressources humaines et des moyens généraux	5	7	4,6	5,4
Service des affaires financières	3	3	2,7	3
Service des affaires juridiques et la commande publique	2	2	1,7	2
Service du numérique et des systèmes d'information et de communication	2	2	2	2
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COMMUNICATION	1	0	1	0,8
Service du marketing et de la communication	3	4	2,3	4
Service du mécénat, de la valorisation domaniale et des relations institutionnelles	2	3	3,4	2,6
	147	159	142,2	147,9



CRÉDITS PHOTO

© Atom Graphic, Hugues Fontenas architectes	p.
© Artline Films	p. 71
© Maarten Albrecht	p.79
© Émilie Brouchon	p.17, p.29 (photo sup.), p.32
© Frank Buades	p.
© Thibaut Chapotot	p.10, 16, p.20, p.27, p.61,
© Gilles Coulon	p.43, p.56
© Château de Fontainebleau	p.4, p.16, p.23, p.29 (photo inf.), p.44, p.47 (photo sup. et inf.), p.50, p.52, p.53, p55, p.57, p.75, p.93
© Château de Fontainebleau – Vincent Carpentier	p.58
© Château de Fontainebleau – Raphaël Chipault	p.91
© Château de Fontainebleau – Corinne Ferault	p.103
© Château de Fontainebleau – Thierry Ollivier	p.60
© Château de Fontainebleau – Serge Reby	p.59, p.62,
© Château de Fontainebleau – Elisa Tato	p.1, p.33, p.86
© Corinne Ferault	p.103
© David Giancatarina	p.24, p.26, p.36
© François Guillemin	p.88
© François Lison – Cémaprod	p.8, p.100
© Chang Martin	p.77
© Lucie Page	p.40, p.82
© Didier Plowy	p.7, p.30, p.34, p.35, p.94
© RMN – Grand Palais / Adrien Didierjean	p.45, p.125, p.128
© RMN – Grand Palais / Sylvie Chan-Liat	p.67, p.68



Château de Fontainebleau

RENSEIGNEMENTS
tél. 01 60 71 50 60
www.chateaudefontainebleau.fr

Le château de Fontainebleau et son domaine sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'inscription sur cette liste consacre la valeur universelle et exceptionnelle d'un bien culturel ou naturel afin qu'il soit protégé au bénéfice de l'humanité.

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité